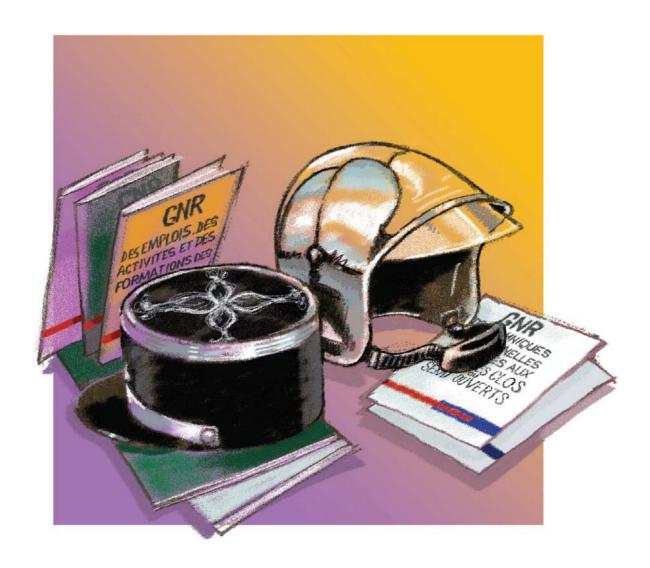


DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

GUIDE NATIONAL DE RÉFÉRENCE Se former pour être efficace



DES EMPLOIS, DES ACTIVITÉS ET DES FORMATIONS DE TRONC COMMUN

DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES



MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ARRETE DU 19 DEC. 2006

RELATIF AU GUIDE NATIONAL DE REFERENCE DES EMPLOIS, DES ACTIVITES ET DES FORMATIONS DE TRONC COMMUN DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

LE MINISTRE D'ETAT, MIINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurspompiers communaux ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1999 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu les arrêtés du 5 janvier 2006 relatifs aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires :

Vu l'avis émis par la conférence nationale des services d'incendie et de secours dans sa séance du 28 novembre 2006.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le guide national de référence relatif aux emplois, aux activités et aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires annexé au présent arrêté est pris en application de l'article 1^{er} des arrêtés du 5 janvier 2006 susvisés. Il définit les emplois tenus par les sapeurs-pompiers professionnels et les activités liées à ces emplois exercées par les sapeurs-pompiers volontaires.

Il fixe les contenus, les modalités de déroulement et de validation des formations permettant la tenue de ces emplois et l'exercice de ces activités.

Article 2 – Le guide national de référence relatif aux emplois, aux activités et aux formations de tronc commun peut être consulté auprès des services départementaux d'incendie et de secours.

Article 3 – Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Article 4 – Par dérogation à l'article 3 et jusqu'au 30 juin 2007, les services départementaux d'incendie et de secours qui ne sont pas en mesure d'appliquer au 1^{er} janvier 2007 les dispositions du présent arrêté, sont autorisés à appliquer les dispositions antérieures.

Article 5 – Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense, et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le

19 DEC. 2006

Pour le ministre d'Eat et par délégation, le directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense

Henri MASSE

ANNEXE A L'ARRETE DU 19 DECEMBRE 2006 RELATIF AU GUIDE NATIONAL DE REFERENCE DES EMPLOIS, DES ACTIVITES ET DES FORMATIONS DE TRONC COMMUN DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

PREAMBULE

Le schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires constitue le cadre de référence des emplois tenus par les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et des formations qui leur sont délivrées. Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) assurent tout ou partie des activités liées à ces emplois et suivent la formation correspondant à ces activités.

Le schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires comprend :

- le référentiel des emplois, des activités et des formations de tronc commun ;
- le référentiel des emplois, des activités et des formations du service de santé et de secours médical (SSSM) ;
- le référentiel des emplois et des formations des spécialités.

L'ensemble des unités de valeur de formation (UV) et des scénarios pédagogiques afférents permettant de tenir les emplois et d'exercer les activités de tronc commun, du service de santé et de secours médical (SSSM) et de spécialités constitue le schéma national des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Dans le cadre du référentiel des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires non membres du SSSM, le présent guide national de référence (GNR) :

- définit les emplois de tronc commun tenus par les SPP et les activités liées à ces emplois exercées par les SPV ;
- fixe les contenus, les modalités de déroulement et de validation des formations permettant la tenue de ces emplois et l'exercice de ces activités.

Les emplois de tronc commun, et les formations qui leur sont associées ont été définis dans le cadre de la modernisation des formations des sapeurs-pompiers. Les travaux réalisés s'inscrivent dans la démarche globale définie par la direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC).

SOMMAIRE

Titre I	CADRE JURIDIQUE	Page
Chapitre 1	Champ d'application	13
	- Généralités - Dispositions particulières applicables aux SPV	13 13
Chapitre 2	Emplois	16
2.2 -	- Emplois opérationnels de tronc commun - Emplois de management de tronc commun - Emplois de direction de tronc commun	16 18 19
Chapitre 3	Formations	20
Sect	ion 1 – Généralités	20
3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.1.7	 Equipe pédagogique Durée des formations Prérequis Nombre de stagiaires Evaluation Jurys Modalités de délivrance des diplômes Suivi individuel de la formation 	20 20 21 21 21 22 26 26
Sect	ion 2 – Formations aux emplois opérationnels de tronc commun	27
3.2.2 3.2.3 3.2.4 3.2.5	 Equipier Chef d'équipe Chef d'agrès Chef de groupe Chef de colonne Chef de site 	27 28 29 30 32 33
Sect	ion 3 – Formations aux emplois de management de tronc commun	34
3.3.2	 Chef de garde Chef de centre d'incendie et de secours Chef de service 	34 35 36
Sect	ion 4 – Formations aux emplois de direction de tronc commun	37
	 Chef de groupement Directeur départemental adjoint des SDIS 	37 39
Sect	ion 5 – Formations de maintien des acquis	41
Sect	ion 6 – Agréments de formation	42

Titre II	RECONNAISSANCE DES ATTESTATIONS, TITRES ET DIPLOMES ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	
Chapitre 1	Reconnaissance des attestations, titres et diplômes Tableau des UV acquises par les militaires de la BSPP	45 47
	Tableau des UV acquises par les marins-pompiers de la Marine Nationale (marins-pompiers de la flotte et marins-pompiers de Marseille)	49
	Tableau des UV acquises par les pompiers officiers et sous-officiers de l'armée de l'air	51
Chapitre 2	Validation des acquis de l'expérience	52
ANNEXES		
Annexe I	Fiches emplois opérationnels de tronc commun	
Fiches Fiches Fiches Fiches	emploi A 1 : Equipier emploi A 2 : Chef d'équipe emploi A 3 : Chef d'agrès emploi A 4 : Chef de groupe emploi A 5 : Chef de colonne emploi A 6 : Chef de site	55 57 60 62 65 67
Annexe II	Fiches emplois de management de tronc commun	
Fiches	emploi B 1 : Chef de garde emploi B 2 : Chef de centre d'incendie et de secours emploi B 3 : Chef de service	71 72 74
Annexe III	Fiches emplois de direction de tronc commun	
Fiches	emploi B 4 : Chef de groupement emploi B 5 : Directeur départemental adjoint emploi B 6 : Directeur départemental	77 80 82
Annexe IV	Fiches unités de valeur de formation SPP	
Fiches unit	és de valeur de formation d'équipier	
culture risques technic	e générale : es et comportements : ATC 1 administrative : CAD 1 s technologiques et naturels: RTN 1 ques opérationnelles : TOP 1 es physiques et sportives : APS 1	89 91 93 96 100
secour lutte co	s aux missions s à personnes : SAP 1 ontre les incendies : INC 1 ion des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 1	103 106 110

Fiche	es unités de valeur de formation de chef d'équipe	
	gestion opérationnelle et commandement : GOC 1 techniques opérationnelles : TOP 2	113 115
Fiche	es unités de valeur de formation de chef d'agrès	
!	e portée générale : culture administrative : CAD 2 gestion opérationnelle et commandement : GOC 2 management : MNG 1 relations avec la presse : REP 1 techniques opérationnelles : TOP 3	119 121 123 126 127
;	daptées aux missions secours à personnes : SAP 2 lutte contre les incendies : INC 2 protection des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 2	129 131 135
Fiche	es unités de valeur de formation de chef de groupe	
	gestion opérationnelle et commandement : GOC 3 relations avec la presse: REP 2 techniques opérationnelles : TOP 4	139 143 144
Fiche	es unités de valeur de formation de chef de colonne	
	gestion opérationnelle et commandement : GOC 4 incendie : INC 3	149 153
Fiche	es unités de valeur de formation de chef de site	
	gestion opérationnelle et commandement : GOC 5 relations avec la presse: REP 3	157 160
Fiche	es unités de valeur de formation de chef de garde	
	culture administrative : CAD 3 gestion administrative : GAD 1	163 166
Fiche	es unités de valeur de formation de chef centre d'incendie et de secours	
!	culture administrative : CAD 4 gestion financière et comptabilité : GFC 1 gestion des ressources humaines : GRH 1 management : MNG 2	171 172 174 177
!	es modules de formation de chef de groupement culture administrative : CAD 5 gestion des ressources humaines : GRH 2 gestion financière et comptable : GFC 2 management : MNG 3 gestion des risques: GDR 1	181 183 185 187 189

Fiches modules de formation de chef de DDA

mana	e administrative : CAD 6 gement : MNG 4 n des risques : GDC 1	195 197 199
Annexe V	Fiches unités de valeur de formation des SPV	
Généralités	S	203
Fiches uni	és de valeur de formation d'équipier SPV	
attitud culture risque	ee générale : es et comportements : ATC 1 SPV e administrative : CAD 1 SPV s technologiques et naturels: RTN 1 SPV ques opérationnelles : TOP 1 SPV	207 209 211 214
secou lutte c	es aux missions rs à personnes : SAP 1 SPV ontre les incendies : INC 1 SPV tion des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 1 SPV	219 223 228
Fiches uni	és de valeur de formation de chef d'équipe	
_	n opérationnelle et commandement : GOC 1 SPV ques opérationnelles : TOP 2 SPV	231 233
Fiches unit	és de valeur de formation de chef d'agrès SPV	
culture gestio manaç relatio	ee générale : e administrative : CAD 2 SPV n opérationnelle et commandement : GOC 2 SPV gement : MNG 1 SPV ns avec la presse : REP 1 SPV ques opérationnelles : TOP 3 SPV	237 239 241 244 245
UV adaptée	es aux missions	
lutte c	rs à personnes : SAP 2 SPV ontre les incendies : INC 2 SPV tion des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 2 SPV	247 250 254
Fiches unit	és de valeur de formation de chef de groupe SPV	255

Fiches unités de valeur de formation de chef de colonne SPV				
Fiches unités	de valeur de formation de chef de site SPV	259		
Fiches unités	Fiches unités de valeur de formation de chef de garde SPV			
Fiches unités	de valeur de formation de chef centre d'incendie et de secours			
gestion ac gestion fir	Iministrative : CAD 4 SPV dministrative : GAD 1 SPV nancière et comptabilité : GFC 1 SPV es ressources humaines : GRH 1 SPV	265 266 267 269		
•	nent : MNG 2 SPV	273		
Fiches unités	de valeur de formation de chef de groupement	275		
Annexe VI	Diplômes	277		
Annexe VII	Tableau d'adéquation emplois / unités de valeur de formation	293		
Annexe VIII	Termes relatifs aux emplois, aux activités et aux formations des sapeurs-pompiers	297		

TITRE I

CADRE JURIDIQUE

CHAPITRE 1

CHAMP D'APPLICATION

1.1 - GENERALITES

Les dispositions du présent GNR, prises en application de l'article R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales, sont applicables dans le cadre des formations liées aux emplois de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, hors membres du service de santé et de secours médical, dans les domaines des missions de lutte contre les incendies, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Les emplois de tronc commun comprennent :

- les emplois opérationnels ;
- les emplois de management ;
- les emplois de direction.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

1.2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Les formations de tronc commun suivies par les SPV leur permettent d'assurer les missions qui leur sont confiées au sein du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) conformément à l'article 1^{er} du décret 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux SPV, dans le cadre des missions de lutte contre les incendies, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement.

Toutefois, un SPV peut, sous certaines conditions (cf. articles 17 et 20 de l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires), recevoir une formation adaptée aux missions susceptibles de lui être confiées ou aux matériels à utiliser.

1.2.1 - Sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental

Le contenu des formations des SPV du corps départemental, fixé par la DDSC, est précisé dans les fiches d'UV figurant en annexe V, en fonction des missions ou des activités confiées au SPV.

Ces fiches d'UV sont spécifiques au SPV. Elles sont élaborées à partir des fiches d'UV des SPP et précisent, par mission, les séquences pédagogiques devant être suivies en préalable de tout engagement opérationnel dans cette mission, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires.

En tenant compte des matériels utilisés par ces personnels, le directeur départemental des services d'incendie et de secours (DDSIS) peut adapter le contenu des formations des SPV.

Les prérequis mentionnés dans les scénarios pédagogiques concernant les formations d'équipier, de chef d'équipe et de chef d'agrès sont à adapter pour les SPV en fonction des missions ou des activités susceptibles de leur être confiées et des matériels à utiliser.

Le tableau ci-dessous précise les unités de valeur, ou partie d'UV repérée par un astérisque (*), composant la formation du SPV et dont l'acquisition est nécessaire en fonction des domaines d'intervention qui lui sont confiés :

Missions	SAP hors VSAV	SAP au VSAV	SAP au VSR	DIV	INC
Grade Activité		Fiches U	V de formation des	SPV	
Sapeur équipier	ATC 1,CAD 1 INC 1*, RTN 1, SAP 1*, TOP 1*	ATC 1 ,CAD 1 INC 1*, RTN 1, SAP 1, TOP 1*	ATC 1 ,CAD 1 INC 1*, RTN 1, SAP 1*, TOP 1*	ATC 1 ,CAD 1 DIV 1, INC 1* RTN 1, SAP 1* TOP 1*	ATC 1 ,CAD 1 DIV 1*, INC 1 RTN 1, SAP 1* TOP 1*
Caporal chef d'équipe	GOC 1, TOP 2*	GOC 1, TOP 2*	GOC 1, SAP 1* TOP 1*, TOP 2*	GOC 1, TOP 2*	GOC 1, TOP 2*
Caporal chef d'agrès d'un agrès à une équipe	-	SAP 2	SAP 1*,TOP 1*	DIV 2	INC 2
Sergent chef d'agrès	CAD 2 - GOC 2* MNG 1 - TOP 3*	CAD 2* - GOC 2* MNG 1 - REP 1 SAP 2 - TOP 3*	CAD 2 - GOC 2* MNG 1 - REP 1 - TOP 1* - SAP 1* - TOP 3*	CAD 2 - DIV 2 GOC 2* - MNG 1 - REP 1- TOP 3*	CAD 2 - DIV 2* GOC 2 - INC 2 MNG 1 - REP 1 - TOP 3

Il convient de se reporter à chaque fiche d'unité de valeur de formation pour identifier les séquences pédagogiques à suivre par le SPV en fonction des missions et des matériels à utiliser.

Les volumes horaires des séquences pédagogiques et des évaluations sont déterminés par le président du conseil d'administration du SDIS, après avis DDSIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), pour atteindre les objectifs pédagogiques fixés pour chaque formation, sans pouvoir dépasser ceux arrêtés dans le présent GNR pour les SPP.

Ces volumes horaires sont repris dans le plan de formation pluriannuel prévu par le schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Un SPV ayant reçu une formation adaptée aux missions susceptibles de lui être confiées et aux matériels à utiliser peut bénéficier d'un avancement jusqu'au grade de sergent après le suivi de la formation correspondante limitée à ces missions et à ces matériels. Le nombre de ces missions doit être au moins égal à deux.

Au-delà du grade de sergent, le SPV doit détenir la totalité des unités de valeur de formation définies dans le présent GNR lui permettant d'assurer les missions du SDIS dans l'ensemble des trois domaines d'intervention (lutte contre les incendies, secours à personnes et protection des biens et de l'environnement).

1.2.2 - Sapeurs-pompiers volontaires du corps communal ou inter communal

Les formations suivies par les SPV affectés dans un centre de première intervention non intégré au corps départemental sont définies, pour chaque centre, par le chef de corps, après avis conforme du DDSIS et avis du comité consultatif communal ou intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires, en fonction des missions effectivement assurées conformément au règlement opérationnel départemental.

Les volumes horaires des séquences pédagogiques et des évaluations sont déterminés par le maire sur proposition du chef de corps communal ou intercommunal et après avis du DDSIS.

Le chef de corps communal ou intercommunal peut se référer aux contenus des formations définies pour les SPV du corps départemental.

Toutefois, la formation initiale comprend au moins :

- des séquences relatives à la connaissance du cadre réglementaire et fonctionnel dans lequel le SPV est amené à intervenir ;
- l'acquisition de l'attestation de formation aux premiers secours complétée, éventuellement, par un enseignement aux matériels de secours à personnes mis à sa disposition ;
- une information relative à l'hygiène et à la sécurité des sapeurs-pompiers ;
- une formation relative au matériel à utiliser.

Au-delà du grade de sergent, le SPV doit détenir la totalité des unités de valeur de formation définies dans le présent GNR lui permettant d'assurer les missions du SDIS dans l'ensemble des trois domaines d'intervention (lutte contre les incendies, secours à personnes et protection des biens et de l'environnement).

CHAPITRE 2

EMPLOIS

2.1 - EMPLOIS OPERATIONNELS DE TRONC COMMUN

Afin d'assurer les opérations de secours définies à l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales, tout agent recruté en tant que sapeur-pompier professionnel tient l'un des emplois opérationnels de tronc commun suivants :

- équipier ;
- chef d'équipe ;
- chef d'agrès ;
- chef de groupe ;
- chef de colonne :
- chef de site.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

Pour des opérations de secours présentant un caractère d'urgence avérée, le règlement opérationnel, mentionné à l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales, peut préciser les conditions dans lesquelles, exceptionnellement, un sapeur-pompier titulaire d'un emploi, ou exerçant les activités liées à cet emploi, peut exercer tout ou partie des activités liées à un emploi immédiatement supérieur, dans l'attente de l'arrivée sur les lieux de l'intervention, dans les meilleurs délais, du sapeur-pompier répondant aux conditions d'exercice de cet emploi ou des activités de cet emploi.

2.1.1 - Equipier

L'équipier participe aux opérations de secours, sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès, au sein des équipes d'incendie, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement.

L'emploi d'équipier peut conduire certains personnels à participer aux opérations de secours en fonction des risques locaux.

Les activités exercées par l'équipier sont détaillées dans la fiche emploi A.1 annexée au présent GNR.

2.1.2 - Chef d'équipe

Le chef d'équipe, placé sous l'autorité d'un chef d'agrès, dirige son équipe incendie, secours à personnes ou protection des biens et de l'environnement et exécute les tâches qui lui sont confiées dans le cadre des opérations de secours.

L'emploi de chef d'équipe peut conduire certains personnels à commander un agrès à une équipe.

Les activités exercées par le chef d'équipe sont détaillées dans la fiche emploi A.2 annexée au présent GNR.

SECTION 2

FORMATIONS AUX EMPLOIS OPERATIONNELS DE TRONC COMMUN

3.2.1 - FORMATION D'EQUIPIER

La formation de l'équipier a pour objet de faire acquérir au stagiaire sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi d'équipier défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit tout ou partie du contenu de cette formation en fonction des activités qu'il aura à assurer et des matériels à utiliser.

3. 2.1.1 - Admission en stage

Le stage de formation d'équipier est ouvert aux sapeurs-pompiers de 2^{ème} classe.

3. 2.1.2 - Formation

La formation d'équipier est constituée des UV suivantes :

1° UV de formation de portée générale :

- attitudes et comportements : ATC 1 ;
- culture administrative : CAD 1;
- risques technologiques et naturels: RTN 1;
- techniques opérationnelles : TOP 1 ;
- activités physiques et sportives : APS 1.

2° UV de formation adaptées aux missions :

- secours à personnes : SAP 1 ;
- lutte contre les incendies : INC 1;
- protection des biens et de l'environnement : DIV 1.

<u>Cas particulier des SPV</u>: l'UV de formation APS 1 n'est pas incluse dans la formation initiale des SPV. Toutefois, ils doivent être sensibilisés sur le but de l'entraînement physique des SP, sur la méthodologie de l'entraînement, la prévention de la traumatologie sportive, l'hygiène de vie, les gestes et postures professionnelles et les exercices entrant dans la surveillance de la condition physique du sapeur-pompier.

La durée de la formation pour un sapeur-pompier professionnel est de 500 heures environ, hors temps de déplacement.

3. 2.1.3 - Evaluation

A l'exception de l'UV ATC 1, chaque UV composant la formation d'équipier sapeur-pompier fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury d'attribution des UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

3.2.1.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel ayant validé sa formation d'équipier se voit délivrer un diplôme, mention « Equipier de sapeur-pompier professionnel», par le DDSIS d'affectation, conforme au modèle défini en annexe.

Le SPV ayant validé sa formation d'équipier adaptée aux missions qui lui sont confiées, se voit attribuer, par le DDSIS d'affectation, un diplôme « Equipier de sapeur-pompier volontaire» mentionnant les domaines d'intervention dans lesquels il peut être engagé et les matériels pouvant être utilisés, conformément au modèle défini en annexe.

3.2.2 - FORMATION DE CHEF D'EQUIPE

La formation de chef d'équipe a pour objet de faire acquérir au sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'équipe défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit tout ou partie du contenu de cette formation en fonction des activités qu'il aura à assurer et des matériels à utiliser.

3.2.2.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef d'équipe est ouvert au sapeur-pompier qui a validé les unités de valeur composant sa formation d'équipier.

3.2.2.2 - Formation

La formation de chef d'équipe est constituée des UV suivantes :

- gestion opérationnelle et commandement : GOC 1 ;
- techniques opérationnelles : TOP 2.

La durée de la formation pour un sapeur-pompier professionnel est de 20 heures environ hors temps de déplacement.

3.2.2.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury d'attribution de chaque UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

EMPLOI	EQUIPIER SAPEUR-POMPIER A 1		
MISSION	Intervenir au sein d'une équipe lors des opérations de secours		
	RESPONSABILITE		
Autonomie	Sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès		
Relations extérieures	- Victimes, public - Services publics ou privés - Elus, personnalités - Autres équipes sapeurs-pompiers		
Ĭ	CONDITIONS D'ACCES		
Réglementaires	Conformément aux textes en vigueur		
Regionientanes	Comomoniciti dux toxico cir viguedi		
	CONDITIONS D'EXERCICE		
Réglementaires	Aptitude médicaleAvoir suivi et validé la formation initiale d'application		
Formation initiale	- ATC 1 - INC 1 - APS 1 - RTN 1 - CAD 1 - SAP 1 - DIV 1 - TOP 1		
Formation de maintien des acquis	 Maintien quotidien des automatismes opérationnels Formation aux techniques et matériels nouveaux Formation continue aux premiers secours Maintien de la condition physique Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel 		
	A C T I V I T E S E X E R C E E S		
Activités principales	 Participation au sein de l'équipe incendie Participation au sein de l'équipe secours à personnes Participation au sein de l'équipe interventions diverses 		
Activités complémentaires	- Participation aux opérations en fonction des risques locaux		
ACTIVITE PRINCIPALE	PARTICIPATION AU SEIN DE L'EQUIPE INCENDIE A 1		
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES		
Principales tâches	 Participation aux différentes phases de la marche générale des opérations Relations avec les victimes et les tiers 		
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 Matériels de lutte contre l'incendie Equipement de protection individuelle Matériels de sauvetage Matériels de transmission 		

ACTIVITE PRINCIPALE	PARTICIPATION AU SEIN DE L'EQUIPE SECOURS A PERSONNES
---------------------	---

CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES

Principales tâches	 Bilan (transmission au corps médical) Traitement (conditionnement, relevage, brancardage, oxygénothérapie) Aide à la médicalisation (préparation du matériel) Désincarcération Balisage, protection Relations avec les victimes (aspect physiologique) Reconditionnement post-intervention dont nettoyage et désinfection de la cellule et du matériel
Formation de maintien des acquis	- Formation continue aux premiers secours
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 Radiotéléphonie Matériels embarqués (sanitaires, désincarcération, sauvetage) Produit asepsie / antisepsie

ACTIVITE PRINCIPALE	PARTICIPATION AU SEIN DE L'EQUIPE INTERVENTIONS DIVERSES

CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES		
Principales taches	 Toutes les missions des sapeurs-pompiers hors extinctions des incendies et secours à personnes Relations avec les victimes ou personnes impliquées 	
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	- Matériels divers	

ACTIVITE	PARTICIPATION AUX OPERATIONS EN FONCTION DES RISQUES LOCAUX
COMPLEMENTAIRE:	PARTICIPATION AUX OPERATIONS EN FONCTION DES RISQUES LOCAUX

CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES

Formation initiale	Formation correspondant aux risques
Formation de maintien des acquis	 Maintien quotidien des automatismes opérationnels Formation aux techniques et matériels nouveaux
Principales tâches	 Mettre en œuvre les matériels Exécuter les ordres et rendre compte Identifier les acteurs Appliquer les consignes de sécurité individuelles et collectives Dialoguer en utilisant le matériel de transmission Mettre en œuvre les techniques Décrire et évoluer dans le milieu
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 Matériel d'intervention spécifique Matériel de transmission

EQUIPIER

	Page
APS 1 ATC 1 CAD 1 DIV 1 INC 1 RTN 1 SAP 1 TOP 1	100 89 91 110 106 93 103 96

UNITE DE VALEUR DE FORMATION ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

ATC 1:12 h environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître son environnement professionnel ainsi que la déontologie associée.

SAVOIR-FAIRE:

Adapter son comportement aux différentes situations rencontrées en milieu professionnel, y compris de stress.

SAVOIR ETRE:

Se situer par rapport à sa hiérarchie, sa structure en général et lors des opérations.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES ATC 1

1ère PARTIE: DEONTOLOGIE DU SERVICE PUBLIC

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A Durée : 2 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les règles afférentes à la profession de sapeur-pompier.

SF: Appliquer les règles définies dans le cadre du service.

SE: Être respectueux des règles de déontologie.

2^{ème} PARTIE: VIE EN GROUPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B Durée : 4 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les notions de base des relations interpersonnelles et de la vie en groupes.

SF: Appliquer les règles de vie au sein d'un groupe.

SE: S'intégrer au sein d'un groupe constitué.

3^{ème} PARTIE: GESTION DU STRESS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C Durée : 6 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les conditions d'apparition du stress.

SF: Identifier et Contrôler son niveau de stress.

SE : Adopter un comportement permettant de faire face aux différentes situations de stress.

DEONTOLOGIE DU SERVICE PUBLIC: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Le sapeur-pompier et son environnement opérationnel et institutionnel Attitudes et comportement du SP au sein de son corps d'appartenance 	1 h 1 h	A1.1 A2.1

VIE EN GROUPE : 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Notion de groupeCommunication en groupe	2 h 2 h	B1.1 B2.1

GESTION DU STRESS: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Définition du stress Méthode de gestion du stress Intervention en situation agressive 	1 h 30 1 h 30 3 h	C1.1 C2.1 C3.1

	/ A	11	I۸٦	ΓΙΟ	M
=	/ A	LL	IA	IIU	/IN

Evaluation formative de chaque séquence

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE

CAD 1: 22 Henviron

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître son environnement professionnel dans le cadre institutionnel et administratif.

SAVOIR-FAIRE:

Identifier les différents intervenants et partenaires dans le cadre institutionnel et administratif.

SAVOIR ETRE:

Se situer administrativement dans la hiérarchie et dans la structure en général.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA FRANCE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A Durée : 6 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître le positionnement et les fondements juridiques des institutions administratives de la France.

SF: Distinguer les différentes autorités.

SE: Etre respectueux des institutions.

2ème PARTIE: SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B Durée : 4 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître l'organisation des services d'incendie et de secours et leurs missions dans le cadre de l'organisation des secours.

SF:

SE : S'intégrer au sein du service départemental d'incendie et de secours.

3^{ème} PARTIE: DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C Durée : 10 h

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les principes fondamentaux de la fonction publique et le statut des sapeurs-pompiers professionnels au sein de la fonction publique territoriale.

SF:

SE : Se situer au niveau de son statut dans le cadre du service départemental d'incendie et de secours.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA FRANCE: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Organisation politique et administrative de la France Représentation territoriale de l'Etat Organisation administrative des collectivités territoriales Défense et sécurité civiles Notion de service public 	1 h 30 0 h 45 0 h 45 2 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Historique Fondements juridiques Missions des services d'incendie et de secours Sapeurs-pompiers publics, militaires et privés Organisation du service départemental d'incendie et de secours 	0 h 45 0 h 45 0 h 45 0 h 45 1 h	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1 B5.1

DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE: 10 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Principes fondamentaux de la fonction publique Statut des sapeurs-pompiers professionnels Organes de concertation Notions de responsabilité Formations des sapeurs-pompiers 	3 h 2 h 30 2 h 2 h 1 h	C1.1 C2.1 C3.1 C4.1 C5.1

EVALUATION: 2 H

- Evaluation formative de chaque séquence
- 1 épreuve comprenant :

2 QCM de 20 questions minimum ou

2 QROC de 5 questions minimum

L'évaluation porte sur l'ensemble du programme.

Les questionnaires doivent être judicieusement répartis au cours de la formation.

1 h par questionnaire Questionnaires notés sur 20 Une moyenne d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

RTN 1 - 19 heures environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

SAVOIR:

Connaître les différents risques technologiques, biologiques et naturels, leurs conséquences et les mesures de sécurité à mettre en œuvre.

SAVOIR FAIRE:

Identifier les risques technologiques, biologiques ou naturels pour mettre en œuvre les premières mesures conservatoires et se protéger.

SAVOIR ETRE:

Adapter son comportement et ses actes en fonction des différents signes de présence de risques technologiques, biologiques ou naturels.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: RISQUES CHIMIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A Durée : 3 h

A la fin de la première partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Appréhender les risques chimiques et les pollutions.

SF: Identifier les risques et les différents paramètres liés au contexte, mettre en œuvre les premières mesures conservatoires et assurer sa sécurité.

SE: Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques et au contexte.

2^{ème} PARTIE: RISQUES RADIOLOGIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B Durée : 3 h

A la fin de la deuxième partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Appréhender les risques radiologiques.

SF: Identifier les risques et les différents paramètres liés au contexte, mettre en œuvre les premières mesures conservatoires et assurer sa sécurité.

SE: Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques.

3^{ème} PARTIE: RISQUES D'INONDATION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C Durée : 2 h 30

A la fin de la troisième partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les risques d'inondation.

SF: Identifier le niveau du risque, les paramètres liés au contexte, et mettre en œuvre les premières mesures conservatoires et assurer sa sécurité.

SE : Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques.

4ème PARTIE: RISQUES D'EFFONDREMENT ET DE MOUVEMENT DE TERRAIN

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D Durée : 2 h 30

A la fin de la quatrième partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Appréhender les risques d'effondrement et de mouvement de terrain.

SF: Mettre en œuvre les premières mesures conservatoires en fonction de la situation et assurer sa sécurité.

SE: Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques.

5^{ème} PARTIE: RISQUES BIOLOGIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E Durée : 4 h

A la fin de la cinquième partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Appréhender les risques biologiques, les facteurs d'aggravation, leurs conséquences.

SF: Identifier les risques et les différents paramètres liés au contexte, mettre en œuvre les premières mesures conservatoires pour assurer sa sécurité.

SE: Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques.

6ème PARTIE: RISQUES ELECTRIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F Durée: 3 h 15

A la fin de la sixième partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Appréhender les risques électriques.

SF: Identifier les risques et les différents paramètres liés au contexte, mettre en œuvre les premières mesures conservatoires pour assurer sa sécurité.

SE: Adapter son comportement en fonction des différents paramètres liés aux risques.

RISQUES CHIMIQUES: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Connaissances des risques chimiques Mise en évidence des matières dangereuses Limites des EPI traditionnels face aux risques chimiques Déroulement type d'une intervention risques chimiques 	0 h 45 0 h 45 0 h 30 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1

RISQUES RADIOLOGIQUES: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Connaissances des risques radiologiques Mise en évidence des matières radioactives Techniques d'autoprotection Déroulement type d'une opération risques radiologiques 	1 h 0 h 45 0 h 45 0 h 30	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1

RISQUES INONDATION: 2 H30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Connaissances des risques inondation Principes de sécurité lors des inondations Missions des SP lors des inondations 	1 h 0 h 30 1 h	C1.1 C2.1 C3.1

RISQUES D'EFFONDREMENT: 2 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Connaissances des risques d'effondrement ou de mouvement de terrain	1 h 30	D1.1
Déroulement type d'une opération	1 h	D2.1

RISQUES BIOLOGIQUES: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Connaissances du risque biologique Mise en évidence d'éléments biologiques Facteurs d'aggravation Moyens de protection individuelle Principes de sécurité et mesures conservatoires 	1 h 0 h 30 0 h 30 1 h 1 h	E1.1 E2.1 E3.1 E4.1 E5.1

RISQUES ELECTRIQUES: 3 H 15

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Connaissances des risques électriques Techniques d'autoprotection Intervention avec risques électriques 	1 h 1 h 30 0 h 45	F1.1 F2.1 F3.1

EVALUATION: 1 H

- Evaluation formative de chaque séquence
- 1 épreuve comprenant :
 - 1 QCM de 20 questions minimum, ou
 - 1 QROC de 6 questions minimum

L'évaluation formative de l'UV se déroule selon les dispositions prévues pour chacune des parties composant cette UV.

1 h

Le questionnaire doit comprendre des questions relatives aux 6 parties de l'UV RTN 1 Epreuve notée sur 20

Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION TECHNIQUES OPERATIONNELLES

TOP 1:81 Henviron

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les techniques et matériels de base communs à différents domaines opérationnels, sans omettre les règles de sécurité.

SAVOIR FAIRE:

Mettre en œuvre efficacement et promptement ces techniques et matériels.

SAVOIR ETRE:

Réagir efficacement, en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: EQUIPEMENTS VESTIMENTAIRES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A Durée : 2 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître la constitution et les conditions d'emploi des équipements vestimentaires.

SF: De s'équiper rapidement des équipements vestimentaires.

SE : De prendre conscience de l'importance du port correct de ces équipements.

2^{ème} PARTIE: APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B Durée : 12 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître la constitution, le principe de fonctionnement et les conditions d'emploi des appareils respiratoires isolants.

SF: D'utiliser en toute sécurité un appareil respiratoire isolant.

SE : De prendre conscience de l'importance du port de l'appareil respiratoire isolant en opération.

3ème PARTIE: LOTS DE SAUVETAGE ET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C Durée : 13 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S : Connaître les possibilités et les limites d'utilisation du lot de sauvetage et de protection contre les chutes.

SF: Mettre en œuvre le matériel et la technique adaptés à chaque opération.

SE: Respecter les règles de bases d'utilisation visant à assurer la sécurité de l'équipe.

4^{ème} PARTIE : ECHELLES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D Durée : 5 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître la nomenclature et les conditions d'emploi d'une échelle (à mains et aériennes).

SF: D'utiliser une échelle.

SE: De prendre conscience de l'importance d'une utilisation sure et rapide de ce type de matériels.

5^{ème} PARTIE: POMPES ET AMORCEURS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E Durée : 10 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître les principes de fonctionnement des différentes pompes utilisées par les services d'incendie.

SF: De réaliser une mise en aspiration.

SE : Etre conscient de l'importance des règles d'emploi des pompes (notamment pour réussir un amorçage).

6ème PARTIE: ELEMENTS DE CONSTRUCTION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F Durée : 2 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître les notions élémentaires de construction.

SF: D'utiliser à bon escient les différents éléments de construction dans le cadre des opérations.

SE: adapter son comportement à l'environnement batimentaire.

7^{ème} PARTIE: TOPOGRAPHIE ET PREVISION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G Durée : 3 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De connaître les différents éléments de prévision et de topographie.

SF: De savoir lire une carte ou un parcellaire.

SE: De prendre en considération l'intérêt des outils cartographiques et de prévision dans le cadre opérationnel.

8^{ème} PARTIE: TRANSMISSIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° H Durée : 2 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: D'identifier les différentes fonctions, les réseaux, le matériel et les règles d'utilisation.

SF: D'utiliser les réseaux et le matériel de transmission (en respectant les règles de procédures précitées).

SE : De prendre conscience de l'importance d'un respect de la procédure radio.

9^{ème} PARTIE : TECHNIQUES, MANŒUVRES ET MATERIELS COMMUNS A DIVERS TYPES D'OPERATIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° I Durée : 26 h 45

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: D'expliquer les techniques et matériels communs à différents types d'opération.

SF: D'utiliser ces matériels (en respectant les règles d'emploi et de sécurité).

SE: De prendre conscience de l'importance d'une parfaite maîtrise de ces matériels.

10^{ème} PARTIE: REGLES DE SECURITE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° J Durée : 3 h

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable :

S: De citer les règles de sécurité individuelles et collectives communes à tout type d'opération.

SF: D'appliquer ces règles.

SE: De prendre conscience des risques et de l'importance d'un respect strict des règles de sécurité individuelles et collectives.

EQUIPEMENTS VESTIMENTAIRES DE PROTECTION INDIVIDUELLE: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Equipements vestimentaires de protection individuelle	2 h	A1.1

APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT: 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Atmosphères non respirables et contraintes physiologiques 	1 h	B1.1
 Composition et principes de fonctionnement de l'appareil respiratoire isolant, matériels associés Règles de base d'emploi et de sécurité Mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant 	1 h 30 1 h 8 h 30	B2.1 B3.1 B4.1

LOT DE SAUVETAGE ET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES : 13 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Composition et caractéristiques du LSPCC 	1 h 30	C1.1
Contrôle et entretien du matériel	1 h 30	C2.1
Points fixes, amarrages et nœuds	1 h 30	C3.1
Possibilités et limites d'utilisation	1 h 30	C4.1
Règles d'emploi et de sécurité	1 h	C5.1
Mise en œuvre du LSPCC	6 h	C6.1

ECHELLES: 5 H

	DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
•	Emploi des échelles à main	2 h 30	D1.1
	Evolution sur une échelle aérienne	2 h 30	D2.1

POMPES ET AMORCEURS: 10 H

	DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
•	Notions d'hydraulique Fonctionnement des pompes	2 h 2 h	E1.1 E2.1
•	Utilisation des pompes	6 h	E3.1

ELEMENTS DE CONSTRUCTION: 2 H

	DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
•	Construction	2 h	F1.1

TOPOGRAPHIE ET PREVISION: 3 H

	DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
•	Lecture de cartes	1 h	G1.1
•	Outils de prévision	2 h	G2.1

TRANSMISSIONS: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Organisation des transmissions Emploi des postes émetteurs-récepteurs 	1 h 1 h	H1.1 H2.1

TECHNIQUES ET MATERIELS COMMUNS A DIFFERENTS TYPES D'OPERATIONS : 26 H 45

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Manœuvres de forces Etaiements provisoires Cordages et nœuds Utilisation des tronçonneuses Déblai Forcement Désincarcération Eclairage et groupe électrogène Détection Bâchage Matériels divers 	2 h 30 2 h 2 h 4 h 1 h 2 h 8 h 2 h 1 h 0 h 45 1 h 30	I1.1 I2.1 I3.1 I4.1 I5.1 I6.1 I7.1 I8.1 I9.1 I10.1

REGLES DE SECURITE : 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Règles de sécurité individuelles Règles de sécurité collectives 	1 h 30 1 h 30	J1.1 J2.1

EVALUATION: 2 H

- Evaluation formative de chaque séquence
- Evaluation certificative

Lors de l'évaluation, le stagiaire doit valider l'aptitude à l'emploi de l'ensemble des matériels et à la mise en œuvre des techniques opérationnelles suivants dans les 7 épreuves réalisées sous forme d'ateliers :

- utilisation de l'ARI;
- utilisation d'une tronçonneuse ;
- manipulation d'une échelle à main ;
- utilisation d'un outil de désincarcération
- réalisation d'un étaiement provisoire ;
- utilisation du LSPCC;
- mise en aspiration d'une motopompe ;
- mise en œuvre d'un groupe électrogène et du matériel d'éclairage.

La grille d'évaluation jointe au scénario pédagogique est utilisée pour chaque atelier.

Chaque épreuve est évaluée validée/non validée

2 h environ par stagiaire

UNITE DE VALEUR DE FORMATION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES APS 1 : 100 H ENVIRON

Hors temps de déplacement et évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les bases réglementaires, théoriques et pratiques de l'entraînement physique et sportif des sapeurs-pompiers.

SAVOIR-FAIRE:

Mettre en œuvre ses capacités physiques pour l'accomplissement des missions d'incendie et de secours.

SAVOIR ETRE:

Etre conscient de l'importance de sa condition physique et agir pour son maintien tout au long de sa carrière.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE : CONNAISSANCE THEORIQUES ET PRATIQUESDE L'ENTRAINEMENT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES SAPEURS-POMPIERS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la première partie, les stagiaires seront capables de :

- S : Connaître l'environnement réglementaire des activités physiques et sportives, ainsi que tous les éléments lui permettant de comprendre, développer et maintenir sa condition physique.
- SF: Identifier les éléments de base de l'entraînement et des activités physiques et sportives.
- SE : Prendre conscience de la nécessité d'un entraînement physique organisé, régulier et individuel.

2ème PARTIE: ENTRAINEMENT PHYSIQUE GENERALISE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la deuxième partie, les stagiaires seront capables de :

- S : Connaître les éléments permettant de développer et d'entretenir les qualités physiques générales du sapeur-pompier.
- SF: Développer et entretenir ses propres qualités physiques générales en participant activement aux séances d'entraînement.
- SE : Respecter une pratique régulière afin de maintenir sa condition physique générale.

3^{ème} PARTIE: ENTRAINEMENT PHYSIQUE PROFESSIONNEL

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capables de :

- S : Connaître les éléments permettant d'adapter ses qualités physiques générales aux contraintes professionnelles.
- SF: Utiliser sa condition physique afin d'optimiser l'acquisition et l'application des techniques opérationnelles.
- SE : S'adapter par une action physique efficace aux situations opérationnelles, en respectant les règles de sécurité.

4ème PARTIE: ENTRAINEMENT SPORTIF

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la quatrième partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Connaître les éléments de l'entraînement sportif utiles aux sapeurs-pompiers.
- SF : Pratiquer une activité sportive utile au développement de l'aptitude physique individuelle et des valeurs humaines collectives.
- SE : Prendre conscience de la nécessité de sa participation active à l'entraînement sportif, dans son intérêt et dans celui du service.

CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES DE L'ENTRAINEMENT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES SAPEURS-POMPIERS : 8 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
 Réglementation des activités physiques et sportives But de l'entraînement physique des sapeurs-pompiers Physiologie de l'effort Méthodologie de l'entraînement Entraînement cardiovasculaire Renforcement musculaire Prévention de la traumatologie sportive, hygiène de vie, gestes et postures professionnelles 	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h 2 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1

ENTRAINEMENT PHYSIQUE GENERALISE: 52 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
 Entraînement cardiovasculaire – développement de la capacité aérobie (endurance) Entraînement cardiovasculaire – développement de la vitesse maximale aérobie et de la puissance maximale aérobie 	12 h 14 h	B1.1 B2.1
 Renforcement musculaire – rodage, endurance (ceinture scapulaire, tronc, ceinture pelvienne, membres inférieurs et supérieurs) Renforcement musculaire – développement de la force (membres supérieurs antérieurs et postérieurs, ceinture pelvienne, membres inférieurs) 	12 h 14 h	B3.1 B4.1

ENTRAINEMENT PHYSIQUE PROFESSIONNEL: 24 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
 Natation et sauvetage aquatique Parcours sportif du sapeur-pompier Gestes et postures professionnelles 	14 h 8 h 2 h	C1.1 C2.1 C3.1

ENTRAINEMENT SPORTIF: 16 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
Sport collectifs et autres activités au choix du DDSIS	16 h	D1.1

EVALUATION: 8 H

L'évaluation de l'UV APS 1 est certificative.

- 7 épreuves de la surveillance physique :
 - Souplesse
- Pompes
- Tractions
- Gainage
- Luc Léger
- Vameval
- Killy
- 1 groupe d'épreuves physiques professionnelles :
 - Grimper de corde
 - Sauvetage aquatique avec mannequin
 - Parcours sportif du sapeur-pompier
 - Course à pied
 - Nage libre

La description et les barèmes des épreuves de la surveillance physique et des épreuves physiques professionnelles sont indiqués en annexes du scénario pédagogique APS 1 Chaque épreuve de la surveillance physique est évaluée validée/non validée

Chaque épreuve physique professionnelle est notée sur 20. Une moyenne de 12/20 au moins pour l'ensemble des épreuves détermine la validation du groupe d'épreuves, sans note inférieure à 6 pour chaque épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION SECOURS A PERSONNES

SAP 1:98 Henviron

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et détresses, les gestes de premier secours ainsi que les notions d'entretien du matériel.

SAVOIR FAIRE

Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personnes, entretenir et désinfecter ces matériels.

SAVOIR ETRE:

Réagir efficacement, en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: CADRE JURIDIQUE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S: Connaître les limites d'action des SP dans le domaine du secours à personnes.
- SF: Agir en respectant le cadre réglementaire du secours à personnes.
- SE : Etre conscient des domaines de compétence respectifs des différents acteurs dans le cadre du secours à personnes.

2^{ème} PARTIE : ETUDE DES DIFFERENTES DETRESSES DES PRINCIPAUX SYSTEMES DU CORPS HUMAIN

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : Connaître les notions de base du fonctionnement et des détresses des systèmes nerveux, ventilatoire, circulatoire et locomoteurs.
- SF: Mettre en œuvre le matériel et la technique adaptés à chaque situation.
- SE : S'intégrer à sa structure et s'adapter aux partenaires impliqués dans le secours à personnes.

3^{ème} PARTIE: VEHICULE DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : Connaître le matériel et les notions élémentaires d'hygiène et d'entretien d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.
- SF: Reconditionner et entretenir le matériel.
- SE: Etre conscient des règles d'hygiène à appliquer avant et après l'intervention.

4ème PARTIE: SECOURS SUR ACCIDENT DE LA ROUTE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : Connaître précisément son rôle et celui des autres intervenants lors des interventions pour accident de la route.
- SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises.
- SE : Prendre conscince de la nécessité d'une bonne technicité afin d'appliquer efficacement et en sécurité les consignes du chef d'agrès.

5^{ème} PARTIE: MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : Identifier précisément son rôle lors des interventions au sein d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.
- SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises.
- SE : Prendre conscience de la nécessité d'une bonne technicité afin d'appliquer efficacement et en sécurité les consignes du chef d'agrès.

SECOURISME: 70 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE
PSE 1PSE 2	35 h 35 h

CADRE JURIDIQUE: 0 H 45

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Missions des sapeurs-pompiers dans le cadre du secours à personnes 	0 h 45	A1.1

ETUDE DES DIFFERENTES DETRESSES DES PRINCIPAUX SYSTEMES DU CORPS HUMAIN : 6 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Atteintes du système nerveux Atteintes du système ventilatoire Atteintes du système circulatoire Atteintes du système locomoteur 	1 h 30 2 h 1 h 30 1 h 30	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1

VEHICULE DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Matériels spécifiques	2 h	C1.1

SECOURS SUR ACCIDENT DE LA ROUTE: 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Généralités Equipes de secours routier Conduite générale d'une opération de secours routier 	0 h 45 0 h 45 2 h	D1.1 D2.1 D2.1

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES: 14 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
Application pratique des connaissances acquises	14 h	E1.1

EVALUATION: 1 H

- Evaluation formative de chaque séquence
- Evaluation certificative :

L'évaluation certificative comprend :

- l'acquisition du * PSE 1 * PSE 2
- la validation de l'épreuve écrite, portant sur les 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} parties du scénario pédagogique SAP 1, organisée sous la forme d'un questionnaire élaboré sur le principe d'un QCM de 20 questions minimum ou d'un QROC de 5 questions minimum
- la validation pratique lors d'au moins deux exercices, dont un de secours routier, prévus à la 5^{ème} partie du scénario de l'unité de valeur SAP 1.

1 h Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

Validation de l'aptitude lors des exercices pratiques si moyenne d'au moins 12 sur 20, sans note inférieure à 6

UNITE DE VALEUR DE FORMATION INCENDIE / INC 1 - 137 h environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître le feu et son comportement ainsi que les techniques de lutte contre les incendies.

SAVOIR-FAIRE:

Mettre en œuvre les matériels correspondant aux techniques de lutte contre les incendies.

SAVOIR ETRE:

Réagir et exécuter efficacement, en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: GENERALITES SUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Décrire les phénomènes de combustion, le développement des incendies et la marche générale des opérations ainsi qu' identifier les différentes classes de feu, les indicateurs de risques et le comportement au feu des matériaux.
- SE: Être conscient des dangers liés aux incendies.

2ème PARTIE: GENERALITES SUR LE MATERIEL ET LES ENGINS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Expliquer la constitution et l'emploi des différents matériels et agrès destinés à la lutte contre les incendies.
- SF: Utiliser le matériel des différents engins d'incendie.
- SE : Être vigilant sur les règles d'utilisation et d'entretien de ces matériels.

3^{ème} PARTIE: RECONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Décrire les différents matériels et techniques de reconnaissance.
- SF: Effectuer une reconnaissance au sein d'un binôme, en toute sécurité, en utilisant les matériels et techniques appropriés et savoir rendre-compte.
- SE : Être conscient de ses limites et prendre en compte la sécurité.

4^{ème} PARTIE: SAUVETAGES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Décrire les différents matériels et techniques de sauvetage.
- SF: Effectuer rapidement et en sécurité un ou plusieurs sauvetages, au sein d'un binôme.
- SE: Être conscient de ses limites en mesurant les risques, être rassurant pour les victimes.

5^{ème} PARTIE : BESOINS EN EAU ET ETABLISSEMENTS DE TUYAUX

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: D'expliquer les besoins et dispositifs d'alimentation en eau et décrire les différentes manœuvres, règles et techniques d'établissements.
- SF: Etablir les tuyaux dans le respect des règles.
- SE : Prendre conscience de l'importance de la qualité de l'établissement sur la résolution du sinistre.

6ème PARTIE: TECHNIQUES D'ATTAQUE ET D'EXTINCTION DES FEUX

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Décrire les différentes techniques d'extinction et d'attaque.
- SF: Attaquer et éteindre un incendie, au sein d'un binôme, conformément aux ordres du chef d'agrès.
- SE: Être vigilant, en restant conscient du risque de phénomènes thermiques.

7^{ème} PARTIE: PROTECTION DES BIENS, DEBLAI ET SURVEILLANCE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G

A la fin de la partie, les stagiaires seront capables de :

- S: Décrire les différents matériels et techniques de protection des biens et de déblai sur un incendie.
- SF: Mettre en oeuvre les différentes actions de protection avec les matériels adaptés.
- SE : Être sensible au risque de reprise de feu et aux conséquences économiques du manque de protection.

8^{ème} PARTIE: MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° H

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S: Identifier précisément son rôle en intervention lors de la lutte contre les incendies.
- SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises.
- SE : Prendre conscience de l'importance d'une bonne connaissance des techniques et des manœuvres, afin de réagir en toute sécurité suite aux ordres du chef d'agrès ou du chef d'équipe.

GENERALITES SUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES: 10 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Combustion Propagation et effets Généralités sur les procédés d'extinction Comportement et réaction au feu Phénomènes thermiques en volumes clos ou semi-ouverts Marche générale des opérations Moyens facilitant l'intervention des SP 	1 h 1 h 2 h 1 h 2 h 30 1 h 30 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1

CONNAISSANCE DU MATERIEL ET DES ENGINS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : 11 H 30

Descriptif	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Extincteurs Pièces de jonction Accessoires hydrauliques Tuyaux Lances Dévidoirs Moyens de protection de mousse Engins d'incendie 	1 h 1 h 1 h 1 h 30 2 h 30 1 h 1 h 30 2 h	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1 B5.1 B6.1 B7.1 B8.1

RECONNAISSANCE: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Déroulement-type d'une reconnaissance	2 h	C1.1

SAUVETAGES: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Généralités sur les sauvetages lors des incendies Sauvetages lors des incendies 	0 h 45 2 h 15	D1.1 D2.1

BESOINS EN EAU ET ETABLISSEMENTS DE TUYAUX : 20 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Connaissances des besoins et ressources en eau Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation Procédure pour le contrôle des hydrants Règles et précautions pour l'établissement des tuyaux Etablissements de lances de plain-pied Etablissements de lances en étage Etablissements de lances sur échelle aérienne 	1 h 1 h 2 h 0 h 30 6 h 4 h 30 5 h	E1.1 E2.1 E3.1 E4.1 E5.1 E6.1 E7.1

TECHNIQUES D'ATTAQUE ET D'EXTINCTION DES FEUX: 8 H

Descriptif	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Méthodes d'extinction Rôle des binômes impliqués dans l'attaque Techniques d'intervention face à un risque de phénomènes thermiques 	2 h 30 1 h 30 4 h	F1.1 F2.1 F3.1

PROTECTION, DEBLAI, SURVEILLANCE: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Principes de la protection des biens lors des incendies Déblai Surveillance 	0 h 45 0 h 45 0 h 30	G1.1 G2.1 G3.1

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES : 78 H

	DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
Application pration	que des connaissances acquises	78 h	H1.1

EVALUATION : 3 h	
Evaluation formative de chaque séquence	
Evaluation certificative :	
- Evaluation théorique :	1 h par questionnaire Epreuve notée sur 20
Une épreuve comprenant 3 questionnaires élaborés sur le principe d'un QCM de 20 questions minimum ou d'un QROC de 5 questions minimum	Une moyenne d'au moins 12 sur 20 est exigée, sans note inférieure à 6, pour valider
Les questionnaires doivent être judicieusement répartis lors de la formation et couvrir l'ensemble du programme.	l'épreuve
- Evaluation pratique :	
La validation de l'aptitude pratique est réalisée lors d'une épreuve comprenant trois exercices tels que prévus à la 8 ^{ème} partie du scénario de l'UV.	Chaque exercice est noté sur 20
A cet effet, la grille d'évaluation en annexe du scénario pédagogique est utilisée.	Une moyenne d'au moins 12 sur 20 est exigée à l'ensemble des exercices, sans note
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme et sur toutes les phases de la marche générale des opérations.	inférieure à 6, pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION OPERATIONS DIVERSES

DIV 1 : 19 H ENVIRON

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Connaître les différentes techniques mises en œuvre lors des interventions diverses des sapeurs-pompiers.

SAVOIR FAIRE

Mettre en œuvre en toute sécurité les matériels nécessaires à ces différentes opérations.

SAVOIR ETRE:

Se maîtriser dans les situations difficiles et prendre conscience des risques afférents aux interventions diverses.

Descriptif	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Généralités sur les opérations diverses Opération d'épuisement Diverses espèces d'animaux, leurs comportements et leurs dangers Risques animaliers : matériels et techniques adaptés Dégagement de personne d'une cabine d'ascenseur Fuite de gaz Autres interventions 	1 h 3 h 2 h 6 h 4 h 1 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1

EVALUATION : 1 h	
 Evaluation formative de chaque séquence Evaluation certificative : Une épreuve comprenant un questionnaire élaboré sur le principe : d'un QCM de 20 questions minimum, ou d'un QROC de 5 questions minimum et portant sur l'ensemble du programme. 	1 h Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

DIPLOME D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Le		
Vu le procès verbal c	u jury d'examen en date du	déclarant que
M	né (e) le	, a subi avec succès les épreuves
exigées pour l'obtent	ion du diplôme d'équipier sapeur-pompier professionnel, définie	es dans le guide national de référence
des emplois, des act	ivités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et vo	plontaires,
	délivre à M le pré	esent diplôme.
	Fait à, le	
		Le

CHAPITRE 2

EMPLOIS

2.1 - EMPLOIS OPERATIONNELS DE TRONC COMMUN

Afin d'assurer les opérations de secours définies à l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales, tout agent recruté en tant que sapeur-pompier professionnel tient l'un des emplois opérationnels de tronc commun suivants :

- équipier ;
- chef d'équipe ;
- chef d'agrès ;
- chef de groupe ;
- chef de colonne :
- chef de site.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

Pour des opérations de secours présentant un caractère d'urgence avérée, le règlement opérationnel, mentionné à l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales, peut préciser les conditions dans lesquelles, exceptionnellement, un sapeur-pompier titulaire d'un emploi, ou exerçant les activités liées à cet emploi, peut exercer tout ou partie des activités liées à un emploi immédiatement supérieur, dans l'attente de l'arrivée sur les lieux de l'intervention, dans les meilleurs délais, du sapeur-pompier répondant aux conditions d'exercice de cet emploi ou des activités de cet emploi.

2.1.1 - Equipier

L'équipier participe aux opérations de secours, sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès, au sein des équipes d'incendie, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement.

L'emploi d'équipier peut conduire certains personnels à participer aux opérations de secours en fonction des risques locaux.

Les activités exercées par l'équipier sont détaillées dans la fiche emploi A.1 annexée au présent GNR.

2.1.2 - Chef d'équipe

Le chef d'équipe, placé sous l'autorité d'un chef d'agrès, dirige son équipe incendie, secours à personnes ou protection des biens et de l'environnement et exécute les tâches qui lui sont confiées dans le cadre des opérations de secours.

L'emploi de chef d'équipe peut conduire certains personnels à commander un agrès à une équipe.

Les activités exercées par le chef d'équipe sont détaillées dans la fiche emploi A.2 annexée au présent GNR.

3. 2.1.3 - Evaluation

A l'exception de l'UV ATC 1, chaque UV composant la formation d'équipier sapeur-pompier fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury d'attribution des UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

3.2.1.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel ayant validé sa formation d'équipier se voit délivrer un diplôme, mention « Equipier de sapeur-pompier professionnel», par le DDSIS d'affectation, conforme au modèle défini en annexe.

Le SPV ayant validé sa formation d'équipier adaptée aux missions qui lui sont confiées, se voit attribuer, par le DDSIS d'affectation, un diplôme « Equipier de sapeur-pompier volontaire» mentionnant les domaines d'intervention dans lesquels il peut être engagé et les matériels pouvant être utilisés, conformément au modèle défini en annexe.

3.2.2 - FORMATION DE CHEF D'EQUIPE

La formation de chef d'équipe a pour objet de faire acquérir au sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'équipe défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit tout ou partie du contenu de cette formation en fonction des activités qu'il aura à assurer et des matériels à utiliser.

3.2.2.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef d'équipe est ouvert au sapeur-pompier qui a validé les unités de valeur composant sa formation d'équipier.

3.2.2.2 - Formation

La formation de chef d'équipe est constituée des UV suivantes :

- gestion opérationnelle et commandement : GOC 1 ;
- techniques opérationnelles : TOP 2.

La durée de la formation pour un sapeur-pompier professionnel est de 20 heures environ hors temps de déplacement.

3.2.2.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury d'attribution de chaque UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

EMPLOI	CHEF D'EQUIPE SAPEUR-POMPIER	A 2	
MISSION Exécuter avec son équipe les tâches qui lui sont confiées			
	RESPONSABILITE		
Encadrement	- Une équipe		
Autonomie	- Sous l'autorité d'un chef d'agrès		
Relations extérieures	Victimes, publicServices publics ou privésElus, personnalitésAutres équipes sapeurs-pompiers		
	CONDITIONS D'ACCE	S	
Autres emplois dont l'exercice est nécessaire	- Conformément aux textes en vigueur - Equipier	-	
	CONDITIONS D'EVERC	LCE	
	CONDITIONS D'EXERC	ICE	
Réglementaire	 Aptitude médicale Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi 		
Formation d'adaptation à l'emploi	- GOC 1 - TOP 2		
Formation de maintien des acquis	 Maintien quotidien des automatismes opérationnels Formation aux techniques et matériels nouveaux Formation continue aux premiers secours Maintien de la condition physique Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel 		
	A C T I V I T E S E X E R C E E	S	
Activités principales	Commandement d'une équipe incendie Commandement d'une équipe secours à personnes Commandement d'une équipe interventions diverses		
Activités complémentaires	 Commandement d'un véhicule à une équipe, hors missi Commandement d'un véhicule assurant des mission d'assistance aux victimes Commandement d'un véhicule assurant des missior diverses 	s de secours et	
ACTIVITE PRINCIPALE	COMMANDEMENT D'UNE EQUIPE INCEN	DIE	
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES		
Principales tâches	 Participation avec son équipier aux différer MGO Relations avec les victimes et les tiers 	ntes phases de la	
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 Matériels de lutte contre l'incendie Equipement de protection individuelle Matériels de sauvetage Matériels de transmission 		

ACTIVITE PRINCIPALE	COMMANDEMENT D'UNE EQUIPE SECOURS A PERSONNES	5		
CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES				
Principales tâches	 Bilan (transmission au corps médical) Traitement (conditionnement, relevage, brancardage, oxygénothérapie) Aide à la médicalisation (préparation du matériel) Désincarcération Balisage, protection Relations avec les victimes (aspect physiologique) Reconditionnement post-intervention dont nettoyage et désinfede la cellule et du matériel 	ction		
Principaux outils	- Radiotéléphonie			
techniques et moyens	- Matériels embarqués (sanitaires, désincarcération, sauvetage)			
à mettre en œuvre	- Produit asepsie / antisepsie			
ACTIVITE PRINCIPALE COMMANDEMENT D'UNE EQUIPE INTERVENTIONS DIVERSES				
	CONDITIONS DIEVEDOISE OPPOSITIONES	1		
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES			
Principales taches	Principales taches - Toutes les missions des sapeurs-pompiers hors extinctions des incendies et secours à personnes - Relations avec les victimes ou personnes impliquées			
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	·			
ACTIVITE COMPLEMENTAIR	COMMANDEMENT D'UN VEHICULE A UNE EQUIPE HORS MISSIONS D'EXTINCTION	A 2		
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES			
Principales taches	 Reconnaissance et protection des lieux de l'intervention Animation et coordination des missions de l'équipe Sécurité de l'équipe Contrôle du reconditionnement du véhicule Maintien du niveau opérationnel de l'équipe du véhicule 			
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	- Matériels à disposition dans l'engin			

ACTIVIT	Έ
COMPLEMEN	JTAIRE

COMMANDEMENT D'UN VEHICULE ASSURANT DES MISSIONS DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES

Formation initiale	- SAP 2
Principales taches	 Reconnaissance et protection des lieux de l'intervention Animation et coordination des missions de l'équipe Sécurité de l'équipe Elaboration et transmission des bilans secouristes Contrôle du reconditionnement du véhicule Maintien du niveau opérationnel de l'équipe du véhicule
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	Matériels sanitairesMatériels de transmission

ACTIVITE	COMMANDEMENT D'UN VEHICULE ASSURANT DES MISSIONS
COMPLEMENTAIRE	D'INTERVENTIONS DIVERSES

CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES

Formation initiale	- DIV 2
Principales taches	 Reconnaissance et protection des lieux de l'intervention Animation et coordination des missions de l'équipe Sécurité de l'équipe Contrôle du reconditionnement du véhicule Maintien du niveau opérationnel de l'équipe du véhicule
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 Matériels d'interventions diverses Matériels de transmission

CHEF D'EQUIPE

Page
GOC 1 113
TOP 2 115

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT GOC 1: 15 H environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Enoncer le rôle et les responsabilités du chef d'équipe, ainsi que son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

SAVOIR FAIRE:

Diriger une équipe en opération.

SAVOIR ETRE:

Adopter une attitude responsable vis-à-vis de son équipe et de s'adapter à l'évolution de la situation.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: BASES DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL/ROLE DU CHEF D'EQUIPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : D'expliquer les différents principes du commandement et d'identifier le rôle du chef d'équipe dans la hiérarchie opérationnelle.
- SF : De diriger une équipe.
- SE : De prendre conscience de l'importance du rôle et des responsabilités du chef d'équipe en opération.

2ème PARTIE: MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES PAR LE CHEF D'EQUIPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S: D'identifier les fonctions du chef d'équipe.
- SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises lors d'exercices pratiques.
- SE : De prendre conscience de l'importance du rôle de chef d'équipe, en particulier pour le respect des règles de sécurité.

BASES DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL/ROLE DU CHEF D'EQUIPE : 3 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Principes du commandement opérationnel Rôles et obligations du chef d'équipe Chef d'équipe / Chef d'agrès 	1 h 1 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.1

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES: 10 h 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Application pratique de la fonction de chef d'équipe	10 h 30	B1.1

EVALUATION: 1 h Evaluation formative de chaque séquence L'évaluation comprend les épreuves suivantes : - épreuve écrite : QROC portant sur la 1ère partie de 1 h I'UV comportant au moins 5 questions. Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve groupe d'épreuves pratiques portant sur chacun Chaque épreuve est évaluée validée/non validée. La des thèmes : grille d'évaluation certificative est jointe au scénario pédagogique GOC 1 * Reconnaissance longue avec ARI; * Progression en hauteur, protection contre les Ces évaluations peuvent être réalisées de manière chutes; différée dans le temps, une semaine au plus après * Sauvetage. le stage GOC 1.

UNITE DE VALEUR DE FORMATION TECHNIQUES OPERATIONNELLES

TOP 2 - 6 H environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Connaître les techniques et matériels communs à différents types d'opération dans l'objectif de diriger son équipe en situation opérationnelle.

SAVOIR FAIRE:

Participer, en toute sécurité, avec son équipier à la mise en œuvre des matériels précités.

SAVOIR ETRE:

S'adapter aux contraintes liées à l'environnement et aux risques.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES TOP 2

1ère PARTIE: ALIMENTATION DE L'ENGIN-POMPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Expliquer les différentes possibilités pour alimenter un engin pompe.

SF: Diriger la manœuvre d'alimentation de l'engin-pompe conformément aux ordres reçus du chef d'agrès.

SE: S'adapter aux contraintes liées aux ressources en eau de la zone d'intervention.

2ème PARTIE: EMPLOI DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES ET DE PREVISION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les principaux éléments constitutifs d'une carte ou d'un plan ER.

SF: Utiliser une carte ou un plan pour l'orientation et le déplacement de son équipe sur site.

SE: S'adapter aux contraintes du terrain ou du site.

3ème PARTIE: SECURITE DE L'EQUIPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les risques et les règles de protection.

SF: Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité de l'équipe.

SE: Percevoir les dangers et réagir en conséquence.

LE CHEF D'EQUIPE ET L'ALIMENTATION DE L'ENGIN-POMPE : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Alimentation de l'engin-pompe par l'équipe	2 h	A1.1

EMPLOI DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES ET DE PREVISION: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Choix de cartes et plan d'établissement répertorié	2 h	B1.1

SECURITE DE L'EQUIPE : 1 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Rôle du chef d'équipe en matière de sécurité	1 h	C1.1

EVALUATION TOP 2

Evaluation formative de chaque séquence

L'évaluation certificative porte sur l'ensemble du programme.

Elle comprend une épreuve élaborée sur le principe d'un QROC comportant au moins 5 questions

Epreuve notée sur 20

1 h

Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

DIPLOME DE CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Le				
Vu le procès verba	al du jury d'examen en date d	lu		déclarant que
M		né (e) le		., a subi avec succès les épreuves
exigées pour l'obte	ention du diplôme de chef d '	équipe de sapeur-pompier	professionnel, définies	dans le guide national de référence
des emplois, des a	activités et des formations de	s sapeurs-pompiers profess	ionnels et volontaires,	
		, le		
	n véhicule assurant des miss ur SAP 2 délivrée le			
	n véhicule assurant des miss ur DIV 2 délivrée le			

2.1.3 - Chef d'agrès

Le chef d'agrès commande, seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un COS, le personnel d'un agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées.

Les activités exercées par le chef d'agrès sont détaillées dans la fiche emploi A.3 annexée au présent GNR.

2.1.4 - Chef de groupe

Le chef de groupe gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de colonne ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'un groupe d'intervention et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de colonne, de site ou dans un CODIS.

L'emploi de chef de groupe peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de groupe sont détaillées dans la fiche emploi A.4 annexée au présent GNR.

2.1.5 - Chef de colonne

Le chef de colonne gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de site ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'une colonne et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de site, dans un CODIS.

L'emploi de chef de colonne peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de colonne sont détaillées dans la fiche emploi A.5 annexée au présent GNR.

2.1.6 - Chef de site

Le chef de site, seul ou sous l'autorité d'un COS, commande des opérations de secours nécessitant l'engagement de plus d'une colonne. Il peut assurer les fonctions de chef de poste de commandement de site. Il peut par ailleurs exercer une fonction de direction dans un CODIS.

L'emploi de chef de site peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de site sont détaillées dans la fiche emploi A.6 annexée au présent GNR.

BMSPFF

3.2.2.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel ayant validé sa formation se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme, mention « chef d'équipe de sapeur-pompier professionnel», conforme au modèle défini en annexe.

Le SPV ayant validé sa formation adaptée aux missions qui lui sont confiées, se voit délivrer, par le DDSIS d'affectation, un diplôme « chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire» mentionnant les domaines d'intervention dans lesquels il peut être engagé et les matériels pouvant être utilisés, conformément au modèle défini en annexe.

3.2.2.5 - Mentions complémentaires du diplôme de chef d'équipe

La formation complémentaire du chef d'équipe pour tenir l'emploi ou exercer les activités de chef d'agrès des véhicules à une équipe assurant les missions suivantes est :

- secours et assistance aux victimes : UV de formation secours à personnes de niveau 2 ;
- interventions diverses: UV de formation interventions diverses de niveau 2.

Cas particulier des SPV:

La formation complémentaire du chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire pour exercer les activités de chef d'agrès des véhicules à une équipe assurant la mission suivante est :

- extinction avec un engin-pompe, hors domaine spécialisé de la lutte contre les feux de forêts, sous réserve d'une ancienneté d'exercice de l'emploi de chef d'équipe d'au moins trois ans : unité de valeur de formation incendie de niveau 2.

Ces UV font l'objet d'une évaluation certificative dont le jury d'attribution est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

La mention « chef d'agrès d'un véhicule à une équipe pour missions de secours et d'assistance aux victimes » ou « véhicule à une équipe pour interventions diverses », figurant sur le diplôme de chef d'équipe du sapeur-pompier professionnel, est mise à jour après validation de la formation correspondante.

La mention « chef d'agrès d'un véhicule à une équipe pour missions de secours et d'assistance aux victimes » ou « véhicule à une équipe pour interventions diverses » ou « véhicule à une équipe pour extinction » du diplôme de chef d'équipe du sapeur-pompier volontaire est mise à jour, après validation de la formation adaptée aux missions qui lui sont confiées.

3.2.3 - FORMATION DE CHEF D'AGRES

La formation a pour objet de faire acquérir au sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'agrès défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit tout ou partie du contenu de cette formation en fonction des activités qu'il aura à assurer et des matériels à utiliser.

3.2.3.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef d'agrès est ouvert au sapeur-pompier qui a validé les unités de valeur composant sa formation de chef d'équipe.

3.2.3.2 - Formation

La formation d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès est constituée des UV suivantes :

1° UV de formation de portée générale :

- culture administrative : CAD 2;
- gestion opérationnelle et commandement : GOC 2 ;
- management : MNG 1 ;
- relations avec la presse: REP 1;
- techniques opérationnelles : TOP 3.

2° UV de formation adaptées aux missions :

- secours à personnes : SAP 2 ;
- lutte contre les incendies : INC 2 ;
- protection des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 2.

La durée de la formation pour un sapeur-pompier professionnel est de 185 heures environ, hors temps de déplacement.

3.2.3.3 - Evaluation

A l'exception de l'UV REP 1, chaque UV composant la formation du chef d'agrès fait l'objet d'une évaluation certificative.

Une appréciation est rédigée par le responsable pédagogique sur le « savoir-faire » et le « savoir être » développés par l'agent au cours de la formation à partir des éléments observés au travers des grilles d'évaluation jointes aux scénarios pédagogiques.

Le jury d'attribution des UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

3.2.3.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel ayant validé sa formation se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme, mention «chef d'agrès de sapeur-pompier professionnel», conforme au modèle défini en annexe.

Le SPV ayant validé sa formation adaptée aux missions qui lui sont confiées, se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme «chef d'agrès de sapeur-pompier volontaire», mentionnant les domaines d'intervention dans lesquels il peut être engagé et les matériels pouvant être utilisés, conforme au modèle défini en annexe.

3.2.4 - FORMATION DE CHEF DE GROUPE

La formation de chef de groupe a pour objet de faire acquérir au sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de groupe défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de groupe.

EMPLOI	CHEF D'AGRES SAPEUR-POMPIER	Α	3
	1		
MISSION	Exécuter avec son personnel les tâches qui lui sont confie	ées	
	RESPONSABILITE		
Encadrement	- Personnel de l'agrès		
Autonomie	 - Assurer seul la mission en tant que COS - Exécuter les missions sous l'autorité du chef de groupe 		
Relations extérieures	Victimes, publicServices publics ou privésElus, personnalitésAutres équipes sapeurs-pompiers		
	CONDITIONS D'ACCE	S	
Autres emplois dont l'exercice est nécessaire	 Conformément aux textes en vigueur Chef d'équipe 		
	CONDITIONS D'EXERC	ICE	
Réglementaire	 - Aptitude médicale - Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi : 		
Formation d'adaptation à l'emploi	- CAD 2 - DIV 2 - GOC 2 - INC 2 - MNG 1 - REP 1 - SAP 2 - TOP 3		
Formation de maintien des acquis	 Maintien quotidien des automatismes opérationnels Formation aux techniques et matériels nouveaux Formation continue aux premiers secours Maintien de la condition physique Formation de maintien des acquis réalisée au maxi ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel 		les trois
	A C T I V I T E S E X E R C E E	9	
Activité principale	- Commandement du personnel d'un véhicule - Formation du personnel d'un véhicule	3	
ACTIVITE PRINCIPALE	COMMANDEMENT DU PERSONNEL D'UN VEHICU	LE	A 3
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES		
Principales taches	 Reconnaissance et protection des lieux de l'interver Animation et coordination des missions du personne Sécurité du personnel Elaboration et transmission des bilans secouristes ovéhicule de secours et d'assistance aux victimes Contrôle du reconditionnement du véhicule 	el	dre d'un
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	- Matériels à disposition dans l'engin		

ACTIVITE PRINCIPALE	FORMATION DU PERSONNEL D'UN VEHICULE
	CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES
Principales taches	 Maintien du niveau opérationnel du personnel du véhicule Animer la manœuvre de la garde Evaluer le niveau opérationnel du personnel du véhicule
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	- Outils et matériels pédagogiques

CHEF D'AGRES

	Page
CAD 2	119
DIV 2	135
GOC 2	121
INC 2	131
MNG 1	123
REP 1	126
SAP 2	129
TOP 3	127

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE

CAD 2: 12 Henviron

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Parfaire la connaissance de son environnement professionnel et réglementaire.

SAVOIR FAIRE:

Agir dans le cadre de la hiérarchie et dans le cadre de son activité.

SAVOIR ETRE:

Prendre conscience de ses responsabilités.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU CHEF D'AGRES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S: Connaître les différentes juridictions, les droits et obligations du chef d'agrès.

SF:

SE: Se situer dans le cadre institutionnel et l'environnement juridique.

2^{ème} PARTIE: RESPONSABILITES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S: Connaître les différentes responsabilités liées à la fonction du chef d'agrès.

SF: Situer l'environnement réglementaire.

SE: Prendre conscience des différentes responsabilités.

3^{ème} PARTIE: REDACTION ADMINISTRATIVE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S: Connaître les principes de rédaction d'un compte rendu.

SF: Rédiger un compte-rendu.

SE: Prendre conscience de l'importance d'un compte-rendu écrit.

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU CHEF D'AGRES: 5 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Organisation des juridictions Pouvoirs de police du maire et du préfet Connaissance du milieu socio-professionnel Organisation opérationnelle du département 	1 h 30 1 h 30 1 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.2 A4.3

RESPONSABILITES: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Notion de responsabilité – conséquences Cas particuliers de responsabilité 	2 h 2 h	B1.1 B2.2

REDACTION ADMINISTRATIVE: 1 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La rédaction d'un compte-rendu	1 h 30	C1.1

EVALUATION	: 1 H 30
Evaluation formative de chaque séquence L'évaluation porte sur l'ensemble du programme. Elle comprend deux épreuves :	Chaque épreuve est notée sur 20 0 h 30
 un questionnaire élaboré sur le principe du QROC de 4 questions minimum 	1 h
Rédaction d'un compte rendu	Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider chaque épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT

GOC 2: 8 H environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Enoncer le rôle et les responsabilités du chef d'agrès, ainsi que son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

SAVOIR FAIRE:

Assurer le commandement d'un agrès en opération.

SAVOIR ETRE:

S'adapter à l'évolution de la situation et prendre conscience de ses responsabilités.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ère} PARTIE: COMMANDEMENT OPERATIONNEL

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S : De rappeler les différents principes du commandement opérationnel et d'identifier le rôle du chef d'agrès dans la hiérarchie opérationnelle.

SF: De diriger l'équipage d'un agrès.

SE: De s'intégrer dans un dispositif opérationnel.

2ème PARTIE: NOTIONS DE CADRES D'ORDRE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S: Connaître les principes des cadres d'ordre.

SF: D'appliquer un cadre d'ordre simple sur opération et de saisir les ordres du chef de groupe.

SE : Comprendre l'intérêt de ce mode de réflexion pour expliciter ses ordres.

COMMANDEMENT OPERATIONNEL: 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Principes du commandement opérationnel Rôle du chef d'agrès en situation opérationnelle Manœuvre de la garde 	1 h 30 1 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.1

NOTIONS DE CADRE D'ORDRE : 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Cadres d'ordresApplication du cadre d'ordre par le chef d'agrès	1 h 30 2 h	B1.1 B2.2

EVALUATION : 1 H		
 Evaluation formative de chaque séquence Evaluation certificative Epreuve écrite réalisée sous la forme d'un questionnaire dont le point de départ est un cas concret d'intervention (incendie, secours à personnes, etc) 	Epreuve notée sur 20 1 h Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve	

UNITE DE VALEUR DE FORMATION MANAGEMENT MNG 1: 26 H environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Connaître les notions de base relatives à la gestion, la motivation et au maintien des acquis dans un groupe.

SAVOIR FAIRE:

Repérer les positions et comportements divers dans un groupe, motiver, diriger, assurer une séance de formation continue.

SAVOIR ETRE:

Intégrer un comportement d'ouverture dans la gestion et la formation d'un groupe.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ère} PARTIE: MOTIVATION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable :

S: Définir la notion de motivation.

SF: Reconnaître ses motivations et celles des autres.

SE : Prendre conscience de la diversité des comportements humains.

2^{ème} PARTIE: MANAGEMENT

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître la notion de management.

SF: Repérer les différentes facettes du management.

SE : Prendre conscience de la diversité des méthodes en management.

3^{ème} PARTIE: CHEMINEMENT DE L'INFORMATION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les notions de hiérarchie et d'organigramme.

SF: Lier les notions d'organigramme et de cheminement de l'information.

SE : Capacité d'adaptation.

4^{ème} PARTIE: DISTRIBUTION D'UNE MISSION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les notions de base de la distribution d'une mission.

SF: Rationaliser la distribution d'une mission.

SE : Intégrer un comportement ouvert aux autres.

5^{ème} PARTIE: NOTION DE TRAVAIL COLLECTIF

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S: Cerner les diverses facettes d'un groupe.
- SF : Animer un travail collectif et de repérer les attitudes différentes que l'on retrouve dans une équipe au travail.
- SE: Etre attentif et ouvert à de nouvelles logiques.

6ème PARTIE: NOTIONS DE PEDAGOGIE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S: Connaître les principes de la formation des sapeurs-pompiers et les notions de base de la pédagogie pour adultes.
- SF: Animer une séance d'instruction dans le cadre de la formation continue.
- SE : Etre attentif à la forme et au contenu de la formation dispensée.

MOTIVATION: 2 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Motivation – auto-diagnostic Notions de motivation 	1 h 10 1 h 20	A1.1 A2.1

MANAGEMENT: 4 H 50

DESCRIPTIF	Volume HORAIRE	REFERENCE
 Eléments constitutifs du management Types de management Exercices de management 	1 h 50 1 h 30 1 h 30	B1.1 B2.1 B3.1

CHEMINEMENT DE L'INFORMATION: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Compréhension du cheminement de l'information	2 h	C1.1

DISTRIBUTION D'UNE MISSION: 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Donner une missionRecevoir une mission	2 h 30 1 h	D1.1 D2.1

NOTION DE TRAVAIL COLLECTIF: 5 h 10

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Attitudes spécifiques des membres d'un groupe Constitution d'un groupe efficace 	2 h 30 2 h	E1.1 E2.1

NOTION DE PEDAGOGIE: 8 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Formation des sapeurs-pompiers Rôle du sous-officier instructeur Séance d'instruction type Réalisation d'une séance pratique 	1 h 30 1 h 1 h 30 4 h	F1.1 F2.1 F3.1 F4.1

EVALUATION : 0 h 40		
 Evaluation formative de chaque séquence Evaluation certificative : 	Chaque épreuve est notée sur 20	
 épreuve écrite : questionnaire élaboré sur le principe du QROC de 3 questions minimum ; durée : 15 minutes ; 	15 min	
- 2 épreuves pratiques :	10 min	
 entretien avec le jury : le stagiaire, mis face à une situation de management donnée, doit expliquer sa réaction, la conduite à tenir, les éléments à intégrer, etc; animation d'une séance d'instruction avec trois stagiaires sur un thème donné lors de la formation 	préparation : 5 min, durée : 10 min	
Les grilles d'évaluation types sont données en annexe du scénario pédagogique	Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider chaque épreuve	

UNITE DE VALEUR DE FORMATION RELATIONS AVEC LA PRESSE - REP 1 : 4 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Différencier les différents types de médias.

SAVOIR FAIRE:

Répondre aux questions des journalistes en respectant les domaines de compétences.

SAVOIR ETRE:

Accepter et prendre en compte les médias.

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Présentation succincte des médias Journalistes en opération, acteurs à part entière Communication Répondre aux questions des journalistes 	1 h 0 h 30 0 h 30 2 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1

	EVALUATION
Evaluation formative de chaque séquence	

UNITE DE VALEUR DE FORMATION TECHNIQUES OPERATIONNELLES

TOP 3: 7 heures environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les techniques et matériels de base en communs à différents types d'opération, permettant au chef d'agrès d'appréhender au mieux, la gestion d'une intervention.

SAVOIR FAIRE:

Faire mettre en œuvre et contrôler l'efficacité de ces matériels et techniques.

SAVOIR ETRE:

Réagir et donner des ordres conformément à l'évolution de la situation, tout en veillant à la sécurité des intervenants.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1 ere PARTIE: TOPOGRAPHIE, PREVISION ET TRANSMISSIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S: De lire et d'expliquer le contenu de différents outils cartographique, de prévision et de transmissions à la disposition du chef d'agrès.
- SF: De réaliser et suivre un itinéraire grâce à une carte et de rendre compte en utilisant les réseaux et le matériel de transmission.
- SE: De prendre conscience de l'importance d'un compte-rendu par radio rapide, précis et sans ambiguïté.

2ème PARTIE: REGLES DE SECURITE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S: De citer les règles de sécurité individuelles et collectives communes à tout types d'opération.
- SF: D'appliquer ces règles.
- SE : De prendre conscience des risques et de l'importance d'un respect stricte des règles de sécurité individuelles et collectives.

TOPOGRAPHIE, TRANSMISSIONS ET PREVISION: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Messages en opération Emploi des cartes, parcellaires et plans E. R. 	2 h 2 h	A1.1 A2.2

REGLES DE SECURITE : 1 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Règles de sécurité individuelles et collectives	1 h	B1.1

EVALUATION: 1 H

L'évaluation porte sur l'ensemble du programme

- Evaluation formative de chaque séquence
- Evaluation certificative :

Une épreuve élaborée sur le principe du QROC de 5 questions minimum

1 h

Epreuve notée sur 20

Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION TECHNIQUES OPERATIONNELLES

SAP 2:17 H environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les rôles et responsabilités du chef d'agrès VSAV.

SAVOIR-FAIRE:

Diriger l'équipe du VSAV lors d'opération de secours à personnes.

SAVOIR ETRE:

S'adapter aux partenaires impliqués dans le secours à personnes et ceci dans l'intérêt de la victime. S'intégrer au sein d'un dispositif type plan rouge.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: GESTION D'UNE OPERATION DE SECOURS A PERSONNES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître l'organisation des secours dans le département, les règles liées à l'hospitalisation, ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction de chef d'agrès VSAV.
- SF: Diriger l'équipe en respectant le cadre réglementaire lié au secours à personne.
- SE: Etre conscient de la spécificité des domaines de compétences des acteurs intervenant dans la chaîne des secours.

2ème PARTIE: SITUATIONS SPECIFIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître la conduite à tenir face à différentes situations spécifiques, en particulier d'intégration lors d'un plan
- SF: Participer au fonctionnement du plan rouge.
- SE: S'adapter en qualité de chef d'agrès VSAV à différentes situations y compris lors d'un plan rouge.

3^{ème} PARTIE: HYGIENE ET ENTRETIEN DU MATERIEL

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S: Connaître les notions élémentaires d'hygiène et d'entretien du matériel.
- SF: Reconditionner et entretenir le matériel.
- SE : Respecter les règles élémentaires d'hygiène.

4^{ème} PARTIE: MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S: D'identifier précisément son rôle en opération de secours à personnes.

SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises.

SE : De prendre conscience de l'importance d'une bonne connaissance des techniques et des manœuvres, afin

de réagir en toute sécurité.

GESTION D'UNE OPERATION DE SECOURS A PERSONNES: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Différentes responsabilités du chef d'agrès VSAV Déroulement chronologique d'une opération de secours à personnes 	1 h 30 1 h 30	A1.1 A2.1
Régulation médicale et hospitalisation	1 h	A3.1

SITUATIONS SPECIFIQUES: 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Cas particuliersIntégration dans un plan rouge	1 h 30 2 h 30	B1.1 B2.2

HYGIENE ET SECURITE LORS DES OPERATIONS DE SECOURS A PERSONNES : 1 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives Optible de l'actesting agrifaire de VGAV	0 h 30	C1.1
Contrôle de l'entretien sanitaire du VSAV	1 h	C2.1

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
Application pratique des connaissances acquises	6 h	D1.1

EVALUATION	
Evaluation formative de chaque séquence	
Evaluation théorique :	1 h Epreuve notée sur 20
Une épreuve écrite : questionnaire élaboré sur le principe d'un QROC de 5 questions minimum ;	Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée
Evaluation certificative :	Lors de la 4ème partie
partie du scénario pédagogique.	Une moyenne des notes d'au moins 12 sur 20 est exigée, sans note inférieure à 6 sur 20,
La grille d'évaluation type est donnée en annexe du scénario pédagogique.	pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION INCENDIE INC 2: 95 heures environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître le phénomène du feu, son comportement, sa propagation ainsi que les techniques de lutte contre les incendies.

SAVOIR-FAIRE:

Procéder à l'extinction de l'incendie en respectant la marche générale des opérations.

SAVOIR ETRE:

Diriger et agir efficacement en ayant constamment en tête la sécurité du personnel sous ses ordres.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES INC 2

1ère PARTIE: GENERALITES SUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S: Décrire les phénomènes de combustion, le développement des incendies, les explosions et la MGO.
- SF: Identifier les différentes classes de feu, les indicateurs de risques et le comportement au feu des matériaux.
- SE: Être conscient des dangers liés aux incendies.

2ème PARTIE: RECONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S: Décrire l'objectif et le déroulement des reconnaissances en incendie
- SF: Effectuer en toute sécurité, la reconnaissance globale d'un sinistre.
- SE : Être conscient de l'importance des reconnaissances pour le chef d'agrès.

3^{ème} PARTIE: DIRECTION D'UN SAUVETAGE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S : Décrire le déroulement et les techniques de sauvetages à mettre en œuvre lors d'un incendie.
- SF: Diriger un sauvetage lors d'un incendie, en sécurité pour les binômes et les victimes.
- SE: Être vigilant lors de la réalisation du sauvetage.

4ème PARTIE: ALIMENTATION DE L'ENGIN POMPE ET ETABLISSSEMENTS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S : Expliquer les principes d'alimentation d'un engin-pompe et décrire les différentes manœuvres d'établissements.
- SF: Donner les ordres en fonction de l'idée de manœuvre retenue.
- SE: Contrôle et respect du rôle de chacun des binômes.

5^{ème} PARTIE: METHODES ET TECHNIQUES D'ATTAQUE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S: Décrire les différentes techniques d'attaque des feux.
- SF: Faire attaquer un incendie conformément à son idée de manœuvre et à la marche générale des opérations.
- SE: Être vigilant, en restant conscient du risque d'accident.

6ème PARTIE: PROTECTION DES BIENS, DEBLAI, SURVEILLANCE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S : Décrire les différents principes de protection des biens, de déblai et de surveillance lors et après un incendie.
- SF: Diriger les différentes actions de protection avec les matériels adaptés.
- SE : Être sensible aux effets du manque de protection, en terme de conséquences économiques notamment.

7^{ème} PARTIE: MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S: Identifier précisément son rôle en opération de lutte contre les incendies.
- SF: Appliquer l'ensemble des connaissances acquises.
- SE : Prendre conscience de l'importance d'une bonne connaissance des techniques et des manœuvres, afin de diriger en toute sécurité.

GENERALITES SUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES: 8 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Combustion et propagation Explosion Explosion de fumées et embrasement généralisé éclair Comportement et réaction au feu Procédés d'extinction Marche générale des opérations 	1 h 2 h 2 h 1 h 1 h 1 h 30	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1

RECONNAISSANCES: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Analyse de la zone d'intervention Reconnaissance d'un site d'intervention Eléments à rechercher lors de la reconnaissance 	1 h 1 h 1 h	B1.1 B2.1 B3.1

DIRECTION D'UN SAUVETAGE: 5 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Sauvetage lors des incendiesChoix et direction d'un sauvetage	1 h 4 h	C1.1 C2.1

ALIMENTATION DE L'ENGIN-POMPE ET ETABLISSEMENT : 9 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Eléments d'hydraulique Evaluation des besoins en eau Alimentation de l'engin-pompe Manœuvres d'établissement 	2 h 30 1 h 30 2 h 3 h	D1.1 D2.1 D3.1 D4.1

METHODES ET TECHNIQUES D'ATTAQUE: 13 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Méthodes d'extinction Méthodes de ventilation Feux en volumes clos ou semi-ouverts Feux en milieu rural Feux de véhicule automobile Feux d'hydrocarbures Feux particuliers 	2 h 1 h 3 h 1 h 30 1 h 2 h 2 h 30	E1.1 E2.1 E3.1 E4.1 E5.1 E6.1 E7.1

PROTECTION, DEBLAI, SURVEILLANCE: 1 h 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 Protection des biens contre les incendies Déblai et surveillance 	0 h 45 0 h 45	F1.1 F2.1

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES : 52 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Mise en application des connaissances	52 h	G1.1

EVALUATION: 2 h 30

- Evaluation formative de chaque séquence
- Evaluation certificative :
 - une épreuve écrite réalisée sous la forme de deux QROC de 5 questions minimum chacun. Durée : 1 heure pour chaque questionnaire

Les questionnaires doivent être judicieusement répartis lors de la formation INC 2 et couvrir l'ensemble du programme.

 une épreuve pratique réalisée sous la forme lors de trois exercices tels que prévus à la 7^{ème} partie du scénario de l'UV INC 2. A cet effet, la grille d'évaluation en annexe du scénario pédagogique est utilisée.

L'évaluation porte sur l'ensemble du programme et sur toutes les phases de la marche générale des opérations.

Questionnaires notés sur 20 Une moyenne des notes d'au moins 12 sur 20 est exigée, sans note inférieure à 6 sur 20, pour valider l'épreuve

Exercices notés sur 20
Une moyenne des notes d'au moins
12 sur 20 est exigée, sans note
inférieure à 6 sur 20, pour valider
l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION OPERATIONS DIVERSES

DIV 2 - 16 heures environ

hors temps de déplacement

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Décliner les différentes techniques et méthodes, les risques et les responsabilités liées aux opérations diverses.

SAVOIR FAIRE:

Diriger la mise en œuvre des matériels en fonction des différentes méthodes et techniques.

SAVOIR ETRE:

Prendre conscience des responsabilités engagées, des risques de litige et de la réglementation liée à l'environnement.

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Généralités sur les opérations diverses Opération d'épuisement Intervention animalière : cadre réglementaire Intervention animalière : capture d'animal Dégagement de personne d'une cabine d'ascenseur Ouverture de porte Menace de chute de matériau Dégagement de voie publique Fuite de gaz Autres interventions 	1 h 30 2 h 1 h 30 2 h 30 3 h 1 h 1 h 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1 A8.1 A9.1

EVALUATION	
 Evaluation formative de chaque séquence L'évaluation certificative porte sur l'ensemble du programme une épreuve élaborée sur le principe : d'un QROC de 5 questions minimum ou d'un autre type de questionnaire. 	1 h Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

DIPLOME DE CHEF D'AGRES DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

t que
/es
nce
/

Le

2.1.3 - Chef d'agrès

Le chef d'agrès commande, seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un COS, le personnel d'un agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées.

Les activités exercées par le chef d'agrès sont détaillées dans la fiche emploi A.3 annexée au présent GNR.

2.1.4 - Chef de groupe

Le chef de groupe gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de colonne ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'un groupe d'intervention et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de colonne, de site ou dans un CODIS.

L'emploi de chef de groupe peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de groupe sont détaillées dans la fiche emploi A.4 annexée au présent GNR.

2.1.5 - Chef de colonne

Le chef de colonne gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de site ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'une colonne et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de site, dans un CODIS.

L'emploi de chef de colonne peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de colonne sont détaillées dans la fiche emploi A.5 annexée au présent GNR.

2.1.6 - Chef de site

Le chef de site, seul ou sous l'autorité d'un COS, commande des opérations de secours nécessitant l'engagement de plus d'une colonne. Il peut assurer les fonctions de chef de poste de commandement de site. Il peut par ailleurs exercer une fonction de direction dans un CODIS.

L'emploi de chef de site peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de site sont détaillées dans la fiche emploi A.6 annexée au présent GNR.

BMSPFF

3.2.3.2 - Formation

La formation d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès est constituée des UV suivantes :

1° UV de formation de portée générale :

- culture administrative : CAD 2;
- gestion opérationnelle et commandement : GOC 2 ;
- management : MNG 1 ;
- relations avec la presse: REP 1;
- techniques opérationnelles : TOP 3.

2° UV de formation adaptées aux missions :

- secours à personnes : SAP 2 ;
- lutte contre les incendies : INC 2 ;
- protection des biens et de l'environnement, opérations diverses : DIV 2.

La durée de la formation pour un sapeur-pompier professionnel est de 185 heures environ, hors temps de déplacement.

3.2.3.3 - Evaluation

A l'exception de l'UV REP 1, chaque UV composant la formation du chef d'agrès fait l'objet d'une évaluation certificative.

Une appréciation est rédigée par le responsable pédagogique sur le « savoir-faire » et le « savoir être » développés par l'agent au cours de la formation à partir des éléments observés au travers des grilles d'évaluation jointes aux scénarios pédagogiques.

Le jury d'attribution des UV est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.1.

3.2.3.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel ayant validé sa formation se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme, mention «chef d'agrès de sapeur-pompier professionnel», conforme au modèle défini en annexe.

Le SPV ayant validé sa formation adaptée aux missions qui lui sont confiées, se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme «chef d'agrès de sapeur-pompier volontaire», mentionnant les domaines d'intervention dans lesquels il peut être engagé et les matériels pouvant être utilisés, conforme au modèle défini en annexe.

3.2.4 - FORMATION DE CHEF DE GROUPE

La formation de chef de groupe a pour objet de faire acquérir au sapeur-pompier professionnel les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de groupe défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de groupe.

3.2.4.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de groupe est ouvert aux sapeurs-pompiers qui ont validé les unités de valeur composant la formation de chef d'agrès.

<u>Cas particulier des SPV</u>: les SPV non titulaires des unités de valeur de formation d'équipier, de chef d'équipe et de chef d'agrès dans l'ensemble des domaines d'intervention, ne sont autorisés à suivre le stage de formation de chef de groupe qu'après un délai minimum d'un an à compter de l'obtention de toutes les unités de valeur de formation de chef d'agrès.

Le délai d'un an ne concerne pas les lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires engagés ou nommés au titre des dispositions de l'article 11 du décret n° 99-1039 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires.

3.2.4.2 - Formation

La formation de chef de groupe est constituée des UV suivantes :

- gestion opérationnelle et commandement : GOC 3 ;
- relations avec la presse: REP 2;
- techniques opérationnelles : TOP 4.

Les UV composant la formation de chef de groupe sont enseignées aux officiers de sapeurs-pompiers, à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) ou en écoles chargées de missions par l'ENSOSP, et en ce qui concerne les adjudants de sapeurs-pompiers, dans les écoles départementales de sapeurs-pompiers et dans les EPIDIS.

La durée de la formation est de 150 heures environ, hors temps de déplacement.

<u>Cas particulier des SPV:</u> la formation de chef de groupe comprend des séquences pédagogiques dont l'enseignement est assuré à distance ou dans le SDIS d'affectation.

Pour les officiers, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces enseignements dans le SDIS d'affectation, sous la responsabilité du DDSIS, sont définies par l'ENSOSP.

3.2.4.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation du chef de groupe fait l'objet d'une évaluation certificative.

Une appréciation est rédigée par le responsable pédagogique sur le « savoir-faire » et le « savoir être » développés par l'agent au cours de la formation à partir des éléments observés au travers des grilles d'évaluation jointes aux scénarios pédagogiques.

Le jury chargé d'attribuer chaque UV et le diplôme sanctionnant la formation de chef de groupe est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.2.

<u>Cas particulier des SPV</u>: l'évaluation de tout ou partie des unités de valeur de chef de groupe peut être réalisée par l'ENSOSP ou dans le SDIS d'affectation.

Pour les officiers, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces évaluations dans le SDIS d'affectation, sous la responsabilité du DDSIS, sont définies par l'ENSOSP.

EMPLOI:	CHEF DE GROUPE	A 4

MISSION: Gérer l'engagement opérationnel de son groupe et/ou assurer une fonction dans un PC

	RESPONSABILITE
Encadrement	- commandement de 2 à 4 chefs d'agrès
Autonomie	- assurer seul la mission du COS sous l'autorité du DOS
	- exécuter les missions sous l'autorité du chef de colonne
	- sinistrés - public
Relations extérieures	- médias
	- services publics
	- élus - personnalités

	CONDITIONS D'ACCES
	Conformément aux textes en vigueur :
Réglementaires	- Etre nommé au grade d'adjudant
	- Etre nommé au grade de major
	- Etre nommé au grade de lieutenant
Autres emplois dont l'exercice	- chef d'agrès pour les sous-officiers
est nécessaire	
Autre emploi	
dont la compréhension	- chef de colonne
est nécessaire	
Autres conditions d'accès	
souhaitables	

	CONDITIONS D'EXERCICE
Réglementaires	- Aptitude médicale - Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi
Formation d'adaptation à l'emploi	- GOC 3 - REP 2 - TOP 4
Formation de maintien des acquis	 manœuvres simulées ou réelles périodiques obligatoires réalisées au niveau du CIS ou du SDIS maintien des automatismes opérationnels et de la coordination du groupe information sur le développement des techniques et matériels nouveaux Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel
Autres conditions d'exercice souhaitables	

	ACTIVITES EXERCEES
Activités principales	 commandement d'un groupe en tant que COS commandement d'un groupe sous les ordres d'un chef de colonne officier "renseignement" d'un PC de colonne, de site ou de CODIS officier" moyens" d'un PC de colonne, de site ou de CODIS
Activités complémentaires	

ACTIVITE PRINCIPALE :	COMMANDEMENT D'UN GROUPE EN TANT QUE COS	A 4
Principales taches	 prépare son groupe (PATRACDR) déplace son groupe (DPIF) prend la fonction de COS après avoir fait le point de la situation COS précédent commande son groupe : réactions avant le départ réactions immédiates à l'arrivée sur les lieux ordre initial (SOIEC) compte-rendu à l'autorité supérieure expression des ordres de conduite fait le point de la situation gère les médias 	n avec le
Principaux outils technique	- agrès du groupe s - raisonnement tactique	

ACTIVITE PRINCIPALE : COMMANDEMENT D'UN GROUPE SOUS LES ORDRES D'UN CHEF DE COLONNE

- tableau synthétique de gestion des moyens et des renseignements

- outils topographiques

- outils graphiques

Principales taches	 réactions immédiates à l'arrivée sur son secteur prend en compte l'ordre initial du COS exprime l'ordre initial prend en compte les ordres de conduite du COS exprime ses ordres de conduite rendre compte à l'échelon supérieur commande les opérations de secours sur son secteur
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	 agrès du groupe raisonnement tactique outils topographiques outils graphiques tableau synthétique de gestion des moyens et des renseignements

ACTIVITE PRINCIPALE: OFFICIER « RENSEIGNEMENTS » PC DE COLONNE, DE SITE OU DE CODIS A 4

Principales taches	 analyser la zone d'intervention anticiper sur l'évolution du sinistre renseigner le chef de colonne COS renseigner le CODIS sur ordre du COS transmettre les renseignements à l'officier « moyens » tenir à jour la situation tactique préparer des synthèses au profit du COS pour la communication extérieure recueille et transmet aux autres intervenants les renseignements utiles à la conduite de l'intervention
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	 PC CODIS documents opérationnels transmissions outils graphiques compte-rendu et point de situation

et moyens à mettre en œuvre

ACTIVITE PRINCIPALE:	OFFICIER « MOYENS » PC DE COLONNE, DE SITE OU CODIS
Principales taches	 définir un point de transit constituer des groupes et une réserve tactique à partir d'agrès isolés renseigner le chef de colonne COS sur les groupes disponibles renseigner l'officier "moyens" du CODIS assurer le soutien logistique des personnels et des moyens engagés donner les renseignements opérationnels provenant des chefs de groupe à l'officier renseignement du PC de secteur
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	 CODIS PC méthodes d'évaluation des besoins logistiques plans d'intervention transmissions documents opérationnels

CHEF DE GROUPE

	Page
GOC 3 REP 2 TOP 4	139 143 144

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION OPERATIONELLE ET COMMANDEMENT

GOC 3: 120 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

SAVOIR:

connaître les différents outils nécessaires à la gestion d'un groupe en opération, d'un PC de colonne et d'un CODIS.

SAVOIR FAIRE:

exécuter une mission en qualité de COS avec un groupe isolé, participer au fonctionnement d'un PC de Colonne et d'un CODIS.

SAVOIR-ETRE:

s'intégrer dans la chaîne de commandement,

faire preuve de crédibilité, d'autorité et d'organisation dans le cadre des missions dévolues au chef de groupe.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ère} PARTIE: EMPLOIS OPERATIONNELS NON SPECIALISES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la première partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître l'organisation du Schéma National des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers.

SF: citer le niveau de commandement en fonction des moyens engagés,

citer les emplois de chef de groupe.

SE: se situer dans la chaîne de commandement.

2^{ème} PARTIE: GENERALITES SUR LE COMMANDEMENT

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la deuxième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître la méthodologie du commandement en opération, identifier les principes de l'organisation du commandement.

SF: énumérer les principes fondamentaux du commandement en opération.

SE : prendre conscience de l'importance du rôle et du comportement du chef en opération.

3^{ème} PARTIE: CADRE D'ORDRES DU CHEF DE GROUPE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître le cadre d'ordres lié à l'engagement d'un groupe et les différentes tâches à accomplir.

SF: exprimer clairement et faire appliquer les différents ordres,

rendre compte.

SE: être respectueux de ses personnels,

s'affirmer en tant que chef.

4^{ème} PARTIE: TRANSMISSIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la quatrième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître l'organisation des transmissions chez les sapeurs-pompiers.

SF: élaborer un ordre complémentaire de transmissions lié à l'engagement d'un groupe et à

l'organisation d'une opération nécessitant la mise en place d'un PC de colonne.

SE: faire respecter l'organisation mise en place en matière de transmissions.

5^{ème} PARTIE: PLANS DE SECOURS ET D'INTERVENTION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de la cinquième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître les différents plans de secours et d'intervention.

SF: utiliser ces plans en fonction du niveau de risque de l'opération.

SE: s'intégrer dans l'organisation prévue par un plan.

6^{ème} PARTIE: GESTION DES RISQUES SPECIFIQUES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de la sixième partie, les stagiaires seront capable de :

S : identifier les risques spécifiques.

SF: prendre en compte les moyens nécessaires au traitement de ces risques ;

se conformer aux procédures liées à la présence de tels risques.

SE : être sensibilisé aux conditions de sécurité liées à ces risques.

7^{ème} PARTIE: POSTE DE COMMANDEMENT DE COLONNE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G

A la fin de la septième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître les fonctions d'un PC de Colonne.

SF: animer ces fonctions. SE: travailler en équipe.

8ème PARTIE: ORGANISATION D'UN CODIS LORS D'OPERATIONS IMPORTANTES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° H

A la fin de la huitième partie, les stagiaires seront capable de :

S: connaître l'organisation d'un CODIS dans la gestion d'opérations importantes.

SF: animer les fonctions renseignements et moyens dans une salle de crise d'un CODIS.

SE: travailler en équipe et rendre compte.

LES EMPLOIS OPERATIONNELS NON SPECIALISES: 1 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Le schéma national des emplois, des activités et des formations des SP La chaîne de commandement 	30 min 30 min	A1.1 A2.1

LES GENERALITES SUR LE COMMANDEMENT : 2H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les acteurs du commandement et les organes de gestion Les principes fondamentaux du commandement 	1 h 1 h 30	B1.1 B2.1

LE CADRE D'ORDRES DU CHEF DE GROUPE : 59H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Ordre préparatoire, ordre de mouvement Réactions immédiates, ordre initial et de conduite, compte rendu (mise en situation) 	4 h 55 h 40	C1.1 C2.1

TRANSMISSIONS: 2 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les centres opérationnels Les réseaux de transmission Les ordres de transmission 	30 min 1 h 1 h	D1.1 D2.1 D3.1

PLANS DE SECOURS ET D'INTERVENTION: 1 H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Les plans ORSECLes plans d'urgenceLes plans d'intervention	30 min 40 min 30 min	E1.1 E2.1 E3.1

GESTION DES RISQUES SPECIFIQUES: 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Rappel sur le RTNLes sections opérationnelles spécialisées	2 h 1 h 30	F1.1 F2.1

LE POSTE DE COMMANDEMENT DE COLONNE : 22 H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La fonction renseignements La fonction moyens L'opérateur Le point de transit Les outils graphiques 	18 h 30 30 min 20 min 20 min 3 h	G1.1 G2.1 G3.1 G4.1 G5.1

ORGANISATION D'UN CODIS LORS D'OPERATIONS IMPORTANTES : 0 H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La fonction renseignementsLa fonction moyens	20 min 20 min	H1.1 H2.1

EVALUATION: 26 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
Epreuve orale :	1 h/candidat	Le candidat est déclaré apte ou inapte.
étude d'un cas concret professionnel		·
2 épreuves écrites :	2 h	Chaque épreuve est notée sur 20
 élaboration d'un ordre préparatoire et d'un ordre de mouvement 		Une note d'au moins 12/20 est exigée pour la validation
- QCM ou QROC	1 h	
2 épreuves pratiques :		
 commandement d'une opération de secours en qualité de chef de Groupe L'épreuve est évaluée apte ou inapte. 	2 h	Les 26 h correspondent à la totalité du temps consacré à l'évaluation. Les mises en situation servent de support aux
 mise en œuvre d'une cellule renseignements ou moyens d'un PC de colonne. 		entraînements pour les non évalués.
L'épreuve est évaluée apte ou inapte.		Le temps d'évaluation par stagiaire est de 6 h.

UNITE DE VALEUR DE FORMATION RELATIONS AVEC LA PRESSE - REP 2 : 7 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Différentier les différents modes de communication et en comprendre les enjeux.

SAVOIR-FAIRE:

Développer une communication opérationnelle et institutionnelle positive .

SAVOIR ETRE:

Respecter les domaines de compétences et s'inclure dans une chaîne de commandement.

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Communication opérationnelle factuelle Dynamique de l'information Modes de communication Exercices d'entraînement radio et télévision centrés sur la communication 	0 h 30 0 h 30 2 h 3 h 30	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1

EVALUATION: 0 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Epreuve écrite : - à partir d'un cas concret professionnel, fournir les éléments factuels au DOS en vue d'un interview ou de l'élaboration d'un communiqué de presse.	30 min	Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION TECHNIQUES OPERATIONNELLES

TOP 4: 23 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Se situer géographiquement sur le terrain.

Connaître toutes les possibilités d'établissements.

SAVOIR-FAIRE:

Gérer ses personnels lors d'une intervention.

SAVOIR ETRE:

S'adapter et réagir quels que soient le type, la nature et l'importance de l'intervention.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ère} PARTIE: HYDRAULIQUE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la première partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître toutes les possibilités d'établissement.

SF: Garantir que l'établissement demandé permette l'alimentation des lances.

2^{ème} PARTIE: TOPOGRAPHIE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la deuxième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Savoir lire une carte quelqu'en soit l'échelle.

SF: Représenter graphiquement un itinéraire d'après un tracé sur une carte.

SE:

3^{ème} PARTIE: METEOROLOGIE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la 3eme partie, les stagiaires seront capables de :

S : connaître les phénomènes climatiques générateurs de risques

SF: traduire les bulletins de vigilances métrologiques en consignes opérationnelles et en consignes préventives.

SE : adapter son comportement opérationnel et celui de ses hommes à la situation méteorologique existante ou prévisible.

4ème PARTIE: GESTION DES PERSONNELS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les limites d'engagement de ses personnels.

SF: Gérer ses personnels sur une intervention.

SE: Etre attentif.

HYDRAULIQUE: 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Besoins en eauRelaisModes d'alimentation	3 h 5 h 4 h	A1.1 A2.1 A3.1

TOPOGRAPHIE: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Orientation Croquis d'itinéraire	2 h 4 h	B1.1 B2.1

METEOROLOGIE: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les phénomènes climatiques à risques. les consignes opérationnelles et de prudences. Les conduites à tenir face à 	1 h 1 h 1 h	C1.1 C2.1 C3.1

GESTION DES PERSONNELS EN INTERVENTION 2H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE	
Gestion en opérations	2 h	D1.1	

EVALUATION:

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE
Groupe d'épreuves écrites :	Chaque épreuve est notée sur 20
- 1 QROC comprenant au moins 10 questions (coeff. 2)	2 h
- 1 QCM comprenant au moins 20 questions (coeff. 1)	1 h
	Une moyenne des notes d'au moins 12 sur 20 permet de valider le groupe d'épreuves

DIPLOME DE CHEF DE GROUPE

Le		
/u le procès	verbal du jury d'examen en date du	déclarant qu
M	né (e) le	, a subi avec succès les épreuves
exigées pou	r l'obtention du diplôme de chef de groupe , définies dans	s le guide national de référence
des emplois	, des activités et des formations des sapeurs-pompiers pr	rofessionnels et volontaires,
	délivre à M	né (e) le, le présent diplôme.
	Fait à, le	

Le

2.1.3 - Chef d'agrès

Le chef d'agrès commande, seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un COS, le personnel d'un agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées.

Les activités exercées par le chef d'agrès sont détaillées dans la fiche emploi A.3 annexée au présent GNR.

2.1.4 - Chef de groupe

Le chef de groupe gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de colonne ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'un groupe d'intervention et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de colonne, de site ou dans un CODIS.

L'emploi de chef de groupe peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de groupe sont détaillées dans la fiche emploi A.4 annexée au présent GNR.

2.1.5 - Chef de colonne

Le chef de colonne gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de site ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'une colonne et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de site, dans un CODIS.

L'emploi de chef de colonne peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de colonne sont détaillées dans la fiche emploi A.5 annexée au présent GNR.

2.1.6 - Chef de site

Le chef de site, seul ou sous l'autorité d'un COS, commande des opérations de secours nécessitant l'engagement de plus d'une colonne. Il peut assurer les fonctions de chef de poste de commandement de site. Il peut par ailleurs exercer une fonction de direction dans un CODIS.

L'emploi de chef de site peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de site sont détaillées dans la fiche emploi A.6 annexée au présent GNR.

BMSPFF

3.2.4.4 - Délivrance du diplôme

L'officier de sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé la formation se voit délivrer par le directeur de l'ENSOSP un diplôme, mention « chef de groupe», conforme au modèle défini en annexe.

L'adjudant de sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé sa formation se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme, mention « chef de groupe», conforme au modèle défini en annexe.

3.2.5 - FORMATION DE CHEF DE COLONNE

La formation de chef de colonne a pour objet de faire acquérir aux SPP et SPV les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de colonne défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de colonne.

3.2.5.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de colonne est ouvert aux sapeurs-pompiers qui ont validé les unités de valeur composant la formation de chef de groupe.

3.2.5.2 - Formation

La formation de chef de colonne est constituée des UV suivantes :

- gestion opérationnelle et commandement : GOC 4 ;
- incendie: INC 3.

Les UV composant la formation de chef de colonne sont enseignées à l'ENSOSP ou en écoles chargées de missions par l'ENSOSP.

La durée de la formation est de 112 heures environ hors temps de déplacement.

3.2.5.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation du chef de colonne fait l'objet d'une évaluation certificative.

Une appréciation est rédigée par le responsable pédagogique sur le « savoir-faire » et le « savoir être » développés par l'agent au cours de la formation à partir des éléments observés au travers des grilles d'évaluation jointes aux scénarios pédagogiques.

Le jury chargé d'attribuer chaque UV et le diplôme sanctionnant la formation de chef de colonne est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.2.

3.2.5.4 - Délivrance du diplôme

L'officier de sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé sa formation se voit délivrer par le directeur de l'ENSOSP un diplôme mention « chef de colonne» conforme au modèle défini en annexe.

EMPLOI:	CHEF DE COLONNE	A 5

MISSION: Gérer l'engagement opérationnel de la colonne et assurer les fonctions dans un PC

	RESPONSABILITE	
Encadrement	- commandement de 2 à 4 groupes	
Autonomie	- assurer seul la mission en tant que COS sous l'autorité du DOS	
	- exécuter les missions sous l'autorité du chef de site	
	- sinistrés - public	
Relations extérieures	- médias	
	- services publics et/ou privés	
	- élus - personnalités	

	CONDITIONS D'ACCES
Réglementaires	Conformément aux textes en vigueur
Autres emplois dont l'exercice	
est nécessaire	Chef de groupe
Autres emplois dont la	
compréhension est nécessaire	Chef de site

	CONDITIONS D'EXERCICE
Réglementaires	Aptitude médicale Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi
Formation d'adaptation à l'emploi	GOC 4 – INC 3
Formation de maintien des acquis	- Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel

	A C T I V I T E S E X E R C E E S				
	- Commandement d'une colonne en tant que COS				
Activités principales	- Commandement d'une colonne sous les ordres d'un chef de site				
	- Fonction ACTION au sein d'un PC de site				
	- Fonction ANTICIPATION au sein d'un PC de site				
Activité complémentaire	- Participation à la gestion de crise dans un centre opérationnel				
Activite complementaire	départemental (COD), zonal (COZ) ou national				

ACTIVITE PRINCIPALE :	COMMANDEMENT D'UNE COLONNE EN TANT QUE COS	A 5
Principales taches	 prépare sa colonne (PATRACDR) déplace sa colonne (DPIF) prend la fonction de COS après avoir fait le point de la situation COS précédent commande sa colonne: réactions avant le départ réactions immédiates à l'arrivée sur les lieux ordre initial (SOIEC) compte-rendu à l'autorité supérieure expression des ordres de conduite fait le point de la situation gère les médias 	n avec le
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	groupesraisonnement tactiqueoutils topographiques	
-	 outils graphiques tableau synthétique de gestion des moyens et des renseignements 	3

4.000.000	
ACTIVITE PRINCIPALE:	COMMANDEMENT D'UNE COLONNE SOUS LES ORDRES D'UN CHEF DE SITE

	- réactions immédiates à l'arrivée sur son secteur
	- prend en compte l'ordre initial du COS
	- exprime l'ordre initial (SAOLIEC)
Principales taches	- prend en compte les ordres de conduite du COS
•	- exprime ses ordres de conduite
	- rendre compte à l'échelon supérieur
	- commande les opérations de secours sur son secteur
	- groupes
Principaux outils, techniques - raisonnement tactique	
et moyens à mettre en œuvre	- outils topographiques
-	- outils graphiques
	- tableau synthétique de gestion des moyens et des renseignements

ACTIVITE PRINCIPALE:	E: FONCTION « ACTION » AU SEIN D'UN PC DE SITE			
	- Prendre en compte une situation tactique et la maintenir à jour			
 Formaliser l'ordre initial et les ordres de conduite du COS Mettre à disposition des chefs de secteurs les moyens nécessaires 				
	- assure la liaison entre l'officier « renseignements » et l'officier			
	« moyens »			
	- PC de site			
Principaux outils, techniques	- RT			
et moyens à mettre en œuvre	- Outils graphiques			
-	- OCT du site			

ACTIVITE PRINCIPALE :	FONCTION « ANTICIPATION » AU SEIN D'UN PC DE SITE	
	- Analyse du sinistre et de son évolution	
Principales taches	- Lister les différentes tâches à accomplir	
·	- Elaborer des idées de manœuvre	
	- Communiquer avec les officiers de PC	
	- conseillers techniques des spécialités	
Principaux outils, techniques	- PC de site	
et moyens à mettre en œuvre	- RT	
,	- Experts	

ACTIVITE COMPLEMENTAIRE	PARTICIPATION A LA GESTION DE CRISE DANS UN CENTRE	
	OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL, ZONAL OU NATIONAL	

Formation initiale	
Principales taches	 Prise en compte d'une situation (analyse, synthèse) Activer sa cellule Aide à la décision stratégique Compte-rendu aux autorités hiérarchiques supérieures Assurer l'interface entre le CODIS et le COD ou le COZ Représenter le DDSIS au sein du COD ou le COZ Faire un point de la situation Participer à l'élaboration du communiqué de presse
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	- Téléphone - CODIS - plans de secours

CHEF DE COLONNE

Page GOC 4 149 INC 3 153

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION OPERATIONELLE ET COMMANDEMENT - GOC 4 : 97 H

Objectif général

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

- acquérir les techniques de raisonnement tactique nécessaires au chef de colonne SAVOIR FAIRE :
 - exécuter une mission avec une colonne isolée ou un ordre dans le cadre d'une intervention nécessitant plus d'une colonne et rendre compte
 - commander un PC de secteur

SAVOIR ETRE:

- être crédible, d'avoir de l'autorité et de savoir se subordonner à un COS

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: MRT NIVEAU CHEF DE COLONNE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S : connaître la MRT niveau chef de colonne et connaître les capacités opérationnelles des différents groupes

SF : acquérir les données opérationnelles et tactiques à partir des chefs de groupes, mettre en œuvre la MRT

SE : faire un choix dans l'incertitude, être capable d'anticiper les événements

2^{ème} PARTIE : CADRES D'ORDRES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B :

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S : connaître les cadres d'ordres du chef de colonne et du chef de secteur

SF: exprimer les ordres au moyen des cadres d'ordres correspondants (PAT RAC DR, DPIF et SAOIELC) et rendre: vois, je prévois, je fais, je demande

SE : être respectueux de ses personnels, savoir déléguer son autorité, respecter la hiérarchie. Etre conscient de son potentiel physique et intellectuel sur le terrain

3^{ème} PARTIE : SECURITE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C :

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S : informer les chefs de groupe des risques spécifiques

SF: prévoir l'assistance médicale pour une colonne

4ème PARTIE: COORDINATION OPERATIONNELLE ET GESTION DE CRISE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S : connaître l'environnement d'une opération de secours d'importance, identifier les différents acteurs de la gestion de crise.

SF : identifier les facteurs favorisant l'apparition d'une situation de crise au sein de la chaîne décisionnelle.

Adapter la coordination opérationnelle aux contraintes de la crise

SE : se positionner en tant que force de proposition et décideur au CODIS et comme représentant efficace du SDIS au COD.

5^{ème} PARTIE : COMMANDER UN PC DE COLONNE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S : connaître l'articulation d'un PC de colonne, le fonctionnement et les capacités des autres partenaires

SF : commander l'action des deux fonctions du PC , préparer l'itinéraire d'une colonne, déplacer sa colonne, construire un itinéraire d'approche dans le cadre d'une colonne

SE : s'affirmer comme chef de secteur commandant directement les chefs de groupes

6ème PARTIE: PARTICIPER AU PCS: LA FONCTION ANTICIPATION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S : dimensionner un sinistre et quantifier les moyens pour le couvrir

SF: utiliser les plans d'urgence et de secours et les adapter aux différentes situations (immédiates et/ou envisageables)

SF: analyser, synthétiser, anticiper et proposer

MRT NIVEAU CHEF DE COLONNE: 7 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Emploi et outils du chef de colonne Mise en œuvre des PC Les outils graphiques Raisonnement tactique au sein du PCC et PCS 	2 h 1 h 2 h 2 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1

CADRES D'ORDRES: 16 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les outils de transmissions du niveau CdC. Mise en œuvre des PCS Exercice tutoré de mise en situation Exercices tactiques mettant en œuvre les Réactions immédiates, ordre initial et de conduite, compte rendu. Commandement au sein du PCC et PCS 		B1.1 B2.1 B3.1 B4.1

SECURITE

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Problématique intégré à chaque exercice et systématiquement débriefé 	Dans le volume horaire des exercices	C1.1

COORDINATION OPERATIONNELLE ET GESTION DE CRISE: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La coordination opérationnelle en situation de crise au CODIS La gestion de crise au niveau du centre opérationnel départemental 	1 H 1 H	D1.1 D2.1

COMMANDER UN PC DE SECTEUR: 32 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Exercice de mise en situation au sein d'un PCC ou PCS	32 H	E1.1

PARTICIPER AU PCS: LA FONCTION ANTICIPATION: 28 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Le raisonnement tactique au sein du PCS, la fonction anticipation (exercices tutorés) Exercice de mise en situation sur le thème de l'anticipation 	16 H 12 H	F1.1 F2.1

EVALUATION: 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Evaluation tactique chef de colonne COS; commandement d'une opération de secours, en qualité de chef de colonne COS avec l'emploi d'un PC de colonne et nécessitant la mise en œuvre de plus deux groupes	2 h par candidat	Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION INCENDIE - INC 3 : 15 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Connaître les besoins hydrauliques en fonction des techniques de lutte contre l'incendie. Savoir Répondre à ces besoins et au choix des moyens d'extinction.

SAVOIR-FAIRE:

Procéder au dimensionnement et à la mise en œuvre théorique des moyens d'extinction et de Production hydraulique, en respectant la marche générale des opérations.

SAVOIR ETRE:

Etre conscient des possibilités techniques réelles (dans le temps et dans l'espace) des matériels et des hommes.

Avoir constamment en tête la sécurité des personnels lors du dimensionnement des actions d'extinction.

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES INC 3

1ère PARTIE: HYDRAULIQUE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S: Choisir quantitativement et qualitativement et de façon pérenne, les moyens d'alimentation en eau des engins pompes nécessaires à une opération d'extinction importante.
- SF : Choisir les moyens techniques et les cheminements en fonction des besoins et des contraintes opérationnelles.
- SE : Être conscient de l'importante de la pérennité de la fourniture quantitative et qualitative.

2^{ème} PARTIE: HYDROCARBURES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la partie, le stagiaire sera capable de :

- S : Décrire les différents principes et techniques employées dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures.
- SF: Déterminer les différentes actions opérationnelles à engager en tant que chef de colonne. Remplir les fonctions « anticipation » au sein d'un PC de site dans le cadre d'une opération de lutte contre un feu d'hydrocarbure.
- SE : Être conscient de l'aspect exclusif de la plupart des actions d'envergure et des risques importants qu'encourent les personnels.

HYDRAULIQUE: 4H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La prévision : application pratique pour le CdC. Usage et exploitation des documents prévisionnels. Besoins en eau, dimensionnement (inclus dans les exercices et travaux du GOC 4) 	4 h	A1.1 A2.1

HYDROCARBURES: 8 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Théorie lutte contre les feux d'hydrocarbures Travaux dirigés 	2 h 6 h	B1.1 B2.1

EVALUATION: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme. Elle comprend :	3 h	Epreuve notée sur 20
Epreuve écrite: - portant sur un cas concret opérationnel d'extinction de feu		Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

Nb : plusieurs thématiques sont traitées en pratique lors des exercices. Les volumes horaires sont intégrés aux volumes du GOC4

DIPLOME DE CHEF DE COLONNE

Mala ana Sanankal du Sana disasanan an data du
Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant q
Mné (e) le, a subi avec succès les épreuv
exigées pour l'obtention du diplôme de chef de chef de colonne, définies dans le guide national de
référence des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
délivre à M le présent diplôme.
Fait à le

Le

2.1.3 - Chef d'agrès

Le chef d'agrès commande, seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un COS, le personnel d'un agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées.

Les activités exercées par le chef d'agrès sont détaillées dans la fiche emploi A.3 annexée au présent GNR.

2.1.4 - Chef de groupe

Le chef de groupe gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de colonne ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'un groupe d'intervention et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de colonne, de site ou dans un CODIS.

L'emploi de chef de groupe peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de groupe sont détaillées dans la fiche emploi A.4 annexée au présent GNR.

2.1.5 - Chef de colonne

Le chef de colonne gère, seul ou sous l'autorité d'un chef de site ou d'un COS, l'engagement opérationnel d'une colonne et peut assurer une fonction dans un poste de commandement de site, dans un CODIS.

L'emploi de chef de colonne peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de colonne sont détaillées dans la fiche emploi A.5 annexée au présent GNR.

2.1.6 - Chef de site

Le chef de site, seul ou sous l'autorité d'un COS, commande des opérations de secours nécessitant l'engagement de plus d'une colonne. Il peut assurer les fonctions de chef de poste de commandement de site. Il peut par ailleurs exercer une fonction de direction dans un CODIS.

L'emploi de chef de site peut conduire certains personnels à participer à la gestion de crise dans un centre opérationnel départemental, zonal ou national.

Les activités exercées par le chef de site sont détaillées dans la fiche emploi A.6 annexée au présent GNR.

BMSPFF

3.2.6 - FORMATION DE CHEF DE SITE

La formation de chef de site a pour objet de faire acquérir aux SPP et SPV les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de site défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de site.

3.2.6.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de site est ouvert aux sapeurs-pompiers qui ont validé les unités de valeur composant la formation de chef de colonne.

3.2.6.2 - Formation

La formation de chef de site est constituée des UV suivantes :

- gestion opérationnelle et commandement : GOC 5 ;
- relations avec la presse: REP 3

Les unités de valeur composant la formation de chef de site sont enseignées à l'ENSOSP.

La durée de la formation est de 142 h environ hors temps de déplacement.

3.2.6.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation du chef de site fait l'objet d'une évaluation certificative.

Une appréciation est rédigée par le responsable pédagogique sur le « savoir-faire » et le « savoir être » développés par l'agent au cours de la formation à partir des éléments observés au travers des grilles d'évaluation jointes aux scénarios pédagogiques.

Le jury chargé d'attribuer chaque UV et le diplôme sanctionnant la formation de chef de site est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.2.

3.2.6.4 - Délivrance du diplôme

L'officier de sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé sa formation se voit délivrer par le directeur de l'ENSOSP un diplôme mention « chef de site» conforme au modèle défini en annexe.

EMPLOI:	CHEF DE SITE	A 6	
MISSION:	Commander des opérations de secours nécessitant l'engagement d une colonne. Assurer les fonctions de chef de PC de site	e plus de	
	RESPONSABILITE		
Encadrement	- chefs de colonne		
Autonomie	- Sous l'autorité du directeur des opérations de secours		
	- sinistrés - public		
Relations extérieures	- médias		
	- services publics et/ou privés		
	- élus - personnalités		
	CONDITIONS D'ACCES		
Réglementaires	- Conformément aux textes en vigueur		
,	- Etre nommé capitaine		
Autres emplois dont l'exercice est nécessaire	- Chef de colonne		
	CONDITIONS D'EXERCICE		
-	- Aptitude médicale		
Reglementaires	Réglementaires - Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi		
Formation initiale	- REP 3		
i ormanon initialo	- GOC 5		
Formation de maintien	- Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les tro	ois ans	
des acquis	dans le cadre du plan de formation pluriannuel		
	ACTIVITES EXERCEES		
Activités principales	- Commandant des opérations de secours		
paration paration	- Chef de PC de site		
Activité complémentaire	Participation a la gestion de crise dans un CODIS, un centre opéra	tionnel	
	départemental (COD), zonal (COZ) ou national		
ACTIVITE DRINGIDALE.	COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (COS)	A 6	
ACTIVITE PRINCIPALE :	COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (COS)	A 6	
	- Prendre la fonction de COS après avoir fait un point de situation	n avec le	
	COS précédent		
	- Traduire en termes d'objectif tactique la décision stratégique du DO	os	
Principales taches	- Prise en compte de l'opération		
	- Proposer un ou plusieurs choix stratégiques au DOS		
	- Fixer un objectif tactique au chef PC de site - Décider d'une idée de manœuvre - Décider d'une idée de manœuvre		
	- Rendre compte aux autorités		
	- Faire un point de la situation		
	- PC de site		
Principaux outils, techniques	- Raisonnement tactique		
et moyens à mettre en œuvre	- outils graphiques		
	- OCT (niveau PC de site)		

ACTIVITE PRINCIPALE :	CHEF DE PC DE SITE
Principales taches	 Prise en compte des objectifs du COS Coordination de l'activité du PC de site Proposer une ou plusieurs idées de manœuvre au COS Contrôler et suivre les opérations
	 Controler et suivre les operations Compte-rendu au COS Préparer les points de situation périodiques pour le COS
Principaux outils, technique et moyens à mettre en œuvre	

ACTIVITE COMPLEMENTAIRE:	PARTICIPATION A LA GESTION DE CRISE DANS UN CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL, ZONAL OU NATIONAL
Principales taches	 Prise en compte d'une situation (analyse, synthèse) Activer sa cellule Aide à la décision stratégique Compte-rendu aux autorités hiérarchiques supérieures Assurer l'interface entre le CODIS et le COD Assurer l'interface entre le COD et le COZ Représenter le DDSIS au sein du COD Faire un point de la situation Participer à l'élaboration du communiqué de presse
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	- Téléphone - CODIS - plans de secours

CHEF DE SITE

Page

GOC 5 157 REP 3 160

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION OPERATIONELLE ET COMMANDEMENT GOC 5 : 134 H

Objectif général

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

D'acquérir les techniques de raisonnement tactique nécessaires au chef de site.

Connaître l'environnement multiservices d'une opération d'ampleur.

SAVOIR FAIRE:

Commander une opération de secours comprenant plus d'une colonne et être capable d'interpréter les objectifs stratégiques du DOS.

Commander un PC de site et faire mettre en œuvre le « raisonnement tactique » au sein du PC de site. Proposer différents choix tactiques au COS.

SAVOIR ETRE:

Être crédible vis à vis du DOS. Avoir de l'autorité.

Être capable de créer des synergies entre les acteurs concernés par l'opération de secours.

En tant que chef du PC de Site il doit pouvoir suppléer le chef de site COS.

S'intégrer dans une chaîne de commandement dirigé par l'autorité administrative compétente.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: EMPLOIS OPERATIONELS DU CHEF DE SITE:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

S : Connaître les différentes fonctions pouvant être occupées par un chef de site

SF: Enumérer le rôle du chef de site dans les différentes fonctions

SE: Adhérer à la fonction du poste

2ère PARTIE: POSTE DE COMMANDEMENT DE SITE:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de :

- S : Connaître le fonctionnement d'un PC de site, l'articulation et le fonctionnement des fonctions renseignements, moyens, action, anticipation, point de transit, Chef PC de site et COS. Maîtriser et la mise en œuvre du raisonnement tactique.
- SF: Commander l'action des différentes fonctions du PC. Synthétiser le travail des différentes fonctions afin de proposer des choix tactiques au COS à partir de ses objectifs
- SE : S'affirmer comme le chef du PC. Potentialiser les compétences individuelles des cadres composants le PC. Mériter la confiance du COS.

3ème PARTIE: LE CADRE D'ORDRES DU CHEF DE SITE:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les cadres d'ordres du chef de site COS et du chef du PC de site

- SF: Exprimer les ordres aux moyens des cadres d'ordres correspondants.

 Déterminer et mettre en œuvre en utilisant le « Raisonnement Tactique » des choix opérationnels répondant aux objectifs fixés pour le DOS par le COS.
- SE : Etre respectueux de ses personnels, savoir déléguer son autorité, être capable de créer des synergies au sein du groupe de commandement.

4^{me} PARTIE: TRANSMISSIONS:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Dimensionner quantitativement et qualitativement, et en fonction des situations envisageables les besoins en moyens de radiocommunication
- SF : Exprimer clairement ses besoins auprès de l'officier transmissions.
- SE : Etre capable de valider ses propositions.

5^{me} PARTIE: ELABORATION EXERCICES TACTIQUES NIVEAU CHEF DE SITE:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D :

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Réaliser des exercices de niveau chef de site (ou nécessitant la mise en œuvre d'un PC de site) en partant de situations opérationnelles réelles ou plausibles ou relatives au déclenchement d'un plan d'établissement répertorié, plan de secours ou autres.
- SF : Isoler et mettre en situation dans un but pédagogique des événements opérationnels liés.
- SE : respecter la situation d'apprentissage et la nécessaire progressivité dans l'élaboration.

6^{me} PARTIE: ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU CHEF DE SITE:

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E:

A la fin de la partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître l'environnement d'une opération de secours d'importance, identifier les différents acteurs de la gestion de crise.
- SF : Identifier les facteurs favorisant l'apparition d'une situation de crise au sein de la chaîne décisionnelle.
- SE : Adapter son comportement aux différents acteurs de la gestion d'une crise.

LES EMPLOIS OPERATIONNELS DU CHEF DE SITE : 1 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Les emplois opérationnels du chef de site	1 h	A1.1

LE POSTE DE COMMANDEMENT DE SITE : 5 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les fonctions renseignements, moyens, action, anticipation, point de transit, chef PCS et COS Rappel sur les outils graphiques 	3 h 2 h	B1.1 B2.1

LE CADRE D'ORDRES DU CHEF DE SITE : 8H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Raisonnement tactique niveau site RT et OI Anticipation 	2 h 2 h 4 h	C1.1 C2.1 C3.1

EXERCICES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION: 84 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Mise en œuvre de 21 exercices sur des thèmes de complexité croissante dans le cadre de la mise en œuvre d'un PC de site comme outils de commandement 	84 H	D1.1

ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU CHEF DE SITE : 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Evitement de crise Inter action COS / DSM Approche du stress CODIS et COD 	2 h 2 h 6 h 2 h	E1.1 E2.1 E3.1 E4.1

EVALUATION: 24 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATION
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme. Elle comprend : Groupe d'épreuves pratiques : - mise en œuvre d'un PC de site en qualité de chef de PC de site	4h	Les exercices de cadres servant aux évaluations participent également à l'enseignement des autres stagiaires et à leur évaluation Les épreuves sont notées sur 20 Une moyenne des notes d'au moins 6 sur 20 est exigée pour valider le groupe d'épreuves. Les 24 heures correspondent à l'évaluation de 12 stagiaires (avec 2 PC fonctionnant en simultané)

UNITE DE VALEUR DE FORMATION RELATIONS AVEC LA PRESSE - REP 3 : 8 H

Objectif général

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Intégrer les enjeux internes et externes de la communication de crise.

SAVOIR FAIRE:

Utiliser les différents outils de communication dans le cadre d'une communication opérationnelle, institutionnelle ou de crise

SAVOIR ETRE:

Anticiper les besoins de la presse.

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Discours factuel Importance de la communication Chemins de l'information Outils de la communication Discours oral et écrit 	1 h 0 h 30 1 h 1 h 4 h 30	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1

EVALUATION: 0 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme	
Epreuve orale :	30 min
 interview en qualité de commandant des opérations de secours sur une opération nécessitant la mise en œuvre de plus d'une colonne 	Epreuve notée sur 20 Une note d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider l'épreuve

DIPLOME DE CHEF DE SITE

Le

Vu le procès verbal	du jury d'examen en date du	déclarant que
M	né (e) le	, a subi avec succès les épreuves
exigées pour l'obte	ntion du diplôme de chef de site ,définies dans le guide national de référence	
des emplois, des a	ctivités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,	
	délivre à M le présent diplôme	e.
	Fait à le	

Le

2.2 - EMPLOIS DE MANAGEMENT DE TRONC COMMUN

Tout sapeur-pompier peut, en fonction des besoins du service et lorsque son statut l'y autorise, exercer l'un des emplois de management de tronc commun, suivants :

- chef de garde ;
- chef de centre d'incendie et de secours ;
- chef de service.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

2.2.1- Chef de garde

Le chef de garde gère, sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant, les moyens du centre d'incendie et de secours pour maintenir le potentiel opérationnel de la garde.

Les activités exercées par le chef de garde sont détaillées dans la fiche emploi B.1 annexée au présent GNR.

2.2.2 - Chef de centre d'incendie et de secours

2.2.2.1 – Centre d'incendie et de secours du corps départemental

Le chef de centre appartenant au corps départemental assure, sous l'autorité du DDSIS ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours (centre de première intervention (CPI), centre de secours (CS) et centre de secours principal (CSP)).

L'emploi de chef de centre d'incendie et de secours peut conduire certains personnels à assurer l'emploi de chef d'un centre de secours principal.

Les activités exercées par le chef de centre d'incendie et de secours sont détaillées dans la fiche emploi B.2 annexée au présent GNR.

2.2.2.2 - Centre d'incendie et de secours communal ou intercommunal

Le chef de centre d'un centre d'incendie et de secours communal ou inter-communal assure, sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération inter-communale ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours.

2.2.3 - Chef de service

Le chef de service gère, sous l'autorité du DDSIS, d'un chef de groupement ou d'un chef de centre, un service d'une direction départementale, d'un groupement territorial ou fonctionnel ou d'un centre d'incendie et de secours tels que prévus à l'article R. 1424-1 du code général des collectivités territoriales.

Les activités exercées par le chef de service sont détaillées dans la fiche emploi B.3 annexée au présent GNR.

SECTION 3

FORMATIONS D'ADAPTATION AUX EMPLOIS DE MANAGEMENT DE TRONC COMMUN

3.3.1 - FORMATION DE CHEF DE GARDE

La formation de chef de garde a pour objet de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de garde défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de garde.

3.3.1.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de garde est ouvert aux sapeurs- pompiers qui ont validé les unités de valeur composant leur formation de chef de groupe.

3.3.1.2 - Formation

La formation de chef de garde est constituée des UV suivantes :

culture administrative : CAD 3 ;gestion administrative : GAD 1 ;

Les unités de valeur composant la formation de chef de garde sont enseignées à l'ENSOSP ou en écoles chargées de missions par l'ENSOSP.

La durée de la formation est de 39 heures environ hors temps de déplacement.

<u>Cas particulier des SPV:</u> la formation de chef de garde peut comprendre des séquences pédagogiques dont l'enseignement peut être assuré à distance ou dans le SDIS d'affectation.

Pour les officiers, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces enseignements dans le SDIS d'affectation, sous la responsabilité du DDSIS, sont définies par l'ENSOSP.

3.3.1.3 - Evaluation

Chaque UV composant la formation du chef de garde fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury chargé le diplôme sanctionnant la formation de chef de garde est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.3.

<u>Cas particulier des SPV</u>: l'évaluation de tout ou partie des unités de valeur de chef de garde peut être réalisée par l'ENSOSP ou dans le SDIS d'affectation.

Pour les officiers, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces évaluations dans le SDIS d'affectation, sous la responsabilité du DDSIS, sont définies par l'ENSOSP.

Encadrement - Autonomie - Relations extérieures -	Gérer les moyens du centre d'incendie et de secours pour ma potentiel opérationnel de la garde RESPONSABILITE commande l'ensemble des personnels de la garde sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant services publics et / ou privés médias élus et personnalités public	intenir le
Encadrement - Autonomie - Relations extérieures -	RESPONSABILITE commande l'ensemble des personnels de la garde sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant services publics et / ou privés médias élus et personnalités	intenir le
Autonomie - Relations extérieures -	commande l'ensemble des personnels de la garde sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant services publics et / ou privés médias élus et personnalités	
Autonomie - Relations extérieures -	commande l'ensemble des personnels de la garde sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant services publics et / ou privés médias élus et personnalités	
Autonomie - Relations extérieures -	sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant services publics et / ou privés médias élus et personnalités	
Relations extérieures -	médias · élus et personnalités	
	CONDITIONS D'ACCES	
Réglementaires -	Etre major au moins	
Autres emplois dont l'evercice	•	
est necessaire	chef de groupe	
•	Chef de service	
	Chef de centre	
est nécessaire		
	CONDITIONS D'EXERCICE	
	· Aptitude médicale	
Regiementaires	- Avoir suivi et validé la formation initiale d'application	
	- CAD 3	
	- GAD 1 - ou partie de ces UV en fonction du statut	
Formation de maintien -		
des acquis -	Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les	trois ans
•	dans le cadre du plan de formation pluriannuel	
	ACTIVITES EXERCEES	
Activité principale	gestion des moyens du centre	
Activités complémentaires		
, tournes comprementance		
ACTIVITE :	GESTION OPERATIONNELLE DU CENTRE	B 1
	rendre applicable l'ensemble des prescriptions du chef de CS	
	- gestion et suivi des moyens en personnel et matériel du centre - mise en application et contrôle de la formation quotidienne	
	- mise en application et contrôle de l'activité sportive	
	administration liée au fonctionnement quotidien de la garde	
	notes de service	
	règlement intérieur	
•	plan de formation interne règlement opérationnel	
	· regiernent operationner · textes réglementaires	
	outil informatique	

CHEF DE GARDE

Page
CAD 3 163
GAD 1 166

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE CAD 3 : 31 H 30

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Connaître les éléments nécessaires à la maîtrise de son milieu professionnel et de son environnement.

SAVOIR FAIRE:

Réagir correctement aux événements.

SAVOIR ETRE:

Devenir un interlocuteur dans le cadre de son activité

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: LES ORDRES DE JURIDICTIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les différents ordres de juridictions.

SF: Distinguer le rôle des différents ordres de juridictions.

SE: Etre citoyen qu'agent public.

2ème PARTIE: LE DROIT ADMINISTRATIF

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître l'essentiel du droit administratif.

SF: Comprendre les règles du droit administratif.

SE: Etre conscient de l'entourage administratif dans lequel l'agent évolue.

3ème PARTIE: LA DIRECTION DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE CIVILES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître et situer la sécurité civile au sein de la direction de la défense et de la sécurité civiles.

4ème PARTIE: LE DROIT APPLIQUE A LA SECURITE CIVILE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître les éléments de droit nécessaires pour résoudre un problème survenant dans le cadre de son service.
- SF: Comprendre des données juridiques à débattre dans un dossier contentieux.
- SE: Etre conscient de ses responsabilités.

5ème PARTIE: LE DROIT PENAL

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître l'essentiel du droit pénal.

SF: Comprendre les règles de fonctionnement de la procédure pénale.

6ème PARTIE: LE DROIT EUROPEEN

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les institutions européennes.

SF: Situer l'impact européen sur les institutions françaises...

7ème PARTIE: LE DROIT DU TRAVAIL, HYGIENE ET SECURITE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S : Connaître les fondements réglementaires de l'hygiène et de la sécurité au sens du code du travail et dans la fonction publique

SF: Réagir correctement face à des situations et des comportements contraires aux règles d'HS.

SE : Être conscient de l'importance d'une culture de sécurité

8ème PARTIE: LE DROIT DES ASSURANCES ET LES AUTRES SERVICES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° H

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître son environnement « administratif ».

SF: Identifier les interlocuteurs des autres services et organismes.

SE: Dialoguer avec des différents interlocuteurs.

LES ORDRES DE JURIDICTIONS : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Les ordres de juridiction	0 h 15	A1.1
Le tribunal des conflits	0 h 10	A2.1
 La hiérarchie des tribunaux judiciaires : juridictions civiles 	0 h 30	A3.1
 La hiérarchie des tribunaux judiciaires : juridictions pénales 	0 h 30	A4.1
La hiérarchie de la juridiction administrative	0 h 35	A5.1

LE DROIT ADMINISTRATIF: 6 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Les sources du droit administratif	0 h 45	B1.1
Les critères du droit administratif	0 h 45	B2.1
 Les modes de gestion d'un service public 	0 h 45	B3.1
Les actes administratifs	1 h	B4.1
Les recours	1 h 1h30	B51 B6.1
Etude d'un cas pratique professionnel	11130	DO. 1

LA DIRECTION DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE CIVILES : 1 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
L'organisation de la DDSC	1 h	C1.1

LE DROIT APPLIQUE A LA SECURITE CIVILE : 7 h 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La police administrative (réquisition,)	1 h	D1.1
 Les autorités chargées de la prévention 	0 h 30	D2.1
Les mesures de prévention	0 h 30	D3.1
La responsabilité pour faute	1 h	D4.1
La responsabilité sans faute	0 h 30	D5.1
 Le droit de grève, droit et obligation du fonctionnaire SP 	1 h 00	D6.1
(conduite à tenir) • Etude d'un cas pratique professionnel	3 h 00	D7.1

LE DROIT PENAL: 2 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La légalité du droit pénal	0 h 30	E1.1
Les objectifs du droit pénal	0 h 30	E2.1
Le droit pénal et la procédure pénale	0 h 30	E3.1
 Les définitions : faute intentionnelle, faute non intentionnelle 	0 h 15	E4.1
Les personnels de justice	0 h 30	E5.1

LE DROIT EUROPEEN : 1 h 00

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Le droit européen appliqué à la sécurité civile, impact des directives 	1 h	F1.1

LE DROIT DU TRAVAIL, HYGIENE ET SECURITE : 4 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Hygiène et sécurité applicable aux SP, Le droit de retrait dans la fonction publique et dans le secteur	3 h	G1.1
privé	1 h	G2.1

LE DROIT DES ASSURANCES ET LES AUTRES SERVICES : 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Le droit des assurancesLe secteur public et les services de l'Etat.	2 h 1 h	H1.1 H2.1

EVALUATION:

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	
Groupe d'épreuves :		Pour la réalisation et la présentation de son dossier, le stagiaire peut utiliser les
 QCM de 20 questions ou QROC de 5 questions. réalisation et présentation d'un dossier 	1 h	documents pédagogiques et réglementaires dans les mêmes conditions qu'en situation professionnelle
d'analyse, d'étude et de propositions à partir d'une situation donnée.	3 h	Les épreuves sont notées sur 20 Une moyenne des notes d'au moins 12 sur 20 est exigée pour valider le groupe d'épreuve, sans note inférieure à 6 sur 20 pour chaque épreuve

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION ADMINISTRATIVE - GAD 1: 7 H 30

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

SAVOIR:

Connaître les principes des procédures administratives simples ainsi que les outils et méthodes qui s'y rapportent.

SAVOIR FAIRE:

Appliquer des méthodes de classement et remplir les formulaires relatifs aux procédures administratives simples nécessaires au fonctionnement du service.

SAVOIR ETRE:

Intégrer la continuité du service.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: LES PROCEDURES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les procédures administratives simples à suivre en fonction de la situation.

SF: Choisir la procédure adéquate et remplir le formulaire concerné.

SE: Etre respectueux des procédures.

2ème PARTIE: LE CLASSEMENT ADMINISTRATIF

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de cette partie, le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les principes et les méthodes de classement nécessaires au fonctionnement du service.

SF: Classer et organiser en dossiers les documents administratifs.

SE: S'adapter à une méthode de travail déjà existante.

LES PROCEDURES: 3 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	References
 Les formulaires de gestion administrative Les formulaires d'ordre générale Les formulaires de suivi ADMINISTRATIF 	1 h 1 h 30 1 h	A1.1 / A1.2 A2.1 / A2.2 A3.1

LE CLASSEMENT ADMINISTRATIF : 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	References
Les principes de classificationles méthodes de classement	2 h 2 h	B1.1 B2.1

	EVALUATION
	DESCRIPTIF
H	
	Evaluation formative

DIPLOME DE CHEF DE GARDE

amen en date du	déclarant que
né (e) le	, a subi avec succès les épreuves
lôme de chef de garde, définies dans l	e guide national de référence des emplois, des activités et des
ers professionnels et volontaires, ;	
М	le présent diplôme.
, le	
	Le
	né (e) le

2.2 - EMPLOIS DE MANAGEMENT DE TRONC COMMUN

Tout sapeur-pompier peut, en fonction des besoins du service et lorsque son statut l'y autorise, exercer l'un des emplois de management de tronc commun, suivants :

- chef de garde ;
- chef de centre d'incendie et de secours ;
- chef de service.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

2.2.1- Chef de garde

Le chef de garde gère, sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant, les moyens du centre d'incendie et de secours pour maintenir le potentiel opérationnel de la garde.

Les activités exercées par le chef de garde sont détaillées dans la fiche emploi B.1 annexée au présent GNR.

2.2.2 - Chef de centre d'incendie et de secours

2.2.2.1 – Centre d'incendie et de secours du corps départemental

Le chef de centre appartenant au corps départemental assure, sous l'autorité du DDSIS ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours (centre de première intervention (CPI), centre de secours (CS) et centre de secours principal (CSP)).

L'emploi de chef de centre d'incendie et de secours peut conduire certains personnels à assurer l'emploi de chef d'un centre de secours principal.

Les activités exercées par le chef de centre d'incendie et de secours sont détaillées dans la fiche emploi B.2 annexée au présent GNR.

2.2.2.2 - Centre d'incendie et de secours communal ou intercommunal

Le chef de centre d'un centre d'incendie et de secours communal ou inter-communal assure, sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération inter-communale ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours.

2.2.3 - Chef de service

Le chef de service gère, sous l'autorité du DDSIS, d'un chef de groupement ou d'un chef de centre, un service d'une direction départementale, d'un groupement territorial ou fonctionnel ou d'un centre d'incendie et de secours tels que prévus à l'article R. 1424-1 du code général des collectivités territoriales.

Les activités exercées par le chef de service sont détaillées dans la fiche emploi B.3 annexée au présent GNR.

3.3.1.4 - Délivrance du diplôme

L'officier de sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé sa formation se voit délivrer par le directeur de l'ENSOSP un diplôme mention « chef de garde » conforme au modèle défini en annexe.

3.3.2 - FORMATION DE CHEF DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La formation de chef de centre d'incendie et de secours a pour objet de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de centre de secours ou de chef de centre de secours principal défini au chapitre 2 du présent GNR.

3.3.2.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de centre d'incendie de secours est ouvert aux sapeurs-pompiers qui ont validé les unités de valeur composant leur formation de chef de garde.

3.3.2.2 - Formation

 La formation de chef de centre d'incendie et de secours du sapeur-pompier professionnel est constituée des UV suivantes :

```
culture administrative : CAD 4 ;
gestion financière et comptabilité : GFC 1 ;
gestion des ressources humaines : GRH 1 ;
management : MNG 2 ;
```

La durée de la formation est de 98 heures environ hors temps de déplacement.

Les UV composant la formation de chef de centre d'incendie et de secours sont enseignées, pour les officiers de SPP, à l'ENSOSP ou en écoles chargées de mission par l'ENSOSP.

 La formation de chef de centre d'incendie et de secours du SPP non officier et du SPV non officier ou officier comprend certaines parties des unités de valeur de la formation du chef de centre d'incendie et de secours sapeur-pompier professionnel (CAD 4, GFC 1, GRH 1, MNG 2) et de l'UV GAD 1, fixées par le DDSIS d'affectation.

Les UV composant la formation de chef de centre d'incendie et de secours du SPP non officier et du SPV non officier ou officier sont enseignées dans les écoles départementales.

L'emploi de chef de centre d'un centre de première intervention est tenue sans formation particulière tant par un sapeur-pompier professionnel que par un sapeur-pompier volontaire.

3.3.2.3 - Evaluation

A l'exception de l'UV MNG 2, chaque UV composant la formation de chef de centre d'incendie et de secours fait l'objet d'une évaluation certificative.

Le jury chargé d'attribuer les UV et le diplôme sanctionnant la formation de chef de centre d'incendie et de secours est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.4.

EMPLOI:	CHEF DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS B 2	
MISSION:	- Assurer la gestion et le maintien des moyens opérationnels du centre d'incendie et de secours	
	RESPONSABILITE	
Encadrement	- L'ensemble des personnels du centre d'incendie et de secours	
	- Sous l'autorité du chef de corps ou de son représentant	
Autonomie	- services publics et / ou privés	
	- médias	
Relations extérieures	- élus et personnalités - public	
	CONDITIONS D'ACCES	
Réglementaires	Conformément aux textes en vigueur	
Autres emplois dont l'exercice est nécessaire	- Chef de garde pour être chef d'un centre de secours	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de groupement	
Autres conditions d'accès souhaitables	- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	
	CONDITIONS D'EXERCICE - Aptitude médicale	
Réglementaires	- Avoir suivi et validé la formation d'adaptation à l'emploi	
Formation d'adaptation	- CAD 4 - GRH 1 - GFC 1 - MNG 2	
	ou partie de ces UV et de l'UV GAD 1 en fonction du statut	
Formation de maintien	- Suivi de l'évolution de la réglementation et des techniques de gestion	
des acquis	- Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel	
Autres conditions d'exercice souhaitables		
	A C T I V I T E S E X E R C E E S	
Activités principales	Gestion administrative, financière et techniqueGestion du potentiel opérationnel	
• •	- Gestion du potentiel operationnel - Gestion des ressources humaines	
Activité complémentaire	- Chef de centre de secours principal	
-		
ACTIVITE :	GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE B 2	
	En fonction du règlement intérieur du corps départemental	
Principales taches	 Assure l'administration générale du centre d'incendie et de secours Assure l'interface entre le centre d'incendie et de secours et sa hiérarchie, le service départemental d'incendie et de secours et le corps préfectoral, les élus et les autres services, Assure la gestion technique du centre d'incendie et de secours 	
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	- Règlement intérieur du corps départemental - Textes réglementaires - Outil informatique	

ACTIVITE PRINCIPALE:	GESTION DU POTENTIEL OPERATIONNEL	B 2
	 Etablit la permanence opérationnelle En fonction du règlement de service départemental, peut être participer : 	amené à
Principales taches	- à l'analyse des risques ;- au contrôle des ERP et établissements à risques- à la rédaction des plans d'intervention	
	- Veille à l'opérationnalité des locaux, du matériel et du personnel	
	- Assure l'interface entre sa hiérarchie et son centre d'incendie et de	secours
	- Règlement opérationnel	
Principaux outils, techniques	- Règlement intérieur du corps départemental	
et moyens à mettre en œuvre	- Plan de formation départemental	
	- Textes réglementaires	
	- Outil informatique	

ACTIVITE PRINCIPALE :	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	B 2
- Fait appliquer le règlement intérieur du corps départemental - Veille au maintien de l'aptitude physique des personnels - En fonction du règlement intérieur du corps départemental, peut être à : - assurer le suivi administratif des personnels ; - transmettre les questions relatives aux personnels et aux effect veiller à l'organisation et au suivi de la formation ; - Assure l'interface entre sa hiérarchie et son centre d'incendie et de s		ectifs;
Principaux outils, techniques - Règlement intérieur du corps départemental		
et moyens à mettre en œuvre	- Plan de formation départemental	
	- Outil informatique	

ACTIVITE	CHEF DE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL	B 2
COMPLEMENTAIRE : :	CHEF DE CENTRE DE SECCORS FRINCIPAL	

CONDITIO	NS D'EXERCICE SPECIFIQUE
Réglementaires	Etre capitaine
Formation de maintien des	Suivi de l'évolution de la réglementation et des techniques de gestion
acquis	
Autres conditions	Avoir été chef de CS ou adjoint à un chef de CSP pendant 2 ans au moins
d'exercice souhaitables	

Principale tache	- Peut assurer, en plus des tâches dévolues au chef de centre d'incendie et de secours, la coordination des centres d'incendie et de secours rattachés
Principaux outils, techniques et moyens à mettre en œuvre	 Règlement opérationnel Règlement intérieur du corps départemental Plan de formation départemental Textes réglementaires Outil informatique

CHEF DE CENTRE

D'INCENDIE ET DE SECOURS

	Page
CAD 4	171
GFC 1	172
GRH 1	174
MNG 2	177

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE - CAD 4 : 47 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

Acquérir les points de repère essentiels concernant la région, la fonction publique d'Etat et les SIS au sein de la communauté Européenne.

SAVOIR FAIRE:

Appliquer ses connaissances.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT: 14 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Organisation et missions	14 h	A1.1

DROIT APPLIQUE A LA SECURITE CIVILE: 14 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Expertise, contentieux, syndicat	14 h	B1.1

COMPETENCES ET ORGANISATION DE L'ECHELON REGIONAL: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Présentation des compétences et de l'organisation de l'échelon régional 	2 h	C1.1

ENVIRONNEMENT: 7 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Droit de l'environnement	7 h	D1.1

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE : 8 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Information sur les réglementations, les modes d'organisation et de fonctionnement des pays de la CE 	8 h	D1.1
 Interventions conjointes 		
 Coopération (échanges de savoir et de savoir-faire) 		

EVALUATION: 2H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme. Elle comprend 1 épreuve écrite :	2h
- QROC comprenant 10 questions	

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION FINANCIERE E_T COMPTABLE

GFC 1 : 11 H 15

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

Connaître les mécanismes budgétaires et les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la gestion de crédits.

SAVOIR-FAIRE:

Exécuter des opérations comptables simples.

SAVOIR ETRE:

Evaluer ses besoins en matière d'expression de ses besoins.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: FORMALISME BUDGETAIRE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la première partie, les stagiaires seront capables de :

Connaître le formalisme budgétaire.

SF: Lire un budget.

SE: Respecter les règles d'imputation budgétaire.

2^{ème} PARTIE: EXECUTION D'OPERATIONS COMPTABLES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la deuxième partie, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les différentes étapes de réalisation d'une dépense et d'une recette et identifier leurs facteurs, les S: responsabilités découlant d'une irrégularité dans l'exécution d'une opération comptable.
- Savoir tenir une comptabilité, une comptabilité d'engagement.
- SE : Connaître ses responsabilités dans le cadre de la gestion de crédits.

3^{ème} PARTIE: EVALUATION DES BESOINS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capables de :

Expliquer en quoi consiste l'évaluation des besoins.

SF: Définir l'évaluation de ses besoins.

SE: Intégrer l'évaluation de ses besoins à son budget.

4^{ème} PARTIE: CONCLUSION

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capables de :

Connaître les grands principes et les règles budgétaires simples. S:

SF:

SE:

FORMALISME BUDGETAIRE: 4 H 15

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Imputation Nomenclatures Documents globaux Documents de répartition Crédits 	2 h 0 h 30 0 h 30 0 h 15 1 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1

EXECUTION D'OPERATIONS COMPTABLES: 5 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Dépenses et recettes Responsabilités du service Tableaux de bord 	1 h 1 h 3 h	B1.1 B2.1 B3.1

EVALUATION DES BESOINS : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
BesoinsExprimer des besoinsCritères de choix	1 h 0 h 30 0 h 30	C1.1 C2.1 C3.1

EVALUATION

DESCRIPTIF

Evaluation certificative

- QCM comprenant 20 questions QROC comprenant 5 questions

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES GRH 1 : 19 H 30

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR

Comprendre sa situation administrative et les incidences sur sa paye.

SAVOIR-FAIRE:

Suivre sa situation administrative au cour de sa carrière.

SAVOIR ETRE:

Se situer dans sa carrière.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE: STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A

A la fin de la première partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître le statut du fonctionnaire de la FPT.

SF: Identifier sa position dans la FPT.

SE: Se situer dans la FPT.

2ème PARTIE: DROITS ET OBLIGATIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° B

A la fin de la deuxième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les droits et les obligation du fonctionnaire public territoriale (FPT).

SF: Mettre en pratique les droits et obligations du FPT.

SE: Respecter les droits et obligations du FPT.

3^{ème} PARTIE: EVOLUTIONS DE CARRIERE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° C

A la fin de la troisième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître ses possibilités d'évolution.

SF: Comprendre la notation.

SE: Savoir utiliser ses possibilités d'évolution.

4^{ème} PARTIE: REGIME DE TRAVAIL

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de la quatrième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître le régime de travail et les situations liées à l'absentéisme et leurs conséquences.

SF: Suivre son régime de travail.

SE: Etre conscient des conséquences liées à l'absentéisme.

5^{ème} PARTIE: FORMATION ET ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de la cinquième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les possibilités de formation au sein de la structure.

SF: Lire un plan de formation;

Suivre l'activité physique et sportive dans le CIS.

SE: Situer sa formation à l'intérieur d'un plan de formation.

6^{ème} PARTIE: RECOMPENSES ET SANCTIONS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° F

A la fin de la sixième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Citer les différents types de récompenses et de sanctions existantes.

SF: Déterminer les situations pouvant entraîner une récompense ou une sanction.

SE : Evaluer les situations pouvant entraîner une récompense ou une sanction.

7^{ème} PARTIE: BULLETIN DE SALAIRE

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° G

A la fin de la septième partie, les stagiaires seront capables de :

S: Connaître les éléments d'un bulletin de paye.

SF: Lire un bulletin de paye.

SE: Trouver les éléments non conformes dans un bulletin de paye.

STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : 30 MIN

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
Fonction publique territoriale	30 min	A1.1

DROITS ET OBLIGATIONS: 30 MIN

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	References
DroitsObligations	15 min 15 min	B1.1 B2.1

EVOLUTION CARRIERE: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCES
 Début de carrière Carrières et échelons Carrières et grades Notation 	20 min 40 min 30 min 30 min	C1.1 C2.1 C3.1 C4.1

REGIME DE TRAVAIL: 3 H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Différents régimes Congés Congés maladie Accidents du travail 	1 h 1 h 40 min 1 h	D1.1 D2.1 D3.1 D4.1

FORMATION ET ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : 5 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Accès à la formation Bilan de compétences Suivi de l'activité physique et sportive dans le CIS 	30 min 1 h 4 h	E1.1 E2.1 E3.1

RECOMPENSES ET SANCTIONS: 1 H 30

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Récompenses Sanctions	30 min 1 h	F1.1 F2.1

BULLETIN DE SALAIRE : 2 H 40

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
RubriquesRégime indemnitaire	2 h 40 min	G1.1 G2.1

EVALUATION: 3 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATION
L'évaluation porte sur l'ensemble du programme 2 épreuves écrites : - QCM de 20 questions ou QROC de 5 questions. - réalisation et présentation d'un dossier d'analyse, d'étude et de propositions à partir d'une situation donnée.	1h 2 h	Le stagiaire peut utiliser les documents pédagogiques et réglementaires dans les mêmes conditions qu'en situation professionnelle

UNITE DE VALEUR DE FORMATION MANAGEMENT - MNG 2 : 20 H

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire est capable de :

SAVOIR:

SAVOIR FAIRE:

Développer les techniques de management utilisables pour l'encadrement et l'animation d'équipes comprenant plusieurs niveaux de hiérarchie

LE DIAGNOSTIC: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Identification des attentes de la hiérarchie Se situer dans la hiérarchie Diagnostiquer l'existant 	2 h 2 h 2 h	A1.1 A2.1 A3.1

CONDUITE DE PROJETS: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Elaboration d'un projet de service Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action Assurer le suivi 	2 h 2 h 2 h	B1.1 B2.1 B3.1

LA MOTIVATION: 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Valoriser les compétence collectives	2 h	C1.1

LA COMMUNICATION VERBALE ET ECRITE: 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La conduite d'entretien Communiquer par écrit Etablir et entretenir des relations avec les élus et les organisations syndicales 	2 h 2 h 2 h	D1.1 D2.1 D3.1

EVALUATION:

DESCRIPTIF

Evaluation formative lors de mises en situations réalisées durant la formation permettant d'évaluer les capacités du stagiaire à gérer et diriger les personnels dans le cadre d'activités professionnelles.

DIPLOME DE CHEF DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

	4
	- 6
_	

Vu le procès verbal	du jury d'examen en date du		déclarant que
M	n	ié (e) le	, a subi avec succès les épreuve
exigées pour l'obter	ition du diplôme de chef de cent	tre d'incendie et de secour	rs, définies dans le guide
national de référenc	e des emplois, des activités et de	es formations des sapeurs-p	pompiers professionnels et volontaires,
	délivre à M		le présent diplôme
	Fait à	, le	

Le

2.2 - EMPLOIS DE MANAGEMENT DE TRONC COMMUN

Tout sapeur-pompier peut, en fonction des besoins du service et lorsque son statut l'y autorise, exercer l'un des emplois de management de tronc commun, suivants :

- chef de garde ;
- chef de centre d'incendie et de secours ;
- chef de service.

Le SPV assure tout ou partie des activités liées à ces emplois.

2.2.1- Chef de garde

Le chef de garde gère, sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant, les moyens du centre d'incendie et de secours pour maintenir le potentiel opérationnel de la garde.

Les activités exercées par le chef de garde sont détaillées dans la fiche emploi B.1 annexée au présent GNR.

2.2.2 - Chef de centre d'incendie et de secours

2.2.2.1 - Centre d'incendie et de secours du corps départemental

Le chef de centre appartenant au corps départemental assure, sous l'autorité du DDSIS ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours (centre de première intervention (CPI), centre de secours (CS) et centre de secours principal (CSP)).

L'emploi de chef de centre d'incendie et de secours peut conduire certains personnels à assurer l'emploi de chef d'un centre de secours principal.

Les activités exercées par le chef de centre d'incendie et de secours sont détaillées dans la fiche emploi B.2 annexée au présent GNR.

2.2.2.2 - Centre d'incendie et de secours communal ou intercommunal

Le chef de centre d'un centre d'incendie et de secours communal ou inter-communal assure, sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération inter-communale ou de son représentant, le maintien des moyens opérationnels et la gestion administrative, financière et technique du centre d'incendie et de secours.

2.2.3 - Chef de service

Le chef de service gère, sous l'autorité du DDSIS, d'un chef de groupement ou d'un chef de centre, un service d'une direction départementale, d'un groupement territorial ou fonctionnel ou d'un centre d'incendie et de secours tels que prévus à l'article R. 1424-1 du code général des collectivités territoriales.

Les activités exercées par le chef de service sont détaillées dans la fiche emploi B.3 annexée au présent GNR.

3.3.2.4 - Délivrance du diplôme

Le sapeur-pompier professionnel officier ayant validé sa formation se voit délivrer par le directeur de l'ENSOSP un diplôme, mention « chef de centre d'incendie et de secours», conforme au modèle défini en annexe.

Le sapeur-pompier professionnel non officier ou le sapeur-pompier volontaire officier ou non officier ayant validé sa formation se voit délivrer par le DDSIS d'affectation un diplôme, mention « chef de centre d'incendie et de secours », conforme au modèle défini en annexe.

3.3.3 - FORMATION DE CHEF DE SERVICE

La formation de chef de service est en rapport avec l'activité du service. L'acquisition des connaissances opérationnelles, techniques, administratives et financières est effectuée dans le cadre de formations complémentaires telles que le stipule l'article 7 du décret 90-850 du 25 septembre susvisé.

L'emploi de chef de service ne fait pas l'objet de la délivrance d'un diplôme.

EMPLOI:	CHEF DE SERVICE	B 3
MISSION:	- Gérer un service	
	RESPONSABILITE	
Encadrement	- L'ensemble des personnels du service	
Autonomie	- Sous l'autorité du : chef de corps,	
	Chef de groupement, Chef de CIS	
	- services publics et / ou privés	
Relations extérieures	- médias	
	- élus et personnalités - public	
	CONDITIONS D'ACCES	
	- Décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des d'incendie et de secours	services
Réglementaires	- Décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 portant statut particulier	du cadre
	d'emplois des capitaines, lieutenants-colonels et colonels de	
A.d	pompiers professionnels	
Autre emploi dont l'exercice est nécessaire		
Autre emploi dont	Chef de groupement, chef de CIS	
la compréhension est		
nécessaire Autres conditions d'accès	- Adjoint à un chef de service	
souhaitables	- Adjoint a difficile de Service	
	CONDITIONS D'EXERCICE	
	En rapport avec l'activité de son service. Cette formation peut être : - de spécialité	
Formation initiale	- technique	
	- administrative	
Formation de maintien	opérationnelleSuivi de l'évolution de la réglementation et des techniques de gestion	<u></u>
des acquis	- Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les	
•	dans le cadre du plan de formation pluriannuel	
	ACTIVITES EVEDOEES	
Activité principale	A C T I V I T E S E X E R C E E S Gestion de son service	
Activité principale Activité complémentaire		
Activité complémentaire	Gestion de son service	
		В 3
Activité complémentaire	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE	В 3
Activité complémentaire	Gestion de son service	В3
Activité complémentaire	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service	В3
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE :	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services	В3
Activité complémentaire	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service	
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE :	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services - assurer l'interface entre sa hiérarchie et son service - dans le cadre des consignes qui lui sont données, assurer l'entre le service départemental d'incendie et de secours et :	
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE :	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services - assurer l'interface entre sa hiérarchie et son service - dans le cadre des consignes qui lui sont données, assurer l'entre le service départemental d'incendie et de secours et : * le corps préfectoral	
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE :	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services - assurer l'interface entre sa hiérarchie et son service - dans le cadre des consignes qui lui sont données, assurer l'entre le service départemental d'incendie et de secours et : * le corps préfectoral * les élus	
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE :	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services - assurer l'interface entre sa hiérarchie et son service - dans le cadre des consignes qui lui sont données, assurer le entre le service départemental d'incendie et de secours et : * le corps préfectoral * les élus * les autres services - Règlement intérieur du corps départemental	
Activité complémentaire ACTIVITE PRINCIPALE : Principale taches	Gestion de son service GESTION DE SON SERVICE - Assurer le suivi administratif de ses personnels - Animer son service - coordonner l'activité de son service - assurer les relations inter services - assurer l'interface entre sa hiérarchie et son service - dans le cadre des consignes qui lui sont données, assurer le entre le service départemental d'incendie et de secours et : * le corps préfectoral * les élus * les autres services	

2.3 - EMPLOIS DE DIRECTION DE TRONC COMMUN

Les officiers de SPP peuvent assurer, lorsque leur statut les y autorise, l'un des emplois de direction de tronc commun suivants :

- chef de groupement ;
- directeur départemental adjoint ;
- directeur départemental des services d'incendie et de secours.

2.3 1 - Chef de groupement

Sous l'autorité du DDSIS ou du directeur départemental adjoint, le chef de groupement, en application de l'article R. 1424-20-1 du code général des collectivités territoriales, coordonne, anime et contrôle les activités des centres d'incendie et de secours, dans le cadre d'un groupement territorial, ou de services dans le cadre d'un groupement fonctionnel. Il peut participer à l'élaboration de la politique départementale et à la gestion administrative et financière du SDIS.

Les officiers de SPV peuvent, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires, exercer les activités de chef de groupement.

Les activités exercées par le chef de groupement sont détaillées dans la fiche emploi B.4 annexée au présent GNR.

2.3.2 - Directeur départemental adjoint

Le directeur départemental adjoint seconde et supplée, le cas échéant, le DDSIS dans ses différentes fonctions conformément à l'article R. 1424-19-1 du code général des collectivités territoriales. Sous l'autorité du DDSIS, il participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et de la politique départementale du SDIS.

Les activités exercées par le directeur départemental adjoint sont détaillées dans la fiche emploi B.5 annexée au présent GNR.

2.3.3 - Directeur départemental des services d'incendie et de secours

Le DDSIS assure, sous l'autorité du préfet, en application de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales, la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers, la direction des actions de prévention relevant du SDIS et le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et inter-communaux.

Placé sous l'autorité du président du conseil d'administration du SDIS, il assure la gestion administrative et financière de l'établissement public.

Les activités exercées par le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont détaillées dans la fiche emploi B.6 annexée au présent GNR.

SECTION 4

FORMATIONS AUX EMPLOIS DE DIRECTION DE TRONC COMMUN

3.4.1 - FORMATION DE CHEF DE GROUPEMENT

La formation de chef de groupement a pour objet de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de groupement défini au chapitre 2 du présent GNR.

Le SPV suit la totalité du contenu de cette formation afin d'exercer toutes les activités liées à l'emploi de chef de groupement.

3.4.1.1 - Admission en stage

Le stage de formation de chef de groupement est ouvert aux sapeurs-pompiers inscrits sur la liste des candidats jugés aptes à suivre cette formation par arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Une commission est chargée de proposer au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire la liste des candidats jugés aptes à suivre la formation d'adaptation à l'emploi de chef de groupement. Elle définit, chaque année, les critères de sélection des candidats (emploi occupé ou susceptible de l'être, motivation, grade, etc.)

Cette commission est composée comme suit :

Président : le sous-directeur des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours, ou son représentant.

- Membres de droit :
 - le chef du bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements ou son représentant ;
 - le chef de l'inspection de la DDSC ou son représentant ;
- Membres nommés par le directeur de la défense et de la sécurité civiles :
 - un représentant du centre national de la fonction publique territoriale sur proposition du président du centre national de la fonction publique territoriale;
 - deux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours ;
 - un membre de l'enseignement supérieur ;
- un représentant des officiers de SPP, membre de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard de la catégorie A, tiré au sort.

La commission prend ses décisions à la majorité ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

3.4.1.2 - Formation

La formation de chef de groupement est constituée des modules et des UV suivants :

modules fonctionnels :

- Cadre réglementaire et obligations professionnelles :
 - culture administrative : CAD 5 ;
 - gestion des ressources humaines : GRH 2 ;
 - gestion financière et comptable : GFC 2 ;
- · Management:
 - management : MNG 3;

module opérationnel :

- gestion des risques: GDR 1

Les UV composant la formation de chef de groupement sont enseignées à l'ENSOSP.

La durée de la formation est de 280 h environ, hors temps de déplacement.

3.4.1.3 - Evaluation

Chaque UV de la formation du chef de groupement fait l'objet d'une évaluation certificative.

Chaque épreuve entrant dans sa validation est notée sur 20. Une note d'au moins 12/20 conditionne la réussite de l'épreuve. Aucune épreuve ne doit avoir une note inférieure à 8/20.

L'acquisition d'une UV est subordonnée à la réussite à toutes les épreuves la composant.

La formation est validée lorsque l'ensemble des UV est validé et que la note moyenne de toutes les épreuves des UV est supérieure ou égale à 12/20 en tenant compte des coefficients.

A l'exception de l'épreuve de grand oral qui est évaluée par le jury d'attribution du diplôme de chef de groupement, chaque épreuve est évaluée par au moins 2 examinateurs.

Le jury chargé d'attribuer chaque UV et le diplôme sanctionnant la formation de chef de groupement est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.5.

3.4.1.4 - Délivrance du diplôme

Les stagiaires ayant validé leur formation se voient délivrer par le directeur de la défense et de la sécurité civiles un diplôme, mention « chef de groupement», conforme au modèle défini en annexe.

EMPLOI:	CHEF DE GROUPEMENT	B 4
MISSION:	Coordonner, animer et contrôler les activités des CS d'une pa département ou des services d'un SDIS	artie d'un

	RESPONSABILITE
Encadrement	Personnels de son groupement
Autonomie	Sous l'autorité du DDSIS adjoint et du DDSIS
Relations extérieures	 élus médias autorités investies du pouvoir de police pétitionnaires

	CONDITIONS D'ACCES
Réglementaires	Conformément aux textes réglementaires
Autres emplois dont l'exercice	
est nécessaire	
Autres emplois dont la	
compréhension est nécessaire	Chef de site
Autres conditions d'accès	
souhaitables	

	CONDITIONS D'EXERCICE
Réglementaires	Être au moins du grade de commandant - Aptitude médicale - Avoir suivi et validé la formation initiale d'application
Formation initiale	 module « management » module « cadre réglementaire et obligations professionnelles » module « gestion des risques »
Formation de maintien des acquis	- Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les trois ans dans le cadre du plan de formation pluriannuel

	A C T I V I T E S E X E R C E E S
Activités principales	 participation à l'élaboration de la politique départementale, gestion administrative et financière, gestion du groupement
Activités complémentaires	

ACTIVITE PRINCIPALE :	PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE	B 4
	- préparer et mettre en œuvre les décisions de son autorité d'emploi,	

Principales taches	 préparer et mettre en œuvre les décisions de son autorité d'emploi, assurer la remontée d'information vers sa hiérarchie, mettre en œuvre la politique départementale sur son secteur (participation et élaboration des outils de contrôle), proposer des améliorations pour le fonctionnement du service (SDIS), conduire des projets, appréhender les enjeux de l'action publique territoriale et de l'Etat, constituer des dossiers préparant une décision politique et évaluant une action publique, appréhender un projet de service et provoquer l'adhésion.
Principaux outils techniques et moyens à mettre en oeuvre	 outils d'analyse des risques, organisation politique et administrative, conduite de réunion (animateur et acteur), animation d'équipes à distance, travail en équipe (transversalité entre service et groupement), bases de la concertation et de la gestion de conflit, règles de déontologie, d'éthique et de loyauté, cartographie décisionnelle des interlocuteurs habituels du SDIS, outils de la communication, régimes réglementaires de délégations.

ACTIVITE PRINCIPALE :	E PRINCIPALE : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE		
	- administrer le groupement,		
	 préparer et suivre le budget du groupement (y compris la répa déconcentration dans le groupement), 	artition ou	
Principales taches	- gérer les moyens du groupement,		
i illicipales taches	- élaborer et renseigner les outils internes de contrôle du groupement,		
	- contrôler la qualité d'exécution d'un budget,		
	- participer à l'élaboration des tableaux de bord départementaux et du		
	groupement,		
	 renseigner les tableaux de bord départementaux et du groupement 	ent.	
	 outils d'analyse des risques, 		
	 organisation politique et administrative, 		
	- conduite de réunion (animateur et acteur),		
	- animation d'équipes à distance,		
Principaux outils techniques	- travail en équipe (transversalité entre service et groupement),		
et moyens à mettre en œuvre	 bases de la concertation et de la gestion de conflit, 		
	 règles de déontologie, d'éthique et de loyauté, 		
	- cartographie décisionnelle des interlocuteurs habituels du SDIS,		
	- outils de la communication,		
	- régimes réglementaires de délégations.		

ACTIVITE PRINCIPALE :	TE PRINCIPALE : GESTION DU GROUPEMENT			
	- gérer les conflits et la concertation au sein du groupement			
	- animer, coordonner les activités des services du groupement,			
	- contrôler l'activité des services,			
	- diriger et animer les services administratifs du groupement,			
Principales taches	- conduire des réunions (acteur ou animation),			
	- représenter le service auprès de l'ensemble des autorités			
	services déconcentrés et autres acteurs en relation avec le SDIS	,		
	- entretenir des relations suivies avec les médias locaux,			
	- mener une analyse de risque,			
	- représenter le DDSIS et l'établissement public,			
	- prendre des décisions engageant le service.			
	- outils d'analyse des risques,			
	- organisation politique et administrative,			
	- conduite de réunion (animateur et acteur),			
	- animation d'équipes à distance,			
Principaux outils techniques	- travail en équipe (transversalité entre service et groupement),			
et moyens à mettre en oeuvre	- bases de la concertation et de la gestion de conflit,			
	- règles de déontologie, d'éthique et de loyauté,			
	- cartographie décisionnelle des interlocuteurs habituels du SDIS,			
	- outils de la communication,			
	- régimes réglementaires de délégations.			

CHEF DE GROUPEMENT

	Page
CAD 5	181
GRH 2	183
GFC 2	185
MNG 3	187
GDR 1	189

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE : CAD 5 : 29 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

 Connaître le cadre réglementaires et les obligations professionnelles du niveau de chef de groupement des services d'incendies et de secours.

SAVOIR FAIRE:

transmettre

SAVOIR ETRE:

• Se comporter en tant que chef de groupement des services d'incendies et de secours.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE La défense et la sécurité civile

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S : maîtriser l'environnement institutionnel SF : analyser l'action territoriale de l'État

SE: prendre en compte l'environnement institutionnel

2ème PARTIE La fonction chef de groupement

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: connaître les attributions d'un chef de groupement

SF: déléguer des projets et en contrôler l'évolution

SE: motiver les cadres du groupement

La défense et la sécurité civiles : 18H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 accueil La politique de l'Etat en matière de sécurité civile La place des SDIS dans la politique publique de secours La dimension interministérielle de la sécurité civile 	2 h 8 h 4 h 4 h	

La fonction de chef de groupement : 11H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Cadre réglementaire Positionnement hiérarchique Les droits et devoir du chef de groupement Protocole et comportement 	2 h 3 h 2 h 4 h	

Evaluation:

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
3 épreuves :Réalisation d'un dossier professionnel collectif		Réalisation d'un dossier professionnel portant sur un sujet sélectionné par l'ENSOSP. Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2.
 Présentation argumentée d'une partie du dossier choisie par les examinateurs (épreuve orale) 	0 h 30	Cette épreuve orale, réalisée individuellement, est affectée d'un coefficient 3.
 Grand oral: entretien sur le positionnement hiérarchique futur et les évolutions de carrière complété par des questions diverses portant sur l'objet de l'entretien 	0 h 20	Cette épreuve orale, réalisée Individuellement, est affectée d'un coefficient 5.

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : GRH 2 : 27 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

 Appréhender un projet de service, les enjeux, préparer et mettre en œuvre une décision de gestion du personnel.

SAVOIR FAIRE:

 Maitriser les outils d'analyse prévisionnelle, de concertation, de management de la ressource humaine de son groupement à travers les acteurs et dans le cadre des relations de travail.

SAVOIR ETRE:

• Prendre conscience de la ressource humaine et mettre en avant les moyens d'anticipation pour l'enrichir qualitativement pour le compte de son service.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ere} PARTIE Mixité et prospective statutaire

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S: Appréhender la différenciation statutaire de base au sein d'un SDIS par sa spécialité et commune par sa ressource en personnel avec des volontaires, professionnels et personnels administratifs et techniques concourant à une mission de service public commune régalienne.
 - (Prospective vers un rapprochement des bases statutaires SPP / SPV.),
- SE: Intégrer dans cette diversité les outils de gestion et les critères « qualité »

2^{ème} PARTIE Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S: Identifier les règles de base de la gestion prévisionnelle dans la globalité des effectifs de son groupement. Mettre en œuvre les outils en terme de recrutement, d'évolution de la carrière par les profils de postes, l'évaluation de l'agent durant sa progression statutaire, le plan de formation.
- SF: Présenter et exploiter des outils de gestion prévisionnelle.

3^{eme} PARTIE Relations sociales et partenaires sociaux.

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S: Reconnaître les enjeux en terme de relation avec les partenaires sociaux, des personnels titulaires et à titre préventif.
- SF: Présenter les outils et méthodes de travail avec nos partenaires institutionnels les outils facilitant l'élaboration de propositions,

4^{ème} PARTIE Approche individuelle des relations sociales

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° D

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S: Reconnaître les premiers signes pouvant générer un dysfonctionnement du service à travers le comportement de l'agent en relation avec e lien du milieu institutionnel social comme l'assistante sociale partenaire du service des ressources humaines,
- SF: Développer le partenariat du milieu professionnel des volontaires avec le SDIS au titre de la disponibilité,

Mixité et prospective statutaire : 4H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Mixité et prospective statutaire	4 h	A1.1

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les fondamentaux de la gestion prévisionnelle Outils de bases Le recrutement Carrière et évaluation Référentiel emploi / formation Le plan de formation 	1 h 1 h 2 h 3 h 1 h 4 h	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1 B5.1 B6.1

Relations sociales et partenaires sociaux : 3 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Les partenaires sociaux de l'administration	3 h	C1.1

Approche individuelle des relations sociales : 8 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 L'agent public volontaire acteur de son service Approche individuelle du lien social avec le service La sociologie du volontariat 	2 h 2 h 4 h	D1.1 D2.1 D3.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
 1 épreuve : Gestion des ressources humaines : résolution d'une situation professionnelle (écrite collective) 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE - GFC 2 : 67 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR : connaître les règles applicables au fonctionnement du SDIS ainsi que les niveaux de responsabilités.

SAVOIR FAIRE : déterminer et choisir les procédures adaptées. Savoir en contrôler l'application

SAVOIR ETRE : se positionner en étant respectueux des règles et compréhensif des contraintes. Savoir l'expliquer.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ere} PARTIE Les droits

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A: 50 H 00

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître les principes des droits applicables à la sécurité civile. Connaître les règles applicables en matière de prévention et des prévisions des risques naturels, technologiques et les polices spéciales.
- SF: Déterminer les procédures et responsabilités applicables. Etre capable de faire face.
- SE : Expliquer les règles et les conduites à tenir.

2ème PARTIE La gestion financière et les contrats et marchés publics

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B: 7 H 00

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S : Enoncer les principes du droit budgétaire et ainsi que les règles de comptabilités publiques
- SF : déterminer et mettre en œuvre les procédures réglementaires adaptées à l'achat public

SE : expliquer et argumenter ses choix et ses besoins en étant en phase avec les règles de la comptabilité publique.

3^{eme} PARTIE Le contrôle de gestion.

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C: 10 H 00

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître les outils de contrôle et de mesures de la performance
- SF: Mettre en œuvre les outils de mesures et de contrôles de couts et de performances

1 ere PARTIE Les droits : 50 H 00

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Sécurité civile et service public Sécurité civile et police administrative Etude cas Le régime des actes (les actes unilatéraux) Le régime des actes (le règlement des SDIS) Droits et obligations des fonctionnaires Droits disciplinaires Droit syndical, les partenaires sociaux, les organismes de concertation La responsabilité pénale La responsabilité pénale, la protection du fonctionnaire, l'environnement pénal La responsabilité civile de l'administration et des agents 	10 h 7 h 1 h 2 h 4 h 4 h 4 h 4 h 4 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1 A8.1 A9.1 A10.1

2^{ème} PARTIE La gestion financière et les contrats et marchés publics : 7 H 00

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Règles générales (contrats des SDIS) Les marchés publics Gestion financière et comptable (principe du droit budgétaire) Gestion financière et comptable (le budget du SDIS) Gestion financière et comptable (la comptabilité des SDIS) 	4 h 3 h 4 h 4 h 4 h	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1 B5.1

3^{ème} PARTIE le contrôle de gestion : 10 h 00

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les outils La maitrise des couts Les mesures de performances 	6 h 2 h 2 h	C1.1 C2.1 C3.1

4^{ème} PARTIE Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
 1 épreuve : Gestion administrative et financière : résolution d'une situation professionnelle. 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

UNITE DE VALEUR DE FORMATION MANAGEMENT: MNG 3: 34 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

- Connaître les outils permettant la mise en place d'un projet dans son service, du diagnostic au contrôle
- Connaître le management des organisations

SAVOIR FAIRE:

• Identifier et élaborer les étapes nécessaires à la réalisation d'un projet dans son service, du diagnostic au contrôle.

SAVOIR ETRE:

• Développer une vision globale de son service.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ere} PARTIE La grille de lecture

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils nécessaires à la construction efficace d'une grille de lecture.

SF: Elaborer une grille de lecture efficace

SE : intégrer une logique de système.

2^{ème} PARTIE Le diagnostic

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils nécessaires à la construction efficace d'un diagnostic.

SF: Elaborer un diagnostic de manière efficace.

SE : Intégrer une logique de système.

3^{ème} PARTIE Les propositions

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils facilitant l'élaboration des propositions.

SF: Elaborer les propositions cohérentes par rapport aux besoins.

SE : Se donner la liberté d'imaginer, de créer.

4ème PARTIE La concrétisation du projet

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°D:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils facilitant la concrétisation d'un projet.

SF: Mettre en œuvre le projet et contrôler sa mise en œuvre.

SE: Intégrer une conduite organisée.

La grille de lecture : 6 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La grille de lectureconstruction	2 h 4 h	A1.1 A2.1

Le diagnostic : 14 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 les outils de diagnostic élaboration interprétation 	6 h 4 h 4 h	B1.1 B2.1 B3.1

Les propositions : 4 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
comment élaborer des propositions	4 h	C1.1

La concrétisation du projet : 10 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La construction d'un projet. (aspect méthodologique) La construction d'un projet, le passage du projet au programme (étude de cas) 	4 h 6 h	D1.1 D2.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
2 épreuves :		
Résolution d'une situation professionnelle (épreuve collective)	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2
 Résolution d'une situation professionnelle en entretien de face à face (orale individuelle) 	0 h 20	coefficient 3

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION DES RISQUES - GDR 1: 66 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

- De connaître les éléments dynamiques générateurs de risques
- De connaître et analyser les éléments internes générateurs de risques
- De connaître les éléments dynamiques générateurs de risques

SAVOIR FAIRE:

- D'identifier les caractéristiques des risques. De faire mettre en œuvre les outils de gestion des risques
- D'identifier les caractéristiques des risques internes. De faire mettre en œuvre les outils d'inventaire et de gestion des risques. Identifier les facteurs humains et les solutions appropriées
- D'identifier les caractéristiques des risques. De faire mettre en œuvre les outils de gestion des risques

 OUR ETRE.

SAVOIR ETRE:

- De se positionner en tant qu'acteur vis-à-vis de ses subordonnés.
- D'être un élément moteur dans la prise en compte du facteur humain
- D'occuper la place de conseiller des autorités en matière d'inventaire et de réponses

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ère} PARTIE Typologie des risques

OBJECTIF INTERMEDIAIRE

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les grandes caractéristiques de quelques risques

SF : Identifier les grandes catégories de risques et déterminer les éléments de couvertures SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés

2^{eme} PARTIE Méthodologie d'analyse des risques

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils d'analyses des risques

SF: Choisir les outils d'analyses adaptés à une situation donnée

SE: Se positionner dans le cadre de la gestion des risques et en particulier du retour d'expérience

3^{ème} PARTIE Outils pour l'analyse et la gestion des risques

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils de gestion des risques

SF: Choisir les outils de gestion de risques adaptés à une situation donnée

SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés

4^{ere} PARTIE Le système de management de la sécurité

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils de gestion globale des risques et de la sécurité.

SF: Choisir les outils de gestion de risques adaptés à une situation donnée

SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés dans le cadre de la gestion et de la vigilance.

5^{ere} PARTIE La gestion intégrée

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils de gestion globale des risques et de la sécurité.

SF: Choisir les outils de gestion de risques adaptés à une situation donnée

SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés dans le cadre de la gestion et de la vigilance.

6^{ème} PARTIE Prise en compte du facteur humain

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S : Connaître l'importance du facteur humain sur les occurrences de risques

SF: Identifier les situations génératrices de survenues de risques d'origines humaines

SE : Proposer des solutions correctrices et adapter son comportement aux situations génératrices de risques d'origines humaines

7^{ème} PARTIE Analyse et gestion des risques de sécurité civile

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° A:8 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils d'inventaire et de gestion des risques

SF: Identifier les catégories de risques et déterminer les éléments de réponses

SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés, être force de propositions dans le cadre de l'amélioration continue afin de limiter les vulnérabilités

8^{ème} PARTIE Analyse comparée au niveau européen

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:4H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils d'inventaire et de gestion des risques utilisés par les autres pays européens

SF: Identifier les différences d'approches et les solutions envisagées.

SE : les repositionner au sein du modèle d'analyse et de couverture français.

Typologie des risques : 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 introduction aux risques les risques naturels et technologiques le risque sociétal 	2 h 6 h 6 h	A1.1 A2.1 A3.1

Méthodologie d'analyse des risques : 11 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 la méthode des 5M la méthode mosar le retour d'expérience 	2 h 5 h 4 h	B1.1 B2.1 B3.1

Outils pour l'analyse et la gestion des risques: 11 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 AMDEC Arbres de défaillances Arbres des causes Arbres des événements Logiciel appliqués à l'analyse des risques 	4 h 2 h 2 h 2 h 1 h	C1.1 C2.1 C3.1 C4.1 C5.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
2 épreuves écrites : • Mise en œuvre des outils d'analyse	2 h	Réalisée individuellement, est affectée d'un coefficient 3
 Méthodes d'analyse des risques, résolution d'une situation professionnelle 	2 h	Réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

Le système de management de la sécurité : 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Aspect réglementaireRetour d'expérience	1 h 3 h	D1.1 D2.1

La gestion intégrée : 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La gestion intégrée sécurité / qualité / environnement	6 h	E1.1

Prise en compte du facteur humain : 6 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La prise en compte du facteur humain	6 h	F1.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Résolution d'une situation professionnelle, 1 preuve écrite collective 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

Analyse et gestion des risques de sécurité civile : 12 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
le SDACRles SIG	4 h 4 h	G1.1 G2.1

Analyse comparée au niveau européen : 4 h

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
comparatif des SDACR européens	4 h	H1.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	Reference
 1 épreuve de gestion du risque interne résolution d'une situation professionnelle, épreuve collective 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

DIPLOME DE CHEF DE GROUPEMENT

		•
		٠

Vu le procès verbal d	lu jury d'examen en date du	déclarant que
M	né (e) le	, a subi avec succès les épreuves
exigées pour l'obten	ion du diplôme de chef de groupement, définies dans le guid	de national de référence
des emplois, des ac	ivités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels	et volontaires, ;
	délivre à Mle	e présent diplôme.
	Fait àle	

Le

2.3 - EMPLOIS DE DIRECTION DE TRONC COMMUN

Les officiers de SPP peuvent assurer, lorsque leur statut les y autorise, l'un des emplois de direction de tronc commun suivants :

- chef de groupement ;
- directeur départemental adjoint ;
- directeur départemental des services d'incendie et de secours.

2.3 1 - Chef de groupement

Sous l'autorité du DDSIS ou du directeur départemental adjoint, le chef de groupement, en application de l'article R. 1424-20-1 du code général des collectivités territoriales, coordonne, anime et contrôle les activités des centres d'incendie et de secours, dans le cadre d'un groupement territorial, ou de services dans le cadre d'un groupement fonctionnel. Il peut participer à l'élaboration de la politique départementale et à la gestion administrative et financière du SDIS.

Les officiers de SPV peuvent, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires, exercer les activités de chef de groupement.

Les activités exercées par le chef de groupement sont détaillées dans la fiche emploi B.4 annexée au présent GNR.

2.3.2 - Directeur départemental adjoint

Le directeur départemental adjoint seconde et supplée, le cas échéant, le DDSIS dans ses différentes fonctions conformément à l'article R. 1424-19-1 du code général des collectivités territoriales. Sous l'autorité du DDSIS, il participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et de la politique départementale du SDIS.

Les activités exercées par le directeur départemental adjoint sont détaillées dans la fiche emploi B.5 annexée au présent GNR.

2.3.3 - Directeur départemental des services d'incendie et de secours

Le DDSIS assure, sous l'autorité du préfet, en application de l'article L. 1424-33 du code général des collectivités territoriales, la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers, la direction des actions de prévention relevant du SDIS et le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et inter-communaux.

Placé sous l'autorité du président du conseil d'administration du SDIS, il assure la gestion administrative et financière de l'établissement public.

Les activités exercées par le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont détaillées dans la fiche emploi B.6 annexée au présent GNR.

3.4.2 - FORMATION DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

La formation a pour objet de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de directeur départemental adjoint (DDA) ou de directeur départemental des services d'incendies et de secours (DDSIS) définis au chapitre 2 du présent GNR.

3.4.2 1 - Admission en stage

Le stage de formation de DDA est ouvert aux SPP inscrits sur la liste des candidats jugés aptes à suivre cette formation par arrêté du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Une commission est chargée de proposer au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire la liste des candidats jugés aptes à suivre la formation d'adaptation à l'emploi de DDA.

Cette commission est composée comme suit :

Président : le sous-directeur des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours ou son représentant.

- Membres de droit :
- le chef du bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements ou son représentant;
- le chef de l'inspection de la DDSC ou son représentant ;
- Membres nommés par le directeur de la défense et de la sécurité civiles :
- un élu, membre du conseil d'administration d'un service départemental d'incendie et de secours:
- un représentant du centre national de la fonction publique territoriale sur proposition du président du centre national de la fonction publique territoriale ;
- deux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours ;
- un membre de l'enseignement supérieur ;
- un représentant des officiers de SPP, membre de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard de la catégorie A tiré au sort.

La commission prend ses décisions à la majorité; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Pour établir la liste des candidats jugés aptes à suivre la formation de DDA, la commission peut convoquer les agents présélectionnés pour un entretien individuel.

BMSPFE

3.4.2 2 - Formation

La formation de DDA est constituée des modules et des UV suivants :

- modules fonctionnels :

- Cadre réglementaire et obligations professionnelles :
 - culture administrative : CAD 6;
- Management :
 - management : MNG 4;

module opérationnel :

- gestion des crises : GDC 1

Les UV composant la formation de DDA sont enseignées à l'ENSOSP.

La durée de la formation est de 280 h environ, hors temps de déplacement.

3.4.2.3 - Evaluation

Chaque UV de la formation de DDA fait l'objet d'une évaluation certificative.

Chaque épreuve entrant dans sa validation est notée sur 20. Une note d'au moins 12/20 conditionne la réussite de l'épreuve. Aucune épreuve ne doit avoir une note inférieure à 8/20.

L'acquisition d'une UV est subordonnée à la réussite à toutes les épreuves le composant.

La formation est validée lorsque l'ensemble des UV est validé et que la note moyenne de toutes les épreuves des UV est supérieure ou égale à 12/20 en tenant compte des coefficients.

A l'exception de l'épreuve de grand oral qui est évaluée par le jury d'attribution du diplôme de DDA, chaque épreuve est évaluée par au moins 2 examinateurs.

Le jury chargé d'attribuer chaque UV et le diplôme sanctionnant la formation de DDA est précisé au chapitre 3 paragraphe 3.1.6.6.

3.4.2.4 - Délivrance du diplôme

Les stagiaires ayant validé leur formation se voient délivrer par le directeur de la défense et de la sécurité civiles un diplôme de «directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours» conforme au modèle défini en annexe.

EMPLOI:	DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT	B 5
MISSION:	Seconder, et suppléer le cas échéant, le directeur départemental différentes fonctions.	dans se
	RESPONSABILITE	
Encadrement	Les sapeurs-pompiers et les personnels technico-administratifs du SDIS	
Autonomie	Sous l'autorité du DDSIS	
Relations extérieures	 élus médias autorités investies du pouvoir de police pétitionnaires. 	
	CONDITIONS D'ACCES	
Réglementaires	Conformément aux textes en vigueur	
Autres emplois		
dont l'exercice est nécessaire	Chef de site	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire		
Autres conditions d'accès souhaitables		
	CONDITIONS D'EXERCICE	
Réglementaires	Etre au moins du grade de commandant	
Formation initiale	 module « cadre réglementaire et obligations professionnelles » module « management » module « gestion des risques ». 	
Formation de maintien des acquis	Formation de maintien des acquis réalisée au maximum tous les dans le cadre du plan de formation pluriannuel	trois an
Autres conditions d'exercice souhaitables		
	A C T I V I T E S E X E R C E E S	
	- commandement opérationnel	
Activités principales	- stratégie et politique départementale	
	- direction administrative et financière du SDIS	
A stivités complémentaires	- liaison, animation, coordination, contrôle.	
Activités complémentaires		
ACTIVITE PRINCIPALE :	COMMANDEMENT OPERATIONNEL	B 5
Principales taches	 du corps départemental et des centres de secours communaux communaux, diriger les actions de prévention relevant du SDIS, assurer le conseil technique des autorités de police administrativ participer à la préparation et à la gestion des crises, être le garant de la finalité opérationnelle du service. 	
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	 gestion de crise, communication interne et externe, communication de crise, stratégie, organisation et politiques publiques, techniques de pilotage d'organisation et de management, évaluation et contrôle. 	

ACTIVITE PRINCIPALE :	STRATEGIE ET POLITIQUE DEPARTEMENTALE					
 mettre en œuvre une analyse et évaluation du SDIS et fonctionnement, participer à la définition de la politique départementale et pr 						
				Principales taches évolutions de service,		
					- mettre en œuvre la politique départementale du SDIS,	
	- assurer la conduite des projets,					
	- contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la politique publique,					
	- rendre compte au président du conseil d'administration, au préfet et aux					
	autorités compétentes.					
	- gestion de crise,					
	- communication interne et externe,					
Principaux outils techniques						
et moyens à mettre en oeuvre	- stratégie, organisation et politiques publiques,					
•	- techniques de pilotage d'organisation et de management,					

ACTIVITE PRINCIPALE:	DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU SDIS	B 5
Principales taches	 exercer les délégations de signature aux plans juridique et be conférées par le Président du conseil d'administration et le Préference préparer, contrôler, assurer le suivi et l'exécution du budge marchés publics, administrer le SDIS, proposer et mettre en œuvre le cadre juridique interne (règlement intérieur / règlement opérationnel). 	t, t et des
Principaux outils techniques et moyens à mettre en oeuvre	 gestion de crise, communication interne et externe, communication de crise, stratégie, organisation et politiques publiques, techniques de pilotage d'organisation et de management, évaluation et contrôle. 	

évaluation et contrôle.

ACTIVITE PRINCIPALE :	LIAISON – ANIMATION – COORDINATION - CONTROLE	B 5		
Principales taches	 être l'interlocuteur privilégié du président du conseil d'administrati préfet, des autorités locales, chefs de services déconcentrés et acteurs en relation avec le SDIS, représenter le service, défendre ses intérêts, faire valoir la posit service et notamment dans le cadre de réunions multiservices, piloter, animer et coordonner le comité de direction et l'équi direction, 	 représenter le service, défendre ses intérêts, faire valoir la position du service et notamment dans le cadre de réunions multiservices, piloter, animer et coordonner le comité de direction et l'équipe de direction, gérer les conflits, assurer la concertation et les relations avec le personnel, 		
Principaux outils techniques et moyens à mettre en oeuvre	et prendre les décisions qui s'imposent, - définir et appliquer une politique de communication interne et externe gestion de crise, - communication interne et externe, - communication de crise,			

DIRECTEUR-DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Page
CAD 6 MNG 4 GDC 1	195 197 199

UNITE DE VALEUR DE FORMATION CULTURE ADMINISTRATIVE - CAD 6 : 34 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

 Connaître le cadre réglementaires et les obligations professionnelles du niveau de directeur et de directeur -adjoint des services d'incendies et de secours.

SAVOIR FAIRE:

 Analyser le cadre général des prises de décisions, assurer les délégations nécessaires et les contrôles ad hoc. Faire appliquer les règles dans un cadre juridique.

SAVOIR ETRE:

Se comporter en tant que directeur -adjoint des services d'incendies et de secours.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1ère PARTIE Rappel de la dimension politique de la SC

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°A:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: connaître l'environnement institutionnel SF: analyser l'action territoriale de l'État SE: s'adapter à l'environnement institutionnel

2^{ème} PARTIE Analyser et mettre en œuvre la fonction de direction

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°B:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: connaître les attributions d'un DDSIS et DDASIS
 SF: déléguer des projets et en contrôler l'évolution
 SE: motiver par l'exemple les cadres du service

3^{ème} PARTIE Appréhender les droits et devoirs du DDSIS

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°C:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: identifier les bases juridiques de son action

SF: justifier son action / base juridique

SE: adapter son action aux réalités socio juridiques

4^{ème} PARTIE Prendre une décision

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°D:

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: rechercher les références techniques et réglementaires utiles

SF: analyser le sujet de réflexion sous divers angles

SE:

5^{ème} PARTIE Se comporter en tant que DDSIS ou DDASIS OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° E

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les règles d'usage et de protocoles adaptés à sa tâche et son service.

SE: savoir faire appliquer les règles d'usage.

- Rappel de la dimension politique de la SC: 18 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les emplois de direction Visite DDSC, prise de contact avec les sous directeurs Les missions du CNFPT dans le domaine SP, la formation continue 	2 h 12 h 4 h	A1.1 A2.1 A3.1

Analyser et mettre en œuvre la fonction de direction : 8 H 00

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Les équipes de direction dans d'autres structures (gendarmerie) 	4 h	B1.1
Les attributions du DDSIS et du DDASIS	1 h 30	B2.1
 Exemple d'organisation dans un SDIS 	2 h 30	B3.1

Appréhender les droits et devoirs du DDSIS : 4 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Droits devoirs et déontologie du DDA	4 h	C1.1

Prendre une décision : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
La prise de décision	2 h	D1.1

Se comporter en tant que DDSIS ou DDASIS : 2 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
Comportement du DDSIS et DDASIS	2 h	E1.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
3 épreuves :		
Evaluation du « mémoire » : - réalisation d'un mémoire portant sur un questionnement professionnel à partir d'une liste établie par l'ENSOSP		Cette épreuve écrite, réalisée individuellement, est affectée d'un coefficient 2.
- Soutenance du mémoire,	00 111111 011111011	Cette épreuve orale, réalisée individuellement, est affectée d'un coefficient 3.
Evaluation de « Grand Oral » - entretien sur le positionnement hiérarchique futur et les évolutions de carrière – questions diverses	20 111	Cette épreuve orale, réalisée Individuellement, est affectée d'un coefficient 5.

UNITE DE VALEUR DE FORMATION MANAGEMENT-MNG 4: 106 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

Connaître les outils de management des organisations et de gestion de projet

SAVOIR FAIRE:

- Etre capable de piloter une organisation et mettre en œuvre les outils de contrôle
- •

SAVOIR ETRE:

 Adapter son comportement dans le cadre d'une gestion de projet, par rapport aux acteurs internes ou externes.

•

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ere} PARTIE Management des organisations, les fondamentaux

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°51:63 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils de management permettant de gérer une structure

SF: Etre capable de motiver une équipe autour d'un projet partagé

SE: Modifier son action en prenant en compte l'environnement contextuel

2^{ème} PARTIE Conception et pilotage de projet

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° 52:16 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître les outils permettant de mener à bien un projet

SF: Conduire un projet en partant du diagnostique jusqu'à l'atteinte de l'objectif initialement défini. En mesurer les effets

SE: S'adapter à l'environnement et au contexte (structurel, conjoncturel)

3^{ème} PARTIE Evaluation et stratégie des politiques publiques

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° 53: 27 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaître et comprendre les schémas de mise en œuvre de l'action publique

SF: Inscrire ses projets de service dans une démarche globale de mise en œuvre de politiques publiques

SE: S'adapter aux politiques publiques locales et nationales

Management des organisations, les fondamentaux : 63 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Management des organisations Historique des modes de management Les fondements de l'action publique La décision publique et politique La démarche stratégique La diversité des situations des personnels des SDIS La responsabilité pénale Les contentieux 	34 h 2 h 4 h 2 h 4 h 6 h 3 h 8 h	A1.1 A2.1 A3.1 A4.1 A5.1 A6.1 A7.1 A8.1

Conception et pilotage de projet : 16 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 La construction d'un projet (aspect méthodologique) La construction d'un projet, le passage du projet au programme (étude de cas) 	4 h 12 h	B1.1 B2.1

Evaluation et stratégie des politiques publiques : 27 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Pilotage et évaluation Evaluation des politiques publiques Les contrôles (externes, internes, CRC, légalité, IGA, I-DDSC,) Les indicateurs 	2 h 2 h 22 h 1 h	C1.1 C2.1 C3.1 C4.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
 1 épreuve de management (évaluation orale) présentation de la stratégie adoptée pour réaliser le mémoire. 		Cette épreuve orale, réalisée Individuellement, est affectée d'un coefficient 3
Droit de la sécurité civile (PBL) épreuves Gestion administrative et financière résolution d'une situation professionnelle.	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2
 Stratégie adoptée pour élaboration du mémoire présentation d'un travail réalisé en groupe de 4 ou 6 stagiaires sur la résolution d'une situation professionnelle. 	30 mn	Cette épreuve orale, réalisée en entretien individuel, est affectée d'un coefficient 2
épreuve Gestion de projet et d'évaluation des stratégies des politiques publiques partie spécifique développée dans le mémoire.		Cette épreuve écrite, individuelle, est affectée d'un coefficient 2

UNITE DE VALEUR DE FORMATION GESTION DES CRISES : GDC 1 : 3 9 h hors évaluation

OBJECTIF GENERAL

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

SAVOIR:

• De connaître les éléments dynamiques générateurs de risques et de crises

SAVOIR FAIRE:

• D'identifier les caractéristiques des risques et des crises. De faire mettre en œuvre les outils de gestion des risques et des crises

SAVOIR ETRE:

 De se positionner en tant qu'acteur vis-à-vis de ses subordonnés. Occuper la place de conseiller des autorités, avant, pendant et après une crise

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

1^{ere} PARTIE Anticipation de la crise

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N°61: 16 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

S: Connaitre les outils de gestion des risques

SF: Choisir les outils de gestion de risques adaptés à une situation donnée

SE : Se positionner dans le cadre de la gestion des risques, et impliquer ses subordonnés l'anticipation de la crise

2^{ème} PARTIE Gestion de la crise et de la Post crise

OBJECTIF INTERMEDIAIRE N° 62: 23 H

A la fin de cette partie le stagiaire doit être capable de :

- S : Connaître les éléments constituant la complexité et la dynamique de la crise ainsi que les outils permettant de mesurer les effets de la crise.
- SF : Identifier les éléments de basculement et de glissement vers la crise ainsi que les éléments qui permettront de rétablir le fonctionnement de l'organisation
- SE : Se positionner par rapport à ses subordonnés en tant que donneur d'ordres dans une situation de crise, et en tant que conseiller vis-à-vis de sa hiérarchie, être force de propositions dans le cadre de l'amélioration continue afin de limiter les vulnérabilités

Anticipation de la crise : 16 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Identification et évaluation des seuils d'acceptabilité Les outils de gestion des risques 	6 h 10 h	A1.1 A2.1

Gestion de la crise et post crise : 23 H

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	REFERENCE
 Management des situations de crises Le concept de crise Gestion de crise Retour d'expérience Communication de crise 	5 h 2 h 8 h 4 h 4 h	B1.1 B2.1 B3.1 B4.1 B5.1

Evaluation

DESCRIPTIF	VOLUME HORAIRE	OBSERVATIONS
4 épreuves : • Mise en œuvre des outils de gestion des crises	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée individuellement, est affectée d'un coefficient 3
Evitement de crise : résolution d'une situation professionnelle	4 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2
 Analyse comparée des crises élaboration d'un rapport à partir de situations professionnelles. 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2
 Retour d'expérience élaboration d'un rapport à partir de l'exemple d'une situation caractéristique. 	2 h	Cette épreuve écrite, réalisée en groupe de 4 ou 6 stagiaires, est affectée d'un coefficient 2

DIPLOME DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le			
/u le procès verbal	du jury d'examen en date du	déclarant qu	ıe
M	né (e) le	, a subi avec succès les épreuves	;
exigées pour l'obten	tion du diplôme de directeur départemental adjo	oint des services d'incendie et de secours,	
	délivre à M.	le présent diplôme.	
	Fait à, le		

Le

ANNEXE VII	

TABLEAU D'ADEQUATION EMPLOIS / UNITES DE VALEUR DE FORMATION

TABLEAU D'ADEQUATION EMPLOIS / UNITES DE VALEUR DE FORMATION

DISCIPLINES DE FORMATION								
ATC	ATtitude et Comportement 1 niveau	GAD	G estion AD ministrative 6 niveaux	GOC	Gestion Opérationnelle et Commandement 5 niveaux	REP	RElations avec la Presse 3 niveaux	
APS	Activités Physiques et Sportives 2 niveaux	GDC	Gestion Des Crises 1 niveau	GRH	G estion R essources H umaines 2 niveaux	RTN	Risques Technologiques et Naturels 1 niveau	
CAD	Culture Administrative 5 niveaux	GDR	Gestion Des Risques 1 niveau	INC	INC endie 3 niveaux	SAP	Secours A Personnes 2 niveaux	
DIV	interventions DIV erses 2 niveaux	GFC	Gestion Financière Comptabilité 2 niveaux	MNG	M a N a G ement 4 niveaux	ТОР	Techniques OP érationnelles 4 niveaux	

EM	IPLOIS	CAD	ATC	GAD	GDC	GDR	GFC	GRH	MNG	REP	DIV	GOC	INC	RTN	SAP	TOP	APS
Opérationnels	Equipier	CAD 1	ATC 1								DIV 1		INC 1	RTN 1	SAP 1	TOP 1	APS 1
	Chef d'équipe											GOC 1				TOP 2	
	Chef d'agrès	CAD 2							MNG 1	REP 1	DIV 2	GOC 2	INC 2		SAP 2	TOP 3	
	Chef de groupe									REP 2		GOC 3				TOP 4	
	Chef de colonne											GOC 4	INC 3				
	Chef de site									REP 3		GOC 5					
Management	Chef de garde	CAD 3		GAD 1													
_	Chef de CIS (*)	CAD 4					GFC 1	GRH 1	MNG 2								
	Chef de service		En rapport avec l'activité du service														
Direction	Chef de groupement	CAD 5				GDR 1	GFC 2	GRH 2	MNG 3								
	DDSIS adjoint DDSIS	CAD 6			GDC 1				MNG 4								

La formation de chef de CIS permet de tenir les fonctions de chef de CS ou de CSP (*) Pas de formation pour les chefs de CPI.

ANNEXE VIII	

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS, AUX ACTIVITES ET AUX FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Termes relatifs aux emplois, aux activités et aux formations des sapeurs-pompiers

AGRES : véhicule comprenant un équipage, comportant au moins un chef d'agrès et un conducteur, ainsi qu'un équipement en matériel.

APTITUDE: capacité pour un sapeur-pompier à faire face à telle ou telle situation ou à dominer plus ou moins facilement des habiletés techniques ou des conduites sociales.

CAPACITE : détention par un sapeur-pompier des aptitudes et compétences nécessaires pour assurer une fonction.

COLONNE : ensemble prédéfini constitué de deux à quatre groupes permettant de répondre à une mission donnée.

CONNAISSANCE: ce qui est connu du sapeur-pompier, ce qu'il sait pour l'avoir appris.

COMPETENCE : capacité pour un sapeur-pompier à mobiliser une combinaison de ressources théoriques et pratiques pour apporter une réponse pertinente à un problème donné.

CURSUS DE FORMATION: ensemble des études concourant à l'acquisition de savoirs, savoirêtre et savoir-faire permettant la tenue d'un emploi de sapeur-pompier.

EMPLOI: ensemble d'activités administratives et/ou opérationnelles concourant à l'exercice du métier de sapeur-pompier. Il peut être tenu après l'acquisition d'aptitudes et l'atteinte de compétences après le suivi et la validation, après évaluation, d'une formation ou par la reconnaissance des acquis.

EQUIPAGE: ensemble de personnel pouvant être transporté dans un agrès.

EQUIPE : ensemble de sapeurs-pompiers chargé de l'exécution d'une tâche commune. La composition de l'équipe est fonction des activités liées aux missions :

- Réalisation des missions de lutte contre l'incendie :
 - l'équipe est composée d'un binôme : un chef d'équipe et un équipier. Exceptionnellement, elle peut être composée de deux équipiers.
- Réalisation des missions de secours à personnes :
 - l'équipe est composée d'un chef d'équipe et de deux ou trois équipiers.
 - Dans le cadre d'un VSAV, le chef d'équipe peut assurer la fonction de chef d'agrès et un équipier celle de conducteur.
- Réalisation des missions de protection des biens et de l'environnement :
 - l'équipe est composée d'un chef d'équipe et d'un ou deux équipiers ;
 - dans le cadre d'un agrès à une équipe, le chef d'équipe assure la fonction de chef d'agrès.

EVALUATION: mesure ou appréciation à l'aide de critères de l'atteinte, par le sapeur-pompier, d'objectifs pédagogiques ou d'un niveau de compétence pour assurer une fonction. Elle peut être formative ou certificative.

GUIDE NATIONAL DE REFERENCE : document de portée nationale regroupant les aspects organisationnel, technique et réglementaire d'un domaine d'activités donné des sapeurs-pompiers. Il existe trois types de guide national de référence :

- guide national de référence des emplois, des activités et des formations
- guide national de référence des emplois et des formations
- guide national de référence des techniques professionnelles

GROUPE : ensemble composé d'un véhicule léger de reconnaissance et de deux à quatre agrès chargé d'effectuer une action opérationnelle.

MODULE DE FORMATION: segment de formation. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité. Il peut faire l'objet d'une validation après évaluation et être obtenu par équivalence Il peut comprendre un ensemble d'unités de valeur de formation capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et professionnelle. Dans ce cas, sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeur de formation le composant.

PLAN DE FORMATION: plan annuel ou pluriannuel définissant l'ensemble des actions de formation pour le personnel, décidées par l'employeur, dans le cadre des objectifs opérationnels et administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

PREREQUIS: savoirs, savoir-faire et savoir-être préliminaires exigés pour suivre efficacement une formation.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS : certification par l'autorité compétente de ce qu'un sapeurpompier a prouvé, par des moyens déterminés, qu'il possède les acquis correspondant au référentiel du diplôme ou de l'attestation concerné.

REFERENTIEL DES EMPLOIS, DES ACTIVITES ET DES FORMATIONS ET REFERENTIEL DES EMPLOIS ET DES FORMATIONS: document de portée nationale définissant les emplois tenus par les sapeurs-pompiers professionnels, ou pour certains référentiels les activités exercées par les sapeurs-pompiers volontaires, et les formations nécessaires pour les assurer.

SAVOIR : ensemble des connaissances théoriques du sapeur-pompier.

SAVOIR-FAIRE : mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique par le sapeur-pompier dans une réalisation spécifique.

SAVOIR-ETRE : terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-àdire des comportements et attitudes attendus du sapeur-pompier dans une situation donnée.

SCENARIO PEDAGOGIQUE: document de formation à la disposition du formateur présentant la démarche visant l'atteinte d'objectifs pédagogiques et l'acquisition de connaissances générales ou spécifiques liées à un ou plusieurs domaines professionnels. Le scénario pédagogique est un document de référence de portée nationale.

SCHEMA NATIONAL DE FORMATION: document de référence définissant le dispositif de formation des sapeurs-pompiers et son évolution en vue de mieux répondre aux priorités des politiques de sécurité civile, aux besoins des populations et aux attentes des services d'incendie et de secours, tout en assurant un contenu et une qualité d'enseignement identique sur l'ensemble du territoire national

STAGE D'APPLICATION : période en unité opérationnelle ou administrative permettant de mettre en application les connaissances théoriques et pratiques acquises à l'école ou en centre de formation. Il permet, par ailleurs, au sapeur-pompier d'être confronté à la réalité de la vie professionnelle.

UNITE DE VALEUR DE FORMATION: segment élémentaire de formation pouvant être inclus dans un module de formation. Elle peut faire l'objet d'une validation après évaluation ou être obtenue par équivalence. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité.

VALIDATION D'UNE FORMATION: certification par le jury compétent que le sapeur-pompier est reconnu apte à assurer une fonction à l'issue de l'évaluation prévue dans le cadre d'une formation. Elle peut se traduire par l'obtention d'un module ou d'une UV et faire l'objet de la délivrance d'un diplôme ou d'une attestation.

Reproduction autorisée pour les services d'incendie et de secours dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers.

La direction de la défense et de la sécurité civiles, Sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours, Bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements,

Dépôt légal

I.S.B.N.: 978 - 2-11 - 096465 - 6

Le guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a été élaboré par :

La direction de la défense et de la sécurité civiles Sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours Bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements

Il peut être consulté auprès des directions départementales des services d'incendie et de secours